

# LE TOURISME DANS LES AIRES PROTEGEES D'AFRIQUE DE L'OUEST :

## QUELLE CONTRIBUTION A LA CONSERVATION ?



UICN-Programme Aires Protégées d'Afrique du Centre et de l'Ouest

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

Publié par : UICN, Gland, Suisse

Droits d'auteur : © 2010 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans permission écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : UICN/PACO (2010). *Le tourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation ?* Ouagadougou, BF: UICN/PACO

Photos de couverture : Nathalie Maisonneuve

Produit par : UICN-PACO - Programme Aires Protégées ([www.papaco.org](http://www.papaco.org))

Disponible auprès de : UICN – Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO)  
01 BP 1618 Ouagadougou 01  
Burkina Faso  
Tel: +226 50 36 49 79 / 50 36 48 95  
E-mail: [paco@iucn.org](mailto:paco@iucn.org)  
Web site: [www.iucn.org](http://www.iucn.org) / [www.papaco.org](http://www.papaco.org)

La série « études du Papaco » propose des analyses documentées dont l'objectif est de susciter la réflexion sur la conservation de la diversité biologique en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Elle donne un éclairage sur une situation ou un thème, et n'a pas la prétention de couvrir de façon exhaustive le sujet.

Les lecteurs qui désirent compléter l'analyse, ajouter des idées ou partager leur opinion sur le sujet abordé sont vivement encouragés à le faire en adressant leurs commentaires à l'adresse suivante : [uicn@papaco.org](mailto:uicn@papaco.org)

Les contributions pertinentes seront postées en ligne sur le site [www.papaco.org](http://www.papaco.org), à la rubrique « études du papaco » où un forum de discussion est ouvert pour chaque étude produite.

Cette étude a été réalisée avec le concours financier du Fonds Français pour l'Environnement Mondial.



## TABLE DES MATIERES

Sigles et acronymes	5
Liste et carte des aires protégées étudiées	6
Résumé	8
Summary	10
Dix fiches récapitulatives	12
Introduction	23
Méthodologie	24
<b>Partie I Le tourisme dans les parcs et réserves : une multitude de concepts</b>	<b>26</b>
1. Les définitions	27
1.1. L'importance de trois termes clés pour l'Afrique de l'Ouest	27
1.2. Les critères des voyageurs suivant la forme de tourisme	29
2. Lien entre les différentes formes de tourisme et les catégories d'aire protégée	30
2.1. L'activité touristique suivant les catégories d'Aire Protégée de l'UICN	30
2.2. Classement des formes de tourisme suivant les catégories d'Aire Protégée de l'UICN	31
<b>Partie II Etat des lieux du tourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest</b>	<b>33</b>
1. Brève présentation de la zone d'étude	34
1.1. Aperçu de ses potentialités écotouristiques	34
1.2. La place du tourisme et de l'écotourisme en Afrique de l'Ouest	36
1.3. Le cadre institutionnel du Tourisme en Afrique de l'Ouest	39
2. Etat des lieux des formes de tourisme existantes dans le paysage des Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest	40
2.1. Le tourisme dans les aires protégées dont la gouvernance est étatique	40
2.2. Le tourisme dans les Aires Communautaires	44
2.3. Le tourisme dans les réserves privées	46
2.4. Le tourisme dans les zones périphériques des AP	46
3. Le marché touristique en Afrique de l'Ouest	49
3.1. Les AP d'Afrique de l'Ouest sur la scène internationale	49
3.2. Les agences réceptives	50
3.3. La clientèle	50
4. Etat des lieux des infrastructures et services touristiques	51
4.1. Les hébergements et services de restauration	51
4.2. Les services et outils d'accueil, d'orientation et d'interprétation	54
4.3. Les écomusées	55
4.4. Les services de guidage	56
4.5. Les aménagements	56
4.6. Evaluation de l'activité tourisme des APAO de l'étude en fonction de l'état des lieux des infrastructures et services offerts	58
<b>Partie III L'analyse du tourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest</b>	<b>60</b>
1. Les impacts de l'activité touristique dans les AP d'Afrique de l'Ouest	61
1.1. Les impacts du tourisme sur la conservation	61
1.2. Les impacts socio-économiques de l'activité tourisme pour les communautés	63
1.3. Les impacts sociaux (l'amélioration des conditions de vie)	64
1.4. Les impacts socioculturels	65
1.5. Synthèse graphique des impacts environnementaux, économiques, et socioculturels	66
2. Les causes exogènes	67
2.1. Des choix politiques vers le développement de l'écotourisme pas toujours affirmés	67

2.2. Une image dissuasive de certains pays de l’Afrique de l’Ouest	68
2.3. Des AP peu valorisées à l’international	69
3. Les causes endogènes aux aires protégées	70
3.1. Des mécanismes de financement des aires protégées inadapté	70
3.2. Les mécanismes d’implication des acteurs inadaptés	74
3.3. Des aires protégées à l’image dégradée	76
<b>Partie IV      Recommandations</b>	<b>80</b>
1. Mettre en place des systèmes de financement adapté	81
1.1. Augmenter les droits d’entrée des parcs et réserves	81
1.2. Etablir une grille tarifaire adaptée	82
1.3. Améliorer les mécanismes de redistribution des recettes touristiques	83
1.4. Renforcer les partenariats public/privé	84
2. Améliorer la gestion et le cadre de la planification de l’écotourisme	85
2.1. Définir une politique de l’écotourisme au niveau national	85
2.2. Développer des Plans de Gestion de l’Ecotourisme	85
2.3. Favoriser les cadres de concertation communautaire	87
3. Améliorer les retombées économiques du tourisme pour les communautés locales	87
3.1. Etendre les projets d’écotourisme communautaire	87
3.2. Créer des synergies entre les acteurs de l’activité touristique	89
3.3. Assurer la structuration des « circuits villages »	89
4. Améliorer les produits touristiques dans les aires protégées d’Afrique de l’Ouest	90
4.1. Deux segments touristiques à valoriser	90
4.2. Une offre touristique à diversifier	91
4.3. Renforcement des capacités des personnes impliquées dans le tourisme des parcs et réserves	94
5. Mettre en place une démarche qualité	95
5.1. La labellisation	95
5.2. L’élaboration de chartes	95
5.3. Les accords avec les voyageurs, voyageurs, populations locales	96
Conclusion	98
Références bibliographiques	100
Annexes	102

## Liste des tableaux

Tableau n°1	Matrice des objectifs de gestion en fonction de la catégorie des aires protégées	Page 31
Tableau n°2	Compatibilité des formes de tourisme avec les catégories de gestion des aires protégées de l'UICN	Page 31
Tableau n°3	Evolutions des arrivées internationales dans les pays d'Afrique de l'Ouest	Page 36
Tableau n°4	Les entrées touristiques dans les principales APAO	Page 39
Tableau n°5	Les recettes générées par l'activité touristique dans le Parc National de la Pendjari en 2008	Page 73
Tableau n°6	Analyse des Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces dans les APAO	Page 78
Tableau n°7	Evolution du budget des recettes touristiques du PND en fonction du CAP	Page 81

## Liste des graphiques

Graphique n°1	Les recettes du tourisme international par sous-région	Page 37
Graphique n°2	Répartition des recettes touristiques dans l'Aire Communautaire de Boabeng Fiema	Page 45
Graphique n°3	Le cas de l'éco-village de Mognori, zone périphérique du PN de Mole au Ghana	Page 48
Graphique n°4	Répartition des bénéfices touristiques à Tanongou, Bénin	Page 48
Graphique n°5	Evaluation de l'activité tourisme dans les parcs et réserves de vision de grande faune étudiés en Afrique de l'Ouest	Page 58
Graphique n°6	Evaluation de l'activité tourisme dans les Aires Communautaires de la zone d'étude	Page 58
Graphique n°7	Les impacts du tourisme dans les Aires Communautaires	Page 66
Graphique n°8	Les impacts du tourisme dans les Aires Protégées à gouvernance étatique	Page 66
Graphique n°9	Les différentes sources de revenu dans les aires protégées	Page 71
Graphique n°10	Le cadre de planification des aires protégées	Page 86
Graphique n°11	Schéma de l'organisation de l'ADEPTE	Page 89

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>ADEPTE</b>	Association de Développement Touristique de la Pendjari
<b>AGEREF</b>	Association Inter Villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune
<b>AGR</b>	Activités Génératrices de Revenu
<b>AMP</b>	Aire Marine Protégée
<b>AMPC</b>	Aire Marine Protégée Communautaire
<b>APAO</b>	Aire Protégée d’Afrique de l’Ouest
<b>AVIGREF</b>	Association Villageoise de Gestion des Ressources de Faune
<b>CBNRM</b>	Programme de Gestion des Ressources Naturelles par les Communautés
<b>CDB</b>	Convention sur la Diversité Biologique
<b>CENAGREF</b>	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
<b>CMAP</b>	Commission Mondiale des Aires Protégées
<b>CREMA</b>	<i>Community Resource Management Area</i>
<b>CSLP</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>CVD</b>	Comité Villageois de Développement
<b>DPN</b>	Direction des Parcs Nationaux
<b>DWNP</b>	Département des Parcs Nationaux et de Gestion de la Faune Sauvage (Gambie)
<b>GIE</b>	Groupement d’Intérêt Economique
<b>GIRMAC</b>	Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
<b>FPE</b>	Fond de Promotion Economique
<b>IBAP</b>	Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées
<b>OFINAP</b>	Office National des Aires Protégées
<b>OMT</b>	Organisation Mondiale du Tourisme
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONTB</b>	Office National du Tourisme Burkinabé
<b>OT</b>	Office du tourisme
<b>PAGEN</b>	Partenariat pour l’amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels
<b>PAGREN</b>	Projet d’Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles dans la Région des Hauts-Bassins BKF/012-PAGREN
<b>PAPACO</b>	Programme Aires Protégées Afrique Centrale et Occidentale
<b>PMA</b>	Pays les Moins Avancés
<b>PNBA</b>	Parc National du Banc d’Arguin
<b>PND</b>	Parc National du Diawling
<b>PNIM</b>	Parc National des Iles de la Madeleine
<b>PRONAGEN</b>	Programme National de Gestion des Ecosystèmes Naturels
<b>RBDS</b>	Réserve de Biosphère du Delta du Saloum
<b>RENIC</b>	Réserve Naturelle d’Intérêt Communautaire
<b>RNC</b>	Réserve Naturelle Communautaire
<b>SNDD</b>	Stratégie Nationale de Développement Durable
<b>SNV</b>	Organisation Néerlandaise de Développement
<b>TO</b>	Tour Opérateur
<b>UICN</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>ZOVIC</b>	Zone Villageoise d’Intérêt Cynégétique

## LISTE DES AIRES PROTEGEES VISITEES

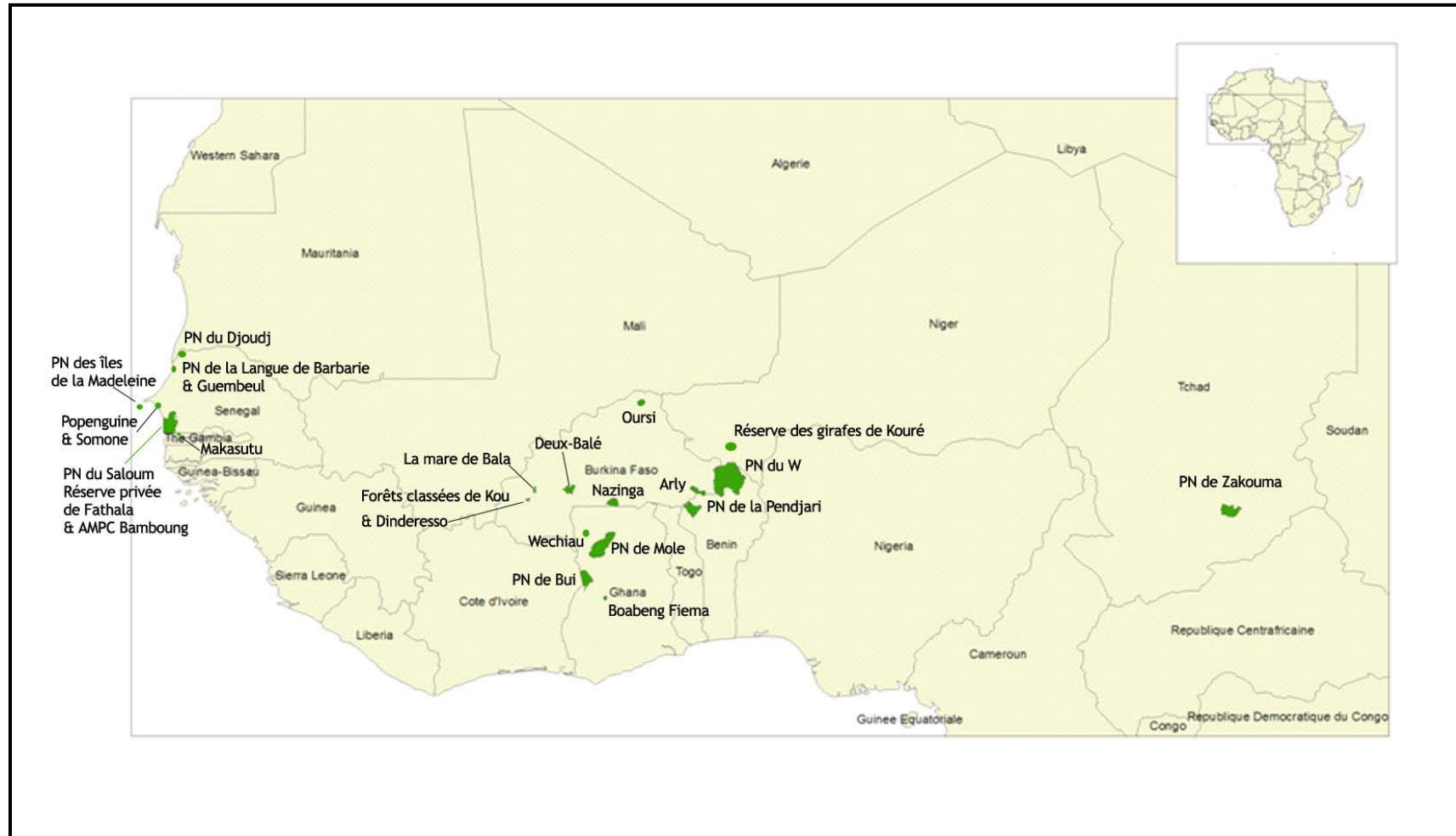
	Pays	Nom de l'Aire Protégée concernée	Statut de l'Aire Protégée
1	BENIN	Pendjari	Parc National
2	BENIN/BURKINA FASO/ NIGER	W	Parc National
3	BURKINA FASO	Nazinga	Ranch de Gibier
4	BURKINA FASO	La Mare d'Oursi	Réserve sylvo-pastorale et partielle de faune du Sahel
5	BURKINA FASO	Forêts de Kou et de Dinderesso	Forêt Classée
6	BURKINA FASO	La Mare aux Hippopotames	Forêt Classée
7	BURKINA FASO	Deux Balé	Réserve de Faune
8	BURKINA FASO	Arly	Réserve Totale de Faune
9	GAMBIE	Makasutu	Forêt sacrée
10	GHANA	Mole	Parc National
11	GHANA	Boabeng Fiema	Sanctuaire
12	GHANA	Wechiau	Sanctuaire
13	GHANA	Bui	Parc National
14	NIGER	Kouré	(Statut non encore déterminé)
15	SENEGAL	Les îles de la Madeleine	Parc National
16	SENEGAL	Djoudj	Parc National
16	SENEGAL	La Langue de Barbarie	Parc National
17	SENEGAL	Popenguine	Réserve Naturelle Communautaire
18	SENEGAL	La Somone	Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire
19	SENEGAL	Guembeul	Réserve Spéciale de Faune
20	SENEGAL	Fathala	Réserve privée
21	SENEGAL	Delta du Saloum	Parc National
22	SENEGAL	Bamboung	Aire Marine Protégée Communautaire
23	TCHAD	Zakouma	Parc National

## LISTE DES INITIATIVES DE TOURISME COMMUNAUTAIRE VISITEES EN PERIPHERIE DES AIRES PROTEGEES

	Pays	Initiative de tourisme communautaire	Localisation géographique
1	BENIN	Eco-Benin	ZOC (Zone d'Occupation Contrôlée) de Tanongou
2	GHANA	Eco-village de Mognori	Zone périphérique du PN de Mole
3	NIGER	Campement villageois de Moli Haoussa	Zone périphérique du W
4	NIGER	Campement villageois de Karey Kopto	Zone périphérique du W
5	SENEGAL	Campement villageois du « Njagabaar »	Zone périphérique du Djoudj



## CARTOGRAPHIE DES AIRES PROTEGEES DE L'ETUDE



## RESUME

L'Afrique est un vaste réservoir de biodiversité où l'on trouve près d'un tiers de la diversité biologique terrestre mondiale. L'écotourisme peut donc y être un outil de conservation ou de développement important. Le tourisme en Afrique présente un potentiel de développement considérable, mais il est très inégalement réparti à l'échelle du continent ou dans la région ouest-africaine. De plus, il est marginal par rapport aux autres grandes destinations européennes, américaines ou asiatiques : l'Afrique reçoit seulement 4% des arrivées internationales mondiales, alors qu'elle représente 22% de la surface terrestre et 15% de la population mondiale. Afin d'expliquer et de comprendre cet état de fait, la présente étude a pour but d'analyser la situation actuelle de l'écotourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest, et de proposer une stratégie qui servirait de modèle de gestion conforme avec les objectifs des conventions internationales et du développement durable. L'analyse des données récoltées à partir, d'une part, d'un échantillon de 23 aires protégées de la sous-région, et d'autre part, de la recherche bibliographique, a permis de faire un état des lieux général de la situation de l'écotourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest, et de comprendre les impacts de l'activité écotouristique sur l'aire protégée et sur le développement de sa périphérie.

L'étude révèle que le tourisme est très inégalement réparti entre les pays d'Afrique : sur l'ensemble du continent, l'essentiel des arrivées se répartit entre le nord et le sud du continent : le Maghreb et l'Afrique australe avec par exemple 6 à 7 millions d'entrées pour la Tunisie et l'Afrique du Sud ; en Afrique de l'Ouest, le Nigeria et le Sénégal sont les pays qui accueillent le plus grand nombre de visiteurs. A quelques rares exceptions près, les AP d'Afrique de l'Ouest, atteignent rarement plus de 6 000 visiteurs annuellement, et cela concerne surtout les parcs de grande faune.

Il existe plusieurs facteurs qui peuvent favoriser ou limiter la fréquentation touristique dans la sous-région parmi lesquels : la proximité de l'Afrique de l'Ouest par rapport aux marchés émetteurs européens, la présence de sites d'exception, notamment en termes ornithologiques, l'abondance des espèces endémiques etc. pour ce qui est des facteurs positifs ; mais aussi : la présence de certains milieux peu favorables à la vision en comparaison par exemple aux vastes espaces dégagés des hauts plateaux d'Afrique de l'Est, la qualité médiocre des infrastructures et services, le manque de personnel qualifié, le manque d'entretien des pistes d'accès etc. pour ce qui est des facteurs défavorisant le tourisme.

En termes de contribution du tourisme au développement, très peu d'AP bénéficient des retombées économiques liées à sa gestion. Il existe des contre-exemples, comme au parc national de la Pendjari au Bénin où 30% des recettes issues de la chasse sont alloués au développement local. Dans les AP de la sous-région en général (y compris les aires communautaires), les seuls bénéfices directs tirés des activités touristiques proviennent du guidage, et des secteurs liés à l'hôtellerie et à la restauration. Dans les aires communautaires, une partie de ces bénéfices est reversée à l'aire, mais ce mécanisme n'existe pas dans les AP à gouvernance étatique notamment à cause des faibles recettes touristiques.

En ce qui concerne la gouvernance, elle est de type étatique (avec une tendance accrue à la cogestion, impliquant les communautés), communautaire (avec mise en place de comités de gestion) ou privée (surtout pour la valorisation du site). Mais l'étude montre que les systèmes de gestion sont inefficaces, à l'exception de certaines aires communautaires bénéficiant d'appui financier extérieur durable (ex : AMPC de Bamboug au Sénégal). En effet elles ont démontré leur efficacité en termes de répartition des bénéfices, d'intégration au milieu, d'implication des communautés locales, et de durabilité.

L'étude révèle que le tourisme dans la sous-région est encore généralement orienté vers les activités balnéaires et une orientation vers un écotourisme, outil de conservation et de développement des parcs et réserves, demeure encore peu significative dans la réalité. En fait, on distingue deux grands pôles : le tourisme de vision est largement prédominant dans les AP de la sous-région, essentiellement dans les parcs

et réserves de savane et de forêt (pour la grande faune) ; l'autre pôle étant la façade littorale ouest-africaine (pour l'avifaune surtout). Il s'agit plutôt d'un « tourisme de nature », consommateur de l'environnement sans critères de durabilité.

En dépit des contraintes actuelles à un développement d'un tourisme durable en Afrique de l'Ouest, des améliorations sont possibles comme par exemple : commencer par identifier et documenter les problèmes et les causes des dysfonctionnements ; mettre en place des systèmes de financements adaptés ; améliorer la gestion et le cadre de planification de l'écotourisme ; promouvoir le professionnalisme de la filière et renforcer les capacités des acteurs, à toutes les échelles ; améliorer les retombées économiques pour les communautés locales ; ou encore mettre en place des outils de suivi, d'évaluation, de contrôle et des outils efficaces d'aide à la décision...

## SUMMARY

Africa is endowed with a variety of species and one finds nearly a third of the world's terrestrial biological diversity there. Eco-tourism can thus be a significant conservation or development tool. Tourism in Africa has a considerable potential for development indeed, but it is very unequally distributed in the region. Moreover it is marginal compared to the main European, American or Asian destinations: Africa receives only 4% of the world's international arrivals, whereas it accounts for 22% from terrestrial surface and 15% of the world population. In order to understand these variations, the purpose of the present study is to analyze the current state of eco-tourism in the protected areas of West Africa, and to propose an approach which would be used as model of management in conformity with the objectives of international and sustainable development conventions. The data analysis collected from, on the one hand, a sample of 23 protected areas of the sub region, and on the other hand, internet search, made it possible to give a report on the state of eco-tourism in West African protected areas, and to understand the impacts of the eco-tourism activity on the protected area and on the development of its periphery.

The study reveals that tourism is very unequally distributed between African countries: at the scale of Africa, the main part of the arrivals is distributed between the north and the south of the continent: the Maghreb and the Southern Africa with for example 6 to 7 million entries for Tunisia and South Africa; in West Africa, Nigeria and Senegal are the countries which receive the largest number of visitors. Except in some very few cases, PAs of West Africa seldom reach more than 6,000 visitors annually, and this is only possible in parks with large and emblematic fauna.

There are several factors which can limit or support the tourist frequentation in the sub region among which: proximity of West Africa compared to the European markets, the presence of exceptional sites, in particular ornithological sites, the abundance of endemic species etc. for positive factors; but also: the presence of some environments difficulties to sightseeing in comparison for example with vast spaces of the high East Africa's plateaus, poor quality of infrastructures and services, lack of qualified personnel, lack of maintenance of access roads etc. as regards the factors limiting or disadvantaging tourism.

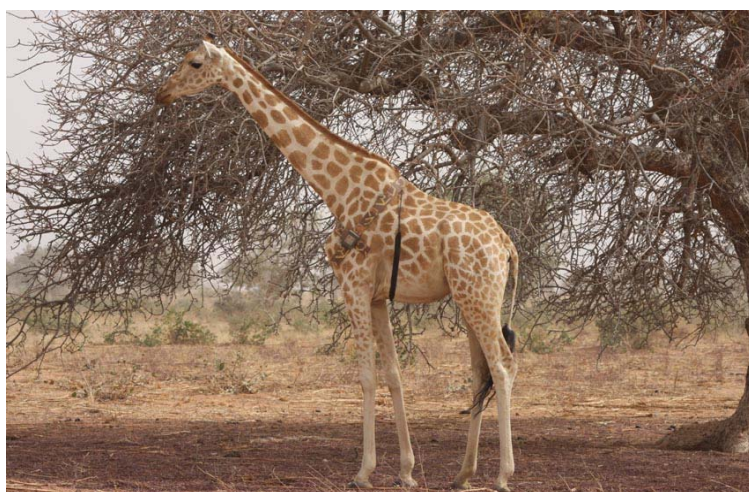
In terms of tourism contribution to development, very few PAs profit from the economic incomes related to tourism management. However, some good examples exist, as in the national park of Pendjari in Benin where 30% of the incomes resulting from hunting activities are allocated to local development. In almost all the PAs of the sub region (including the community areas), the only direct benefit drawn from the touristic activities come from guiding, and the sectors related to hotels and restaurants. In community-based areas, part of these benefits is transferred to the area conservation, but this mechanism does not exist in the PA with governance by the State in particular because of weak tourist incomes.

With regard to governance, the activity is state-governed (but with an increased tendency to promote co management with local populations), community-based (with the setting up of management committees) or private (especially for the valorisation of the site). But the study shows that the management systems are rather ineffective, except for some community-based areas benefiting from sustainable external financial support (ex: community marine protected area of Bamboung in Senegal). Indeed they show their effectiveness in terms of distribution of benefits, integration in the environment, implication of the local communities, and sustainability.

The study reveals that tourism in the sub region is still generally directed towards beach tourism and a movement towards eco-tourism that is a tool of conservation and development, still remains not very significant on the ground. In fact there are two main poles that exist: sightseeing tourism is largely prevalent in West African PAs, primarily in the parks and reserves of savannah and forest (for big fauna mainly); the other pole being the West African littoral frontage (for birds especially). It is rather about "tourism of nature", consuming the environment without sustainability criteria.

In spite of the current constraints to a development of sustainable tourism in West Africa, improvements are possible such as for example: to start by identifying and documenting the problems and the causes of the dysfunctions; to set up systems of adapted financings; to improve management and the framework of eco-tourism planning; to enhance stakeholders' capacities; to improve the economic consequences for the local communities; or to develop tools for monitoring, evaluation, control, and tools to help decision making etc.

**Dix fiches récapitulatives pour mieux comprendre le tourisme et l'écotourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest...**



## Fiche n°1 : quelles sont les formes de tourisme existant dans les AP d'Afrique de l'Ouest ?



### Les formes de tourisme à suivre

L'écotourisme et l'écotourisme communautaire sont les formes de tourisme recherchées dans et en périphérie des parcs et réserves, comme outils de développement durable, c'est-à-dire un développement économique respectueux de l'environnement et du contexte social, qui prend en compte les besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures.

### Les définitions

**L'écotourisme** : à ce jour, il n'y a pas de définition universelle de l'écotourisme ; toutefois on peut considérer que les dimensions suivantes constituent l'essence même du concept : un tourisme axé sur la nature, une démarche éducative et un besoin de répondre aux critères de durabilité – développement économique, protection de l'environnement et bien-être des communautés.

**Le tourisme communautaire** ou *community-based tourism* désigne les formes touristiques **proposées et gérées par les populations locales elles-mêmes** ; tandis que **l'écotourisme communautaire** implique également un engagement envers la protection des ressources naturelles.

Ce tourisme peut être géré soit au sein d'une AP communautaire (AC), soit en périphérie d'une aire protégée sous forme de micro-entreprise communautaire.

Les principes du tourisme communautaire sont basés sur le sens de la propriété et de la responsabilité communautaire, avec la majorité

des bénéfices qui reste au sein de la communauté. La qualité est une des exigences de l'activité, même si les conditions d'accueil sont en général plus rudimentaires que pour le tourisme classique « commercial ».

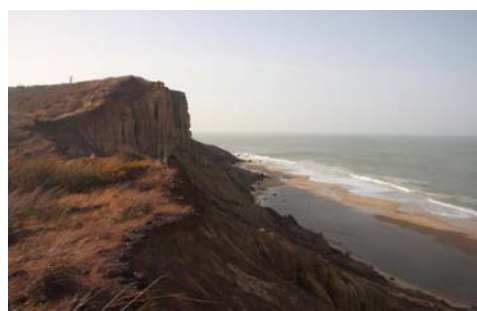
### Des formes de tourisme à la durabilité incertaine

Dans le paysage ouest-africain, on retrouve davantage un « tourisme de nature », à savoir, une activité axée sur l'observation sans qu'il y ait d'obligation de conservation et de développement. Il s'agit plutôt d'un tourisme consommateur de l'environnement. Les autres formes de valorisation touristiques associées sont également présentes dans les APAO : le tourisme d'aventure (un tourisme de « conquête de nature »), le tourisme de vision, ceux « consommateurs des ressources naturelles » tels que le tourisme cynégétique ou la pêche sportive...

L'écotourisme communautaire prend de plus en plus de place dans le paysage ouest-africain grâce à la multiplication des Aires Communautaires, notamment sur la façade littorale atlantique avec la création des Aires Marines Protégées Communautaires (AMPC).

**Mais il faut noter que le « tourisme de nature » reste cependant dominant dans les parcs et réserves, sans focus prioritaire sur des critères de durabilité, et bien que l'écotourisme *sensu stricto* soit prôné par tous les acteurs impliqués dans les AP à l'échelle de la sous-région.**

## Fiche n°2 : quelle est l'importance du secteur tourisme à l'échelle sous-régionale ?



### Le tourisme, première industrie mondiale

- Près de 900 millions d'arrivées internationales en 2007 (contre 25 millions en 1950) ;
- Entre 4 et 5% de croissance annuelle, avec une projection estimée à 1 milliard d'arrivées en 2011 et à 1,6 milliard en 2020 dans le monde ;
- 200 millions d'emplois directs

Le tourisme présente donc un potentiel de développement important, mais qui est très inégalement réparti.

Le **tourisme en Afrique est quantitativement marginal** par rapport aux grandes destinations européennes, américaines ou asiatiques.

- L'Afrique ne reçoit que 4% des arrivées internationales mondiales, alors qu'elle représente 22% de la surface terrestre et 15% de la population mondiale ;
- L'Afrique de l'Ouest ne reçoit que 10% des recettes du tourisme en Afrique ;
- **Le tourisme est très inégalement réparti entre les pays d'Afrique.** Sur l'ensemble du continent, l'essentiel des arrivées se répartit entre les deux extrêmes géographiques : le Maghreb et l'Afrique australe ;
- En Afrique de l'Ouest, le **Nigeria** et le **Sénégal** accueillent **le plus grand nombre de visiteurs**, pourtant, ces deux destinations sont loin de pouvoir prétendre au rang de destination internationale (800 000 entrées contre 6 à 7 millions pour la Tunisie et l'Afrique du Sud) ;
- Cependant, le tourisme en Afrique progresse et occupe une place très importante dans l'économie nationale de certains pays.

### Le tourisme des parcs et réserves est à l'image du tourisme dans la sous-région

Il est très marginal du fait d'une très faible fréquentation touristique et d'une superficie

limitée des AP potentiellement intéressantes (quelques % du territoire national sont réellement conservés). Si bien que le tourisme dans les parcs et réserves représente rarement plus de 5% des visiteurs au niveau national, à une exception près pour la Gambie où il atteint 33% des visiteurs, et dans une moindre mesure au Ghana. Pour le reste des pays de l'Afrique de l'Ouest, les tourisms balnéaire et d'affaire prédominent, malgré une demande internationale de plus en plus croissante vers la découverte des milieux naturels.

### A quelques exceptions près, les APAO atteignent rarement plus de 6 000 visiteurs annuellement.

Et ce chiffre concerne uniquement les parcs de grande faune. Les fréquentations touristiques sont très faibles, pour une durée de séjour très limitée, et une saisonnalité de l'activité très forte.

**A titre comparatif, un seul parc national en Afrique orientale, tel que le Serengeti, compte 160 000 visiteurs annuellement.**

**Deux grands pôles :** le tourisme de vision domine le paysage des APAO, essentiellement dans les parcs et réserves de savane et de forêt (pour la grande faune) ; l'autre pôle est la façade littorale ouest-africaine (pour l'avifaune surtout).

**Le tourisme est devenu un domaine stratégique pour les gouvernements**, qui voudraient en faire un secteur de croissance et de création de richesses pour les nationaux.

Cependant, **l'orientation des pays de l'Afrique de l'Ouest vers un écotourisme, outil de conservation et de développement des parcs et réserves, plutôt qu'un tourisme balnéaire ou d'autres formes de valorisation reste, dans la réalité, encore peu significative à l'échelle sous-régionale.**



## Fiche n°3 : quels sont les principaux atouts et contraintes du tourisme des APAO ?



Le tableau ci-après permet d'identifier les principaux facteurs limitant ou favorisant le développement de l'écotourisme dans les parcs et réserves de l'Afrique de l'Ouest.

Atouts/Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité de l'Afrique de l'Ouest par rapport aux marchés émetteurs européens (à 5-6h de vol en moyenne)</li> <li>• Nombreuses potentialités écotouristiques encore peu exploitées</li> <li>• Présence de sites d'exception, notamment en termes ornithologiques</li> <li>• Abondance des espèces endémiques (hippopotames nains, lamantins...) pour attirer une clientèle de niche</li> <li>• Des climats variés qui permettent l'étalement de la période touristique sur l'ensemble de l'année</li> <li>• Des APAO aux écosystèmes très diversifiés (comprenant des zones arides, forestières, de savane, littorales et des zones humides)</li> <li>• Nombreuses potentialités culturelles, ce qui permet de distinguer l'Afrique de l'Ouest de l'Afrique orientale ou australe.</li> <li>• Nombreux sites classés</li> <li>• Présence d'APAO à proximité des grands pôles urbains, qui pourraient répondre aux besoins d'une clientèle d'expatriés</li> <li>• Existence des bases d'un cadre institutionnel pour assurer le développement écotouristique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte saisonnalité touristique actuelle (sur quelques mois de l'année uniquement)</li> <li>• certains milieux peu favorables à la vision (forêts denses ou zones de savane soudano-guinéennes), contrairement aux vastes espaces dégagés des hauts plateaux d'Afrique orientale par exemple</li> <li>• Qualité des infrastructures et services très médiocre</li> <li>• Manque de personnel qualifié</li> <li>• Manque d'entretien des pistes d'accès</li> <li>• Faiblesse des réseaux de piste dans les aires protégées</li> <li>• Faible implication des populations locales</li> <li>• Faibles retombées pour la conservation et le développement</li> <li>• Peu d'implication du secteur privé</li> <li>• Peu de contrôle de l'activité touristique dans les parcs et réserves, engendrant un impact négatif sur le milieu</li> <li>• Absence de formation dans le domaine de l'écotourisme à l'échelle de la sous-région</li> <li>• Image négative des pays : insécurité, conflits armés,...</li> <li>• Instabilité politique</li> <li>• Cherté du transport aérien</li> <li>• Peu d'originalité des produits touristiques</li> <li>• Peu de promotion/marketing du tourisme</li> <li>• Absence de programmes environnementaux, ou d'interprétation du milieu</li> </ul>

## Fiche n°4 : comment le tourisme dans les aires protégées est-il géré en Afrique de l'Ouest?



### Les formes de gouvernance

Elles déterminent la façon dont le tourisme est géré dans un parc ou une réserve. La gouvernance peut être :

- **étatique** : néanmoins la tendance actuelle à la cogestion s'accompagne d'une implication de plus en plus forte des populations locales. Les recettes issues des revenus du tourisme échappent en général à l'AP (versées au Trésor Public ou à l'Administration Centrale). Le budget qui est alloué à l'AP permet dans la majorité des cas de subvenir uniquement aux frais de fonctionnement et de personnel, sans pouvoir contribuer au développement de l'activité touristique.

L'activité est gérée par un Service (des Parcs Nationaux), et il existe parfois un responsable du tourisme dans l'AP (au nombre de deux sur l'ensemble des AP de l'étude).

- **communautaire** : un comité de gestion composé de plusieurs acteurs gère l'activité touristique. Les acteurs vont s'organiser pour offrir des prestations touristiques telles que l'hébergement, la restauration, le guidage, la vente d'objets d'art, de produits transformés... Les recettes touristiques restent en grande partie au sein de l'aire protégée et une partie des bénéfices du tourisme est allouée aux communautés riveraines via un Fonds de Développement Communautaire, tandis qu'un autre pourcentage est dédié à la conservation.

- **privée** : l'exploitation touristique sert surtout à la valorisation du site et les recettes touristiques sont utilisées à cette fin. Les réserves privées sont faiblement représentées en Afrique de l'Ouest.

### Des systèmes de gestion inefficaces

Le rôle du Service des parcs et réserves en matière de tourisme dans une AP en AO est d'assurer le contrôle et la gestion de l'activité (nomination d'un régisseur), la sécurité, la protection et l'entretien de l'AP. Le secteur privé devrait gérer l'accueil, l'hébergement et la restauration ; tandis que les organisations de base devraient davantage se charger des activités (telles que le guidage). Or, dans le paysage des AP en AO, quasiment aucune concession hôtelière n'est accordée à des privés, à quelques exceptions près dont le PNW côté Niger notamment.

### Les infrastructures et services touristiques existant dans les aires protégées de l'AO sont à l'image des systèmes de gestion : défaillants.

Les APAO à gouvernance étatique disposent le plus souvent de structures d'hébergement de qualité médiocre. Faute de budget du gouvernement, les infrastructures sont souvent vieillissantes, peu intégrées dans le milieu, sans minimisation de l'impact négatif sur l'environnement (pas de système de gestion de l'eau, des déchets, de choix énergétique).

Les aménagements de l'AP sont souvent peu nombreux, défectueux et leur conception peut entraîner des perturbations fauniques. Les modes d'interprétation des milieux sont absents et les services de guidage offerts aux visiteurs peuvent rarement y pallier.

Seules certaines réserves privées, à l'image de l'expérience de *Makasutu Cultural Forest* en Gambie, ou des aires communautaires bénéficiant d'appui extérieur durable (l'AMPC de Bamboung au Sénégal) ou des AP bénéficiant d'un système d'autonomie financière... peuvent s'engager dans la voie d'une bonne gestion du tourisme et donc, d'une durabilité de l'activité.

## Fiche n°5 : quelle place pour les communautés locales dans le tourisme des AP en AO ?



### L'implication des populations riveraines des AP grâce à la cogestion

De façon générale, l'Etat est en charge de la gestion des AP excluant toute participation des populations locales. Toutefois, les deux dernières décennies ont vu fleurir un mode de gestion plus équilibré: la gestion participative ou cogestion, qui implique que soit reconnue une légitimité aux communautés dans la gestion du milieu naturel. Le tourisme va être identifié comme la stratégie de « conservation-développement » permettant de réconcilier les intérêts des différents acteurs, revenus pour le développement pour les uns et conservation pour les autres.

### L'implication des populations dans le cadre de la gestion du tourisme

La cogestion implique la formulation de plans de gestion selon une approche participative, intégrant tant les autorités que les populations riveraines des AP. La gestion de l'activité écotouristique peut alors être déléguée aux populations locales dans le cadre de Comités Inter Villageois de l'Ecotourisme.

### Des niveaux d'implication très différents suivant le type d'AP concernée

Les populations peuvent gérer une micro-entreprise touristique, soit dans une Aire Communautaire, soit en périphérie d'une AP, et/ou être prestataire de services (guidage), d'activités (théâtre, danse traditionnelle), de

produits (artisanat). Leur implication sera plus forte dans une aire communautaire où la population gère et contrôle l'activité touristique. Cependant, leur implication peut être importante également dans une AP étatique, lorsqu'il y a une volonté de cogestion comme par exemple à la Pendjari au Bénin, ou lorsque **des mesures spécifiques d'intégration sont appliquées** (exemple des écogardes du Sénégal, issus des populations périphériques).

### Des programmes d'appui indispensables à l'intégration des communautés dans la gestion des activités touristiques

La Fondation ST-EP (Sustainable Tourism – Eliminating Poverty), initiée par l'OMT joue un rôle crucial en Afrique de l'Ouest: créée pour financer notamment des microprojets touristiques, elle touche dix pays d'Afrique de l'Ouest. L'organisation néerlandaise de développement, la SNV, est un des acteurs clés pour augmenter l'impact du tourisme sur l'économie locale, assurant une assistance technique et financière aux communautés locales.

Toutes les AP étudiées démontrent l'intérêt de l'intégration des zones périphériques dans le développement de l'activité touristique; seulement le résultat global est plutôt mitigé. Des partenariats techniques et financiers durables font souvent défaut pour assurer une implication durable et effective des communautés riveraines.

## Fiche n°6 : quelle est la contribution du tourisme au développement dans les parcs et réserves ?



### Des mécanismes de contribution au développement local

Dans les Aires Communautaires, un Fonds de Développement communautaire est mis en place, attribuant 20% environ des bénéfices de l'activité touristique au développement. Tandis qu'aucun mécanisme officiel n'est développé dans les AP à gouvernance étatique, à l'exception des AP à autonomie financière comme le PN de la Pendjari où 30% des recettes issues de la chasse sont alloués au développement local. Néanmoins, des mécanismes alternatifs peuvent être mis en place par le service des parcs ou les acteurs locaux : boîtes à don, circuits villageois, reversement d'un pourcentage des frais de guidage au service de santé, à l'éducation...

### Des résultats peu concluants en matière de développement économique

Rares sont les AC qui dégagent un profit de l'activité touristique. Peu d'emplois sont rémunérés, avec des salaires fixes et à temps plein. Ils sont davantage payés à la commission. Dans les AP à gouvernance étatique, les populations bénéficient globalement peu des retombées touristiques, n'étant pas suffisamment impliquées. Une des raisons peut venir d'une gestion de l'activité par des entreprises étrangères, comme les réceptifs de Point Afrique au Niger. Les seuls bénéfices directs tirés des activités touristiques viennent des frais de guidage, payés directement aux guides, et des salaires versés aux populations qui travaillent dans les structures hôtelières ; les bénéfices indirects proviennent de la vente de produits de transformation.

Dans les deux cas, les emplois concernent principalement le guidage, les secteurs liés à l'hôtellerie et à la restauration.

L'artisanat est un secteur très marginalisé dans les zones périphériques, malgré l'existence de nombreuses potentialités. Cependant, les populations sont rarement bien organisées, à l'exception du Comité Inter Villageois du Djoudj où l'activité artisanale est rentable pour le GIE des femmes dont les bénéfices sont répartis équitablement entre les sept villages périphériques.

Les résultats sont également très mitigés pour les micro-entreprises de tourisme communautaire où seules celles qui bénéficient d'un appui sur le long terme semblent fonctionnelles.

### Une contribution plus satisfaisante au niveau de l'amélioration des conditions de vie, mais fortement concentrée au niveau des zones d'influence touristique

Dans l'ensemble des AP visitées, des signes d'amélioration sociale grâce à l'activité touristique se font sentir au niveau des besoins fondamentaux : de l'accès à l'eau, à la santé et à l'éducation. Ces appuis se font soit :

- par le Fonds de Développement Communautaire dans le cadre des AC, soit par des partenaires financiers privés,
- par des facilitations accordées par les gestionnaires des parcs et réserves (gratuité de l'eau potable, facilitation du transport, de l'accès au soin,...)
- par les visites de touristes qui font des dons, appuient matériellement ou financièrement la communauté.

Cependant, cette contribution concerne uniquement les communautés directement liées à l'activité touristique, peu nombreuses à l'échelle sous-régionale.

## Fiche n°7 : quelle est la contribution du tourisme à la conservation dans les parcs et réserves ?



### Des populations dépendantes des ressources

Du fait de la vulnérabilité des communautés riveraines et de leur augmentation constante, elles sont fortement dépendantes des ressources naturelles pour leur subsistance. Par conséquent, elles pratiquent le braconnage, la chasse, les feux de brousse et le pâturage, surexploitent les espèces... Toutes les APAO de l'étude connaissent, d'une manière plus ou moins prononcée, des pressions sur le milieu. **Le tourisme a été identifié comme l'outil permettant de lutter contre la pauvreté, et de ce fait, de réduire l'impact des pressions sur les ressources.**

### Les mécanismes de contribution de l'activité touristique à la conservation

Dans les AC, une partie des bénéfices touristiques est reversée à la conservation de l'espace pour lequel l'AC a été créée, contrairement aux AP à gouvernance étatique où aucun mécanisme ne le prévoit, du fait des recettes touristiques trop faibles notamment. Cependant, la contribution peut se faire de manière indirecte par les acteurs du tourisme : les hôteliers (financement de l'entretien des pistes, participation aux campagnes de reboisement, par exemple), les associations de guides ou les GIE des écogardes (pourcentage des bénéfices de leur activité reversé à la conservation).

### Des emplois locaux dans l'activité touristique favorables à la conservation

L'implication des populations locales dans le tourisme des parcs et réserves peut avoir des répercussions non négligeables pour la conservation. L'emploi de pêcheurs et d'anciens braconniers est majoritairement recherché. De plus, l'activité touristique favorise **l'emploi de surveillants**, salariés ou payés à la commission,

dans l'ensemble des AP. Ils jouent un **rôle fondamental d'ambassadeur de la conservation** auprès des populations locales. Dans la plupart des cas, des **changements de mentalité des villageois** sont observés, et ils deviennent plus respectueux du milieu.

**Les bénéfices pour la conservation sont difficilement mesurables**, en l'absence d'indicateurs prévus à cet effet. L'impact est jugé plutôt positif dans les AC de l'étude, grâce à l'implication des populations et au pourcentage reversé pour la conservation. Les inventaires montrent une augmentation des espèces, des biotopes préservés. **Dans les parcs et réserves gérés par l'Etat**, il est très difficile d'en évaluer les retombées pour la conservation. Néanmoins, l'activité touristique étant globalement faible, **les bénéfices sont quasiment inexistants**. En l'absence de gestion et de contrôle de l'activité, le tourisme peut aussi être source de dérangement de la faune, de pollution visuelle (déchets, structures hôtelières non intégrées), sonore (moteurs puissants, engendrant également des perturbations des espèces), environnementale (pas de gestion de l'eau et des énergies, de tri des déchets ni de programmes d'éducation environnementale).

### La durabilité de l'activité remise en cause

La problématique de la durabilité est importante dans les AP en Afrique de l'Ouest où les retombées du tourisme sont rarement assez importantes pour contribuer à la conservation. Quelle que soit l'AP, elle manque de moyens financiers, de compétences. Les moyens ou normes de suivi et d'évaluation de l'activité sont absents ou insuffisants.

## Fiche n°8 : quelques idées pour améliorer la contribution du tourisme au développement local



### **Une meilleure implication des zones périphériques dans l'activité touristique ne peut se faire sans la valorisation du patrimoine socioculturel**

Des **études d'identification de ces potentialités** devraient être menées dans les zones périphériques de l'AP pour en améliorer la connaissance. Des **inventaires du patrimoine matériel (sites archéologiques...)** et **immatériel** (activités traditionnelles locales, traditions orales...) dans chaque localité permettraient de favoriser l'intégration des communautés en fonction de leurs potentialités. Leur valorisation pourrait se faire par **la promotion d'un tourisme culturel en périphérie des AP**. Des accords entre les gestionnaires du parc et les communautés pourraient être trouvés pour que les circuits proposés aux visiteurs au sein de l'AP intègrent également la périphérie.

### **Développer de nouvelles activités et diversifier les produits touristiques**

La **réalisation de microprojets de tourisme communautaire** dans les zones périphériques devrait continuer à s'étendre pour offrir aux visiteurs des AP en AO la rencontre interculturelle, en sus de celle avec le milieu naturel. Identifier les prestataires potentiels (artisans, artistes, apiculteurs,..) est un préalable nécessaire, avant de favoriser leur organisation, promotion et de valoriser ces métiers annexes.

**Des modes de découverte alternatifs pourraient être développés et offerts par les populations**, ce qui diversifierait l'offre touristique, créerait davantage de débouchés pour les locaux et permettrait de répartir équitablement ces richesses. Les découvertes de la périphérie

pourraient s'effectuer à pied, à cheval, en chameau, en canoë, pirogue, vélo..., en fonction de l'existant.

L'**artisanat**, bien organisé, est identifié comme **le secteur qui pourrait contribuer à la sauvegarde des valeurs culturelles des populations riveraines** et pourrait créer assez d'emplois et de richesses, comme l'a prouvé l'organisation du GIE des femmes du Comité Inter Villageois du Djoudj. Les périphéries et zones tampons des AP sont dotées des ressources de PFNL<sup>1</sup> nécessaires à la production des objets d'art susceptibles d'être vendus aux touristes.

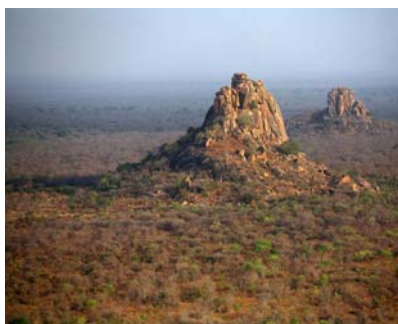
### **Des mesures d'accompagnement pour assurer la durabilité du processus d'implication**

La réussite de l'intégration des zones périphériques dépend d'un accompagnement technique et financier durable, tel que le mène l'organisation SNV dans la mise en œuvre des microprojets de tourisme communautaire en périphérie des APAO.

**Afin de prémunir au mieux des impacts culturels négatifs du tourisme, la sensibilisation et l'éducation** de l'ensemble des acteurs impliqués (communautés, visiteurs, voyageurs) semblent indispensable, par le développement d'outils, de campagnes, de chartes ou de codes de conduite...

<sup>1</sup> Produits Forestiers Non Ligneux

## Fiche n°9 : quelques points clés pour améliorer la contribution du tourisme à la conservation



### **Trouver des mécanismes de redistribution des recettes touristiques pour l'aire protégée**

Les tarifs des droits d'entrée de certaines AP en AO (notamment de renommée internationale) pourraient être augmentés et un pourcentage des recettes pourrait ainsi être alloué à la conservation.

La grille tarifaire des APAO pourrait également être adaptée, à l'image de celles des parcs de l'Afrique Orientale, pour attirer davantage les visiteurs nationaux.

Des accords avec les voyagistes pourraient être signés pour reverser un pourcentage du prix du séjour à la conservation.

De multiples autres sources alternatives de financement pourraient être développées, tel que des programmes d'écovolontariat finançant la conservation, la mise en place de fondation ou de *trust funds*, le développement de produits dérivés...

### **Favoriser les partenariats public/secteur privé**

L'intégration du secteur privé dans le développement touristique est un élément indispensable de l'économie qui doit permettre de dégager des recettes pour la protection et la valorisation. Il s'agit de développer un régime foncier applicable pour l'attribution de concession au secteur privé, induisant la **création de zone de développement touristique prioritaire**. Un ensemble de services marchands (assimilables à des prestations de services commercialisables : hôtellerie, restauration, guidage,...) et non marchands pourrait être concédé au secteur privé.

### **Développer un tourisme intégré à l'Aire Protégée**

Pour les aspects d'aménagement touristique, il est important de mieux fixer des zones

d'aménagement touristique et de définir un cahier des charges qualitatif pour les infrastructures, en se conformant au mieux à des normes de Haute Qualité Environnementale (HQE). Aucune infrastructure ne devrait être construite sans Etude d'Impact Environnemental préalable, impliquant intégration paysagère et un mode de fonctionnement limitant l'impact sur le milieu (préconisation de choix énergétiques favorisant le photovoltaïque, le traitement des déchets, des eaux usées...). Des lieux d'accueil et d'interprétation devraient être développés : des maisons de parc, signalétiques d'information et directionnelle, sentiers d'interprétation... Parallèlement, **des programmes de sensibilisation et d'éducation environnementale** devraient être menés pour l'ensemble des parties prenantes de l'activité, avec toute une gamme d'outils à l'appui (livrets, guides, brochures, panneaux d'interprétation...)

**Les services touristiques** offerts au sein d'une AP en AO devraient répondre à des exigences environnementales strictes pour limiter toute pollution ou perturbation de la faune.

La recherche d'un tourisme naturaliste, à savoir un tourisme scientifique ou écologique, devrait être largement favorisée - cette clientèle étant davantage à la recherche d'une découverte approfondie du milieu que de confort, soucieuse de son impact sur l'environnement. L'amélioration de la contribution du tourisme à la conservation ne pourra se faire, au niveau institutionnel, sans le développement de cadre de concertation permettant la mise en place d'activités touristiques en appui aux impératifs de conservation et de valorisation ni sans le renforcement des instruments de gestion des pays (environnementaux et touristiques).

## Fiche n°10 : quel est l'avenir du tourisme dans les AP d'Afrique de l'Ouest ?



### La biodiversité, l'intérêt principal pour tout visiteur, est difficile à voir dans les AP en AO

L'état de conservation des écosystèmes et de la biodiversité en Afrique de l'Ouest dans les régions sahélo-soudaniennes et soudaniennes est dans un état critique. La gestion et la conservation de la diversité biologique ne constituent pas pour autant une priorité politique, du fait du niveau de pauvreté de certains pays. La gestion est plutôt faible même en présence des projets financés par des bailleurs de fonds internationaux ou des ONG de conservation.

⇒ Par conséquent, si la conservation de la biodiversité, des écosystèmes, des habitats et des paysages n'est pas insérée dans la stratégie générale de conservation de la biodiversité à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest (se fixant des priorités telles que la protection de certaines espèces emblématiques...), les visiteurs se détourneront des APAO, le tourisme de niche recherché ne pourra être développé, seule la périphérie pourra espérer capter une certaine clientèle par son tourisme culturel, s'il s'organise.

### Des facteurs de blocage en matière de gestion pourraient être levés à moyen terme pour certains sites prioritaires, dont les potentialités de valorisation touristique sont importantes

Quelques aires protégées ont été identifiées comme le Djoudj/Diawling, le W/Pendjari, le Niokolo/Badiar, la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Saloum/Niumi ou encore, les bassins fluviaux entre la Gambie et la Guinée-Bissau. Elles disposent d'espèces emblématiques et/ou suffisamment diversifiées, de paysages spectaculaires, d'une grande richesse culturelle...

⇒ Certains espaces protégés en Afrique de l'Ouest semblent disposer d'un avenir touristique prometteur par rapport aux autres AP de la sous-région, à la condition qu'une série d'actions soit menée pour lever les blocages de développement (renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles, les moyens humains et financiers, améliorer la communication, promotion,...).

### Le développement touristique ne pourra se faire qu'en essayant de lever progressivement les contraintes externes et internes aux APAO de la sous-région.

Mis à part quelques exceptions, globalement les facteurs limitant le développement touristique sont bien trop nombreux pour que les APAO puissent rapidement atteindre le niveau des parcs et réserves d'Afrique Orientale ou Australe. Certaines faiblesses pourront être levées peu à peu en fonction de la volonté politique propre de chaque pays, de l'implication des bailleurs de fonds,... Si le **tourisme local, adapté à la clientèle expatriée** semble être l'avenir pour la majorité des aires protégées francophones, son développement passera cependant par quelques fondamentaux : le renforcement des politiques publiques, la mise à niveau des équipements et aménagements, le développement d'une information institutionnelle (mise à niveau du discours « interprétatif » des guides, édition de documents sur les AP, création de site web,...) et l'intégration des populations des zones périphériques. Dans les pays anglophones, le tourisme national est également appelé à jouer un rôle clef, comme c'est déjà le cas au Ghana et au Nigeria.



## INTRODUCTION DE L'ETUDE

L'Afrique est l'un des plus grands réservoirs de biodiversité et on y trouve près d'un tiers de la diversité biologique terrestre mondiale. Dans le paysage ouest africain, les aires protégées offrent une surface souvent limitée, de l'ordre de quelques pour cent du territoire national en général. Il en résulte que conserver la biodiversité sur si peu d'espace est un défi d'autant plus difficile à relever que différents facteurs viennent aggraver la situation : croissance démographique, déficit pluviométrique, faibles moyens humains et matériels. Qui plus est, pour les communautés locales de cette région, la « gestion » signifie souvent : essartage, pêche, chasse ou encore pacage. Si nous n'en sommes plus à considérer les aires protégées comme des « garde-manger entourés par la faim » (Sournia, 1990), le niveau de pauvreté des populations d'Afrique de l'Ouest reste un des plus élevés au monde. Pour concilier conservation et développement, une nouvelle approche de la conservation est née, où la cogestion est favorisée et la dimension marchande est mise en avant. L'écotourisme apparaît ainsi comme l'un des quatre grands domaines principaux choisis pour assurer la valorisation économique de la biodiversité.

L'UICN l'a défini comme « l'ensemble des voyages et visites respectueux de l'environnement dans des sites naturels relativement intacts, motivés par l'observation et l'appréciation de la nature (et tout élément s'y rattachant, ancien et actuel), qui encouragent la conservation, réduisent au moins l'impact des visiteurs et prévoient la participation socio-économique active de la population locale ».

Sa définition reprend les trois critères du développement durable : environnementaux, économiques et culturels, indiquant ainsi que l'**écotourisme** peut être **un réel levier pour le développement et la conservation**, comme par exemple le tourisme des Gorilles de montagne dans le Parc National des Volcans au Rwanda.

Devant l'engouement pour cet outil, les projets dits « d'écotourisme » se sont multipliés en Afrique de l'Ouest au même titre que les concepts, les approches, les terminologies. On parle de tourisme durable, responsable, intégré, solidaire, communautaire voire, d'écotourisme communautaire, à l'heure où la réduction de la pauvreté devient une priorité pour répondre aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Que se cache-t-il derrière tous ces termes ? Quelles formes de tourisme sont réellement développées dans les parcs et réserves ouest-africains ? Et lorsque celles-ci se font appeler « écotourisme », répondent-elle vraiment aux critères évoqués dans sa propre définition, faisant d'elles un véritable levier de développement et un outil de conservation ?

L'objectif principal de cette étude est de comprendre la situation actuelle de l'écotourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest, d'apporter un éclairage aux acteurs impliqués dans le secteur pour qu'une stratégie puisse être bâtie et servir de modèle de gestion en conformité avec les objectifs des conventions internationales et du développement durable.

En résumé, nous allons chercher dans un premier temps à éclaircir ces concepts qui peuvent porter à confusion tant ils se sont multipliés, puis à faire un état des lieux de la situation de l'écotourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest en se basant sur les études de cas et la bibliographie. Dans un troisième temps, nous analyserons les impacts de l'activité tant sur l'aire protégée que sur le développement de sa périphérie, en expliquant les causes endogènes et exogènes de la situation, et enfin, nous apporterons quelques recommandations aux différents acteurs de la conservation et de la valorisation touristique pour favoriser une meilleure contribution du tourisme au développement et à la conservation.

## METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Cette étude ayant pour objectif de mieux comprendre le tourisme des parcs et réserves d'Afrique de l'Ouest et son rôle dans la conservation et le développement, il s'est avéré nécessaire de passer en revue plusieurs pays d'intervention du PAPACO, en Afrique de l'Ouest, pour le recueil d'information. Il est à noter que le tourisme « consommateur des ressources naturelles » tel que l'activité cynégétique, n'est pas spécifiquement pris en compte dans la présente étude même s'il en est fait mention à diverses occasions. Pour plus de détails, se référer à l'étude du PAPACO n°2 sur la contribution de la grande chasse à la conservation en Afrique de l'Ouest (UICN-Papaco, 2010).

### Plusieurs méthodes ont été utilisées :

En amont :

- Des enquêtes auprès de différents tours opérateurs français pour connaître leur positionnement dans la région ouest africaine.
- Des recherches bibliographiques par Internet et au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.

Dans la sous-région :

- Des recherches bibliographiques dans les divers centres de ressources (UICN-PACO, IRD, OFINAP au Burkina Faso ; UICN et RAMPAO, IRD et DPN au Sénégal) et Internet ont permis d'obtenir des informations d'ordre général sur le tourisme en Afrique de l'Ouest.
- Elaboration d'un questionnaire sur la base d'une part, de la méthode RAPPAM<sup>2</sup>, dans le but de recueillir des informations sur le cadre de gestion de l'AP, et d'autre part, sur la base de questions générales sur le tourisme et d'une grille d'évaluation se basant sur les critères du développement durable.
- Des échanges directs (courriers électroniques et appels téléphoniques) ont permis d'obtenir des informations et de la documentation sur les projets développés dans les pays non visités pendant l'étude.
- Les missions de terrain : elles se sont déroulées dans six pays d'intervention du PAPACO pendant cinq semaines : Burkina Faso, Bénin, Ghana, Sénégal, Gambie et Niger. Le choix de ces pays a été motivé par le fait qu'ils permettent de couvrir la plupart des écosystèmes de la région et offrent la possibilité de faire une analyse comparative entre les pays francophones et anglophones. Au total, ce sont 23 aires protégées qui ont pu être visitées ainsi que cinq initiatives de tourisme communautaire dans les zones périphériques des aires protégées (voir la liste des aires protégées visitées en annexe). A noter que le PN de Zakouma (Tchad) est ajouté aux AP visitées du fait que la rédaction de cette étude a été réalisée dans ce parc et que des données ont pu être obtenues directement auprès des différents acteurs.

La rencontre avec l'ensemble des parties prenantes du volet tourisme a été recherchée sur chaque site, des autorités locales aux groupements villageois. Le questionnaire a été administré sur place avec des acteurs différents suivant les sites, en fonction de leur disponibilité : conservateurs, chargés de mission écotourisme, comités de gestion,... Il a été complété par des entretiens semi-directifs avec diverses personnes impliquées dans le secteur du tourisme de la région (gérants de structure hôtelière, guides, artisans,...). Enfin, dans chaque pays visité, les acteurs institutionnels du secteur tourisme et environnement, les organisations non gouvernementales nationales ou internationales, les responsables des syndicats d'initiative...ont été rencontrés.

---

<sup>2</sup> Développée par WWF, il s'agit d'une méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées

### **L'échantillon de l'étude :**

Il se base sur l'ensemble des aires protégées et des initiatives de tourisme communautaire de leur périphérie visitées, soit 23 AP et cinq projets de tourisme communautaire sur six pays de la sous-région (et Tchad), comprenant le panel des biomes représentatifs de la sous-région. Cependant, l'étude ne se limitera pas aux seules AP visitées étant donné que des informations précises et complémentaires au terrain ont été recueillies par les différents contacts pris ou dans la bibliographie.

### **La terminologie et l'interprétation des termes**

L'écotourisme, qui est l'objet de la présente étude, est un terme qui peut porter à confusion, tant ses définitions sont multiples et qu'il est galvaudé par les différents opérateurs du secteur proclamant développer « l'écotourisme », sans connaître son véritable sens. Il fera l'objet d'une clarification au premier chapitre afin que son interprétation soit comprise par tous. Néanmoins, pour faciliter la lecture et la compréhension du présent document, les termes « tourisme des parcs et réserves » et « écotourisme » seront utilisés pour le tourisme développé dans les aires protégées, même s'il ne remplit pas réellement tous les critères de durabilité. Les termes d'« écotourisme », de « tourisme communautaire ou d'écotourisme communautaire », de « tourisme de nature » seront différenciés. Quant aux termes de « communauté, population locale ou villageois », ils seront tous utilisés pour désigner l'ensemble des personnes résidant dans une même localité proche de l'AP.

Le terme « Aire Communautaire » sera utilisé de manière préférentielle pour définir les aires gérées par les communautés, qu'elles soient « sanctuaire », « réserve naturelle d'intérêt communautaire », ou « aire marine protégée communautaire »... pour plus d'informations sur ces différentes formes de gestion, on pourra se référer, entre autres, à l'étude conduite par le Papaco sur la contribution des aires communautaires à la conservation en Afrique de l'Ouest (UICN-Papaco, 2009)

### **Les limites de l'étude**

L'étude est basée essentiellement sur des données de terrain qu'il a été possible de collecter dans un temps restreint, ainsi qu'à partir de celles reçues par les acteurs rencontrés ou contactés par Internet. Si une analyse approfondie a pu être réalisée à partir de ces éléments, elle ne peut prétendre être représentative de l'ensemble de la situation écotouristique actuelle de l'Afrique de l'Ouest. Du fait du manque de certaines données, des hypothèses ont dû être utilisées pour aboutir à une analyse pertinente.

Le Nigéria aurait été un pays intéressant à couvrir pour son tourisme développé en milieu forestier, notamment lorsqu'il vise une espèce phare recherchée par les touristes : les gorilles de plaine, ainsi que pour son tourisme national, l'un des plus développés de la sous-région. Il a cependant été exclu de l'étude du fait de contraintes logistiques. Le temps disponible n'a pas permis, en outre, de se rendre en Casamance (Sénégal) ou en Mauritanie.

Les données concernant les statistiques touristiques ont été collectées de manière très inégale suivant les aires protégées du fait soit de l'inexistence d'un système de registre, soit d'un manque de rigueur dans son fonctionnement. Par ailleurs, les données liées aux coûts/ bénéfices de l'activité touristique dans certaines AP n'ont pu être obtenues de manière exhaustive, si bien que la réflexion est parfois davantage basée sur des données qualitatives que quantitatives.

Par conséquent, si cette étude ne couvre pas de manière exhaustive l'ensemble de l'écotourisme dans les AP d'Afrique de l'Ouest, elle s'est attachée à couvrir une gamme suffisamment large de projets d'écotourisme développés pour pouvoir apporter un éclairage sur la situation actuelle, en terme de contribution à la conservation et au développement. L'étude fournit au lecteur, et aux acteurs directement ou indirectement impliqués dans l'écotourisme, des éléments de base à partir desquels ils pourront alimenter leur réflexion et bâtir une stratégie d'action.

# PARTIE I

## Le tourisme dans les parcs et réserves : une multitude de concepts

L'objectif est de lever le voile sur l'ambiguïté des termes servant à qualifier le tourisme des parcs et réserves, et de présenter les différentes formes de tourisme que l'on peut trouver actuellement dans et en périphérie des aires protégées en Afrique de l'Ouest. L'analyse de ces définitions permettra de faire le lien entre les différentes formes de tourisme et les catégories d'aires protégées.



## 1. Les définitions

### 1.1. L'importance de trois termes clés pour l'Afrique de l'Ouest

#### 1.1.1- Carte d'identité du « tourisme de nature »

Le « tourisme de nature » est un tourisme axé sur la découverte, le loisir, l'observation. Aucun résultat ni en terme de conservation des ressources naturelles ni en terme de développement communautaire n'est exigé dans sa définition. Il n'a pas pour vocation de dégager des « bénéfices » en termes économique, socioculturel et écologique. Sa pratique exige un cadre naturel, sans pour autant qu'un statut de conservation de ce milieu soit un pré-requis. Il peut donc se pratiquer dans et en périphérie des AP, aussi bien que dans tout autre environnement peu perturbé par l'Homme.

Parmi les différentes déclinaisons associées au « tourisme de nature », nous pouvons trouver :

- Le tourisme de vision ;
- Le safari photographique ;
- Le tourisme fluvial ;
- Le tourisme « consommateur de ressources naturelles » tel que le tourisme cynégétique ou la pêche sportive ;
- Le tourisme sportif et d'aventure (trekking, alpinisme, rafting, raid) ;
- Le tourisme ornithologique ;
- Le tourisme scientifique.

#### 1.1.2- Carte d'Identité de l'écotourisme

Une multitude de définition de l'écotourisme existe depuis que la notion a été définie pour la première fois en 1983. Les premières définitions ne comprenaient ni l'implication des populations locales ni l'aspect de protection de l'environnement, le but principal étant « d'étudier ou d'admirer le paysage ». Près de dix ans plus tard, en 1991, la définition de *TIES* (« la Société Internationale de l'Ecotourisme ») fait évoluer l'écotourisme vers un tourisme responsable : « un voyage qui préserve l'environnement et soutient le bien-être des habitants ». L'implication des populations locales dans l'activité touristique reste encore vague.

Finalement, les définitions qui pourraient synthétiser le mieux la nature même de l'écotourisme sont celles émises par l'UICN et Martha Honey<sup>3</sup>.

#### Définitions de l'écotourisme

##### Définition de l'UICN<sup>4</sup> :

Voyage responsable sur le plan environnemental et visite de milieux naturels relativement peu perturbés dans le but d'apprécier la nature ainsi que toute manifestation culturelle passée ou présente observable de ces milieux, encourageant la conservation, ayant un impact négatif très limité et s'appuyant sur une participation active des populations locales dans le but de générer des avantages

<sup>3</sup> Co-fondatrice et co-directrice du Centre d'écotourisme et de développement durable à Washington.

<sup>4</sup> *Tourism, Ecotourism and Protected Areas*, 1996

### Définition de Martha Honey<sup>5</sup> :

Voyages à destination de zones naturelles fragiles et intactes (habituellement des aires protégées) visant un effet négatif très limité, s'adressant la plupart du temps à des petits groupes, favorisant l'éducation des visiteurs, générant des fonds pour la conservation, supportant directement le développement économique des milieux d'accueil et la prise en charge du développement par les communautés locales et favorisant le respect des différentes cultures et des droits humains.

**« Du bien-être des habitants », on est passé à « une participation active des populations locales » devenant ainsi des acteurs de l'écotourisme à part entière. La notion d'étude paysagère a évolué vers l'intégration des aspects culturels du milieu et surtout, est passée de l'appréciation passive de la nature à un tourisme considéré comme outil de conservation.**

### Les principes clés de l'écotourisme à retenir

- \* Découvrir des sites naturels préservés, généralement des aires protégées ;
- \* Protéger (faible impact sur les ressources naturelles) et respecter (respect des us et coutumes locales) la biodiversité et le patrimoine culturel ;
- \* Impliquer et faire participer les différents acteurs (individus, communautés, touristes, institutions, ONG, opérateurs économiques) dans la planification, le développement, la gestion et le suivi de l'activité touristique (à des degrés variables) pour favoriser le développement économique et socioculturel des populations d'accueil ;
- \* Interpréter le patrimoine naturel et culturel et sensibiliser aux enjeux de la conservation ;
- \* Générer des fonds pour l'appui à des projets communautaires/collectifs et pour des initiatives/programmes de conservation ;
- \* Organiser des visites pour des groupes restreints afin de minimiser l'impact et maximiser l'expérience.

### **Les trois composantes particulières constituant l'essence même du concept d'écotourisme**

- Un tourisme orienté « nature » - voyages à destination de zones naturelles fragiles et/ou intactes, habituellement des aires protégées (réserve, sanctuaires, parcs...);
- Une démarche éducative – l'éducation et l'interprétation sont les éléments constitutifs de l'expérience écotouristique afin d'avoir « une connaissance sensible du lieu », c'est-à-dire une approche approfondie des particularités naturelles (sur la biodiversité) et socioculturelles du site visité ;
- Un besoin de répondre aux critères de durabilité – développement économique, protection de l'environnement et bien être des communautés.

### **« Tourisme de nature » vs écotourisme**

<b>« Tourisme de nature »</b>	<b>Ecotourisme</b>
✓ Découverte, observation de la nature sans obligation d'impact positif pour la conservation ou le développement,	✓ Mode de développement qui a des exigences en matière de conservation et de développement,
✓ Fondé sur le comportement et la motivation du visiteur	✓ Approche planifiée par un pays ou une région hôte désignée pour achever des objectifs sociétaux au-delà de ceux de l'individuel
	⇒ Version durable du « tourisme de nature »

<sup>5</sup> *Ecotourism and Sustainable Development: Who Owns Paradise? 1999*

### 1.1.3- Carte d'identité du tourisme communautaire

Le tourisme communautaire, ou le « *community-based tourism* » anglo-saxon est un phénomène grandissant dans toutes les AP. Comme pour l'écotourisme, les acteurs peuvent se perdre devant le panel des vocabulaires le concernant. On entend parler de « tourisme communautaire », voire « d'écotourisme communautaire », de « *pro-poor tourism* », de « tourisme solidaire »... Comment s'y retrouver ?

Le « *pro-poor tourism* » est l'approche développée pour la lutte contre la pauvreté. Ce n'est pas un produit spécifique mais une approche de gestion et de développement du tourisme. Le but est d'augmenter les bénéfices nets des populations pauvres. Cette méthode s'applique à tous les niveaux et vise à améliorer les liens entre les activités touristiques et les populations afin que la contribution du tourisme à la réduction de la pauvreté soit effective et que les personnes les plus démunies puissent participer plus efficacement au développement de l'activité et des produits. Cette approche est intéressante parce qu'elle est recherchée par de nombreux acteurs du tourisme en Afrique de l'Ouest. Elle nous intéresse particulièrement parce que **la communauté va s'organiser pour gérer elle-même l'activité touristique**. Ce concept implique que la communauté dispose d'un contrôle significatif, d'une intégration dans les projets d'écotourisme, et que la majorité des bénéfices reste au sein de la communauté.

La définition de « *l'écotourisme communautaire* »<sup>6</sup> va plus loin, impliquant non seulement qu'il y ait une reconnaissance de la protection des ressources naturelles et un soutien à celle-ci tant par les fournisseurs que par les consommateurs, mais qu'il existe également une dimension sociale inhérente à l'écotourisme.

**Le principe de l'une ou l'autre des définitions est basé sur le sens de la propriété et de la responsabilité communautaire. En ce sens, ce sont les communautés qui sont à l'origine du développement de l'activité touristique et de sa gestion. Les critères du développement durable sont respectés, avec un accent particulier sur le partage, l'échange et l'inter-culturalité.**

On distingue **3 grands types de structures touristiques communautaires** :

1. La communauté détient et gère l'ensemble de l'activité,
2. C'est une initiative émanant d'une famille ou d'un groupe issu de la communauté qui possède et gère l'entreprise touristique,
3. C'est une collaboration entre une communauté/famille et un partenaire extérieur (privé ou public).

Il est important de souligner que le tourisme communautaire n'est pas une forme de tourisme « bon marché » ou « bas de gamme ». La qualité est une des exigences de l'activité, même si les conditions d'accueil offertes sont plus rudimentaires, l'hébergement étant censé être « traditionnel », que ce soit dans des cases spécifiques ou « chez l'habitant ».

## 1.2. Les critères des voyageurs suivant la forme de tourisme

S'il est fondamental de faire la distinction entre les différentes formes de tourisme pouvant être développées dans et en périphérie des AP, il est également très important de **connaître les critères du visiteur attendu afin de pouvoir planifier les stratégies de développement du tourisme** dans une AP en fonction de la clientèle visée.

<sup>6</sup> WWF « les lignes directrices de l'écotourisme communautaire » Juillet 2001

Touriste « de masse »	« Touriste de nature »	Ecotouriste	Touriste communautaire
<p>-Paie le <b>séjour le moins cher possible</b>,</p> <p>-Recherche du soleil,</p> <p>-<b>Piscine et plage</b> sont des critères de sélection du séjour,</p> <p>-<b>Logement</b> dans des grands hôtels et <b>complexes hôteliers</b>,</p> <p>-<b>Grand groupe</b> pour les excursions, parcourt le paysage sans chercher à le comprendre,</p> <p>-Gastronomie internationale,</p> <p>-Peu soucieux de la consommation d'eau et énergie excessive.</p>	<p>-Prix du séjour important mais la clientèle souhaite surtout un bon <b>rapport qualité/prix</b>,</p> <p>-Recherche le <b>contact avec la nature</b>,</p> <p>-Les <b>activités sportives</b> liées à la nature sont un critère de sélection des séjours,</p> <p>-Séjourne en accueil chez l'habitant, en campement ou gîte,</p> <p>-Pratique la <b>randonnée avec ou sans guide</b>,</p> <p>-Gastronomie locale.</p>	<p>-<b>Prêt à payer plus cher</b> son séjour pour avoir le privilège de <b>visiter des sites uniques</b>, vierges et authentiques,</p> <p>-<b>Voyage « thématique »</b> lié à un espace avec une <b>identité naturelle</b>,</p> <p>-Espaces protégés, développement personnel, des <b>prestations de qualité</b> sont des critères de sélection,</p> <p>-Séjourne en gîte, campement,..., mais surtout dans un <b>hébergement</b> alliant <b>simplicité et qualité</b>,</p> <p>-Séjourne dans des lieux dont l'objectif est <b>d'observer la nature en individuel ou en petit groupe</b> (5 à 15 personnes)</p> <p>-Randonnée avec un guide, l'écotouriste est exigeant sur <b>l'acquisition d'un savoir</b> lors du séjour,</p> <p>-Gastronomie locale de qualité,</p> <p>-Certain niveau d'instruction de la clientèle,</p> <p>-<b>Soucieux de son impact</b> sur le milieu et les populations locales,</p> <p>-Adhère à un code de bonne conduite.</p>	<p>-Clientèle est <b>prête à payer plus chère</b> si son séjour permet le <b>développement communautaire</b></p> <p>-Recherche l'échange, la <b>rencontre interculturelle</b>,</p> <p>-Compréhension du mode de vie traditionnelle de la communauté, la <b>participation aux activités des populations locales</b> sont recherchées,</p> <p>-Séjourne dans des <b>hébergements en case traditionnelle</b> ou « <b>chez l'habitant</b> »,</p> <p>-Voyage lié à un <b>espace avec une identité culturelle</b> forte,</p> <p>-Peu importe le mode de découverte (à pied, à vélo ...), la découverte des richesses culturelles lors du circuit est l'objectif recherché,</p> <p>-Gastronomie locale,</p> <p>-<b>Transparence dans la répartition des bénéfices</b> du séjour et des retombées pour les communautés,</p> <p>-Adhère à un code de bonne pratique.</p>

## 2. Lien entre les différentes formes de tourisme et les catégories d'aires protégées

### 2.1. L'activité touristique suivant les catégories d'AP

Selon ce tableau, le tourisme et les activités récréatives peuvent être l'un des objectifs de gestion dans toutes les catégories de l'UICN, sauf pour la catégorie Ia (les réserves intégrales). Dans celle-ci, l'AP a été créée pour protéger la biodiversité ; les visites sont strictement contrôlées et limitées pour garantir la conservation. Dans toutes les autres catégories, le développement du tourisme est un des objectifs, si ce n'est l'un des objectifs principaux, comme pour les catégories II « Parc National », III « Monument ou élément naturel » et V « Paysage terrestre ou marin protégé ».



Le tableau suivant illustre la relation entre les objectifs de gestion et les catégories de l'UICN :

Tableau n°1 : objectifs de gestion et catégories UICN de gestion des aires protégées

Objectif de gestion	Ia	Ib	II	III	IV	V	VI
Recherche scientifique	1	3	2	2	2	2	3
Protection de la zone de nature sauvage	2	1	2	3	3	-	2
Préservation de la biodiversité	1	2	1	1	1	2	1
Maintenance des services environnementaux	2	1	1	-	1	2	1
Protection de caractères distincts, culturels et/ ou naturels		-	2	1	3	1	3
<b>Tourisme et récréation*</b>	-	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
Education	-	-	2	2	2	2	3
Utilisation durable des ressources naturelles	-	3	3	-	2	2	1
Préservation des valeurs culturelles/traditionnelles	-	-	-	-	-	-	2

Source : UICN, 1994

1 = Objectif principal ; 2 = Objectif secondaire ; 3 = Objectif potentiellement réalisable ; - = non réalisable

\*Objectif ajouté pour l'étude.

Pour aller plus loin, les différentes formes de tourisme ont été classées en fonction des catégories de l'UICN.

## 2.2. Classement des formes de tourisme suivant les catégories d'AP

Tableau n°2 : compatibilité des formes de tourisme avec les catégories de gestion des AP de l'UICN

Catégorie d'AP de l'UICN	Ecotourisme	Tourisme de nature	Autres formes de tourisme
Ia	non	non	Non
Ib	oui	non	Non
II	oui	oui	Non
III	oui	oui	Non
IV	oui	oui	Non
V	non	oui	Oui
VI	non	oui	Non

Source : Lawton, 2001

La catégorie d'aire protégée va conditionner la forme de tourisme qu'il est possible de développer.

Catégorie d'AP	Forme de tourisme possible
Catégorie Ib	l'accès au public est autorisé à un rythme et d'une façon tels qu'il préservera les qualités sauvages de l'aire pour les générations présentes et futures. Le « tourisme de nature » comme toute autre forme dont l'objectif n'est pas la conservation des ressources naturelles ne peut donc pas y être développé. Seul l'écotourisme est envisagé
Catégories II et III	seul le tourisme en relation avec l'environnement devrait y être promu.
Catégorie V	offrir des opportunités de distractions, de bien-être et d'activités économiques grâce aux loisirs et au tourisme. Les caractéristiques suivantes seraient souhaitables mais n'ont pas de caractère obligatoire : possibilités d'activités récréatives et touristiques en harmonie avec le mode de vie et les activités économiques
Catégorie VI	faciliter les loisirs et un tourisme modéré approprié

L'écotourisme n'est pas compatible avec les catégories V et VI, car le tourisme est davantage perçu comme une activité de loisir plutôt que comme un outil de conservation. Dans la catégorie V, l'accent est mis sur des utilisations de produits et de services plus intensives. Mais si l'on fait une tentative de classement du tourisme communautaire, on le trouve essentiellement dans les catégories IV et VI, respectivement dans les Aires de Gestion des Habitats ou des espèces et les AP avec utilisation durable des ressources naturelles.

**Ainsi, le point sur ces définitions permet d'identifier non pas un tourisme mais des formes différentes de tourisme qui sont développées dans les AP et leur périphérie. La catégorie d'Aire Protégée peut imposer, de par sa définition, le tourisme qui pourra y être développé ; mais l'orientation vers une forme de tourisme plutôt qu'une autre peut aussi relever d'un choix politique ou opportuniste.**

Les impacts sur l'aire protégée seront fonction de la forme de développement touristique choisie, l'écotourisme étant entendu comme la forme optimale recherchée. Le tourisme dans une AP produisant à la fois un bénéfice et un coût, il s'agit par conséquent pour les gestionnaires de s'efforcer de maximiser le bénéfice (économique, environnemental et social) et minimiser le coût. La contribution du tourisme à la conservation et au développement n'est donc pas une condition *sine qua non* du tourisme développé dans les AP bien qu'elle devrait être perçue comme une aide à atteindre les objectifs de gestion de ces territoires.

L'état des lieux de la seconde partie va nous révéler si la situation touristique existante s'oriente vers un écotourisme levier pour la conservation et le développement.

## PARTIE II

### Etat des lieux du tourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest

Après une brève présentation de la zone d'étude et de ses potentialités touristiques, la situation du tourisme à l'échelle sous-régionale et des aires protégées d'Afrique de l'Ouest sera exposée. Un état des lieux de l'offre touristique (infrastructures et services) existante dans ces espaces protégés sera ensuite établi à partir des éléments collectés dans et hors zone d'étude.



## 1. Présentation de la zone d'étude

### 1.1. Aperçu des potentialités écotouristiques des Aires Protégées

Notre propos sera centré sur les potentialités touristiques existantes dans les AP au regard de l'ampleur des richesses naturelles et culturelles de l'Afrique de l'Ouest.

Dans la majorité des pays d'AO étudiés, la totalité des espaces protégés sont réunis sous diverses appellations (parcs nationaux, réserves naturelles, réserves partielles, réserves totales, forêts classées, etc.). Ils occupent une surface limitée à l'échelle du territoire national, rarement plus de 10%, autour de 3-5% bien souvent. L'ensemble des AP couvre une superficie totale d'environ 10,5% du territoire au niveau sous-régional, soit une superficie relativement limitée (lorsque celle-ci n'est pas simplement une inscription sur le papier).

Les parcs et réserves sont répartis dans une très large gamme de biomes, multipliant ainsi les potentialités de développement touristique :

- les zones sahéliennes (par exemple : la Réserve sylvo-pastorale et partielle du Sahel au Burkina Faso) ;
- les zones de forêt (le PN du Badiar et du Haut-Niger en Guinée, le PN de Taï en Côte d'Ivoire) ;
- les zones de savane (le PN du Niokolo Koba au Sénégal ou encore le complexe transfrontalier du W à cheval sur le Niger, le Bénin et le Burkina Faso) ;
- Les zones du domaine marin (le PN des îles de la Madeleine ou de la langue de barbarie, Sénégal) ;
- Les zones humides et de mangrove (le PN d'Orango et la réserve de Biosphère de l'Archipel des Bijagos, Guinée Bissau).

Les potentialités touristiques à retenir qui caractérisent l'AO peuvent se résumer en trois pôles principaux : le potentiel de l'avifaune, faunique, culturel et dans une moindre mesure floristique.

- ❖ Le potentiel de l'avifaune

De nombreux parcs et réserves abritent **plus de 300 espèces d'oiseaux**, faisant de ces milieux de véritables **sanctuaires ornithologiques**. Quelques exemples :

#### Sénégal/Mauritanie

- Le complexe du Diawling et du Djoudj, aujourd'hui classé réserve de Biosphère Transfrontalière, est considéré comme une des principales réserves ornithologiques du monde, avec la présence de plus de trois millions d'oiseaux en hiver.
- Le parc national du Delta du Saloum concentre le quart de la population mondiale de Sternes Royales (le premier site mondial pour leur reproduction) et la réserve citée ci-avant reçoit plus de 1% de la population du total mondial de 21 espèces d'oiseaux d'eau.

Le PN des îles de la Madeleine est le premier site de reproduction du Phaéton éthéré (*Phaeton aethereus mesonauta*) en Afrique de l'Ouest. Gambie

- L'ensemble de cinq îles du parc national « Gambia River » représente un haut lieu pour de nombreuses espèces d'oiseaux sédentaires et migratrices paléarctiques qu'elles accueillent. Le complexe des zones humides du Bao Bolon représente un intérêt similaire.
- De nombreuses zones humides sont classées ZICO<sup>7</sup> « Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux », dont la Réserve naturelle d'Abuko.

#### Frontière Guinée, Guinée-Bissau

Les grandes plaines inondables du Koliba présentent un grand intérêt pour l'avifaune aquatique (migrateurs paléarctiques et transafricains, espèces paludicoles et forestières riveraines).

<sup>7</sup> IBA en anglais : « Important Bird Area »

### ➤ Le potentiel faunique

Bien qu'il ait été fortement affecté par le braconnage, une pression humaine de plus en plus importante (transhumance et pastoralisme), entre autres facteurs, ce potentiel existe et l'Afrique de l'Ouest présente encore des parcs et réserves où la densité faunique est non négligeable, ainsi que des espèces phares, qui vont permettre, d'orienter le choix du visiteur vers une aire protégée plutôt qu'une autre. Eléphants, gorilles, lions, constituent certaines d'entre elles très recherchées par le touriste des parcs et réserves.

Quelques espaces protégés susceptibles d'être choisis par les touristes, en savane, pour leur grande faune :

Le PN de la Pendjari au Bénin ;  
Le PN du W, côté Niger ;  
Le PN de Molé au Ghana ;

Ce sont les aires protégées qui enregistrent le plus grand nombre d'entrées touristiques en savane du fait du potentiel faunique qu'ils contiennent.

Les PN du Niokolo Koba au Sénégal et de la Comoé en Côte d'Ivoire, bien qu'ils soient désormais classés Patrimoine Mondial en péril et que les conditions de vision y soient extrêmement difficiles ;  
Le Ranch de Gibier de Nazinga tandis que la Réserve Totale de Faune d'Arly ou les PN Kaboré Tambi ne sont pas visités.

La présence de grands herbivores (éléphants, buffles) et de grands prédateurs (lions, guépards) attire les visiteurs amateurs de grands espaces et de grande faune. Mais les espèces phares représentées par le **Gorille**, et le **Chimpanzé** (dans une moindre mesure du point de vue attrait touristique), sont présentes dans plusieurs zones forestières de la sous-région. Du fait de l'importance de la façade littorale en AO et de nombreuses zones humides, les espèces du milieu marin sont fortement représentées et certaines peuvent faire l'objet principal d'un séjour écotouristique, comme pour **les tortues marines**.

#### Gorilles et chimpanzés

Les PN du Yankari et du Cross River au **Nigéria** sont recherchés pour leur population de gorilles de plaine

Le PN du Badiar en **Guinée** et la forêt classée de N'Dama présentent des populations assez importantes de chimpanzés.

#### Tortues marines

Le **Cap Vert** comprend la zone d'alimentation la plus importante pour la tortue caouanne ;

L'île de Poilao dans le PN marin de Joao Vieira-Poilao, en **Guinée-Bissau**, est l'un des principaux lieux de nidification de la tortue verte de l'Atlantique.

### ➤ Le potentiel culturel

Outre ses potentialités en termes de biodiversité, ce qui fait une certaine particularité de l'AO et qui la distingue vraisemblablement de l'Afrique Australe et Orientale, est la richesse ou l'authenticité de son patrimoine culturel, matériel et immatériel. La visite d'un site archéologique, d'un monument, la participation à des cérémonies rituelles... peut s'effectuer de manière complémentaire à la découverte du patrimoine naturel dans la plupart des AP tant il est diversifié :

- Le PN du W représente un haut lieu de la préhistoire pour la zone sahélo-soudanienne (notamment la vallée de la Mékrou)
- Le Massif de l'Aïr au Niger correspond à un carrefour important de civilisations anciennes (Assodé, citadelles du Djado, ruines de Yaba, gravures rupestres,...)
- La Province de l'Oudalan avec Oursi Hu-beero, dans la réserve sylvo-pastorale et partielle du Sahel au Burkina Faso, représente un carrefour ethnique où se côtoient peuhls, touaregs, songhaïs, et la région de Markoye possède un patrimoine archéologique important...

➤ Le potentiel floristique

Le potentiel floristique ne représente pas un attrait majeur pour les visiteurs se rendant dans les aires protégées à l'heure actuelle. Cependant, il est important de le mentionner du fait de son fort taux d'endémisme dans certaines zones qui pourraient constituer des pôles d'attraction pour un tourisme de niche spécialisé.

L'Aire Protégée Transfrontalière du Bafing Falémé entre la Guinée et la République du Mali est une grande zone de savane boisée de l'AO et est caractérisée par une flore variée avec diverses espèces endémiques par exemple.

## 1.2. La place du tourisme et de l'écotourisme en Afrique de l'Ouest

Il s'agit de voir de manière succincte quelle est la part des visiteurs se rendant dans les aires protégées de la sous-région par rapport aux entrées touristiques globales à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest.

### 1.2.1- Point général sur le tourisme en Afrique et en AO

D'après l'OMT, l'Afrique reçoit 46,7 millions d'arrivées de touristes internationaux, soit 5,1% de part du marché, contre 900 millions d'arrivées de touristes internationaux dans le monde en 2007. L'Afrique Subsaharienne reçoit quant à elle, 29,5 millions d'arrivées, soit 3,2% de part du marché, pour des recettes touristiques s'élevant à 20 millions (contre 30 millions au total en Afrique). Pendant les quatre dernières années, l'Afrique a affiché les niveaux de croissance les plus élevés de toutes les régions du monde. Et, alors que la crise économique et la Grippe A (H1N1) ont fait chuter le tourisme dans le monde de manière drastique, l'Afrique a continué à enregistrer des taux de croissance de plus de 3% entre janvier et avril 2009, sauf en Afrique de l'Ouest. Suivant les données chiffrées que possède l'OMT, une baisse de 24% s'est fait sentir en Gambie, de 6% au Sénégal pendant les sept premiers mois de l'année 2009.

**Ainsi, malgré une croissance des arrivées de touristes internationaux, le tourisme en Afrique est quantitativement marginal par rapport aux grandes destinations européennes, américaines ou asiatiques.**

Si l'Afrique représente 15% de la population mondiale, elle n'attire que 4% des touristes. Et ces 4% se répartissent essentiellement entre les deux extrémités géographiques du continent : le Maghreb et l'Afrique du Sud, les seuls pouvant prétendre représenter des destinations d'envergure internationale. Six pays reçoivent plus d'un million de visiteurs, sur 50 pays : l'Afrique du Sud (6,8 millions), la Tunisie (6 millions), le Maroc (5,5 millions), le Zimbabwe (1,9 millions)..., laissant l'AO loin derrière à l'exception du Sénégal et du Nigéria.

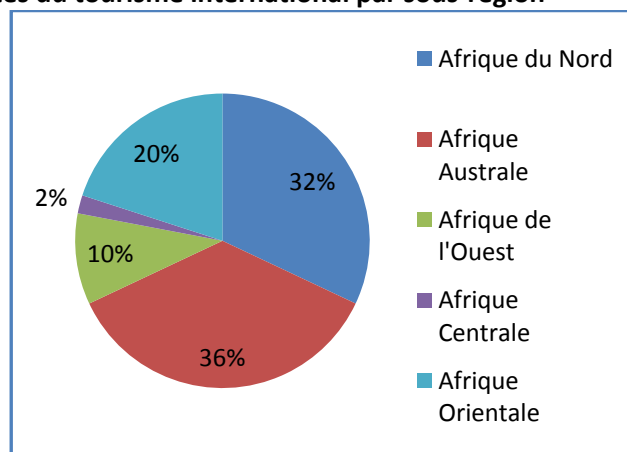
**Tableau n°3 : Evolutions des arrivées internationales dans les pays d'AO**

PAYS	2003	2005	2007
BENIN	72 000	176 000	185 000
BURKINA FASO	163 000	344 728	290 000
CAP VERT	140 000	198 000	NC
COTE D'IVOIRE	NC	NC	NC
GAMBIE	79 000	111 000	142 626
GHANA	483 000	428 533	586 612
GUINEE	43 966	45 334	NC
GUINEE BISSAU	NC	NC	15 600
MALI	70 000	143 000	164 000
MAURITANIE	NC	50 000	NC
NIGER	58 000	57 624	44 460
NIGERIA	<b>940 000</b>	NC	NC
SENEGAL	354 000	769 000	<b>866 000</b>
SIERRA LEONE	37 000	40 000	NC
TOGO	61 000	NC	NC

Source : OMT

Corrélativement aux nombres de visiteurs internationaux, ces mêmes pôles d'attraction détiennent le maximum des recettes des arrivées internationales (Cf. Graphique n°1).

#### Graphique n°1 : les recettes du tourisme international par sous-région



Source : OMT, 2007

**Le tourisme en Afrique de l'Ouest est donc marginal par rapport au reste des destinations africaines** (sauf comparé à l'Afrique Centrale où il ne représente que 2% des flux touristiques !), il paraît logique de considérer que l'écotourisme ne peut apparaître autrement qu'anecdotique...

#### 1.2.2- Point sur l'écotourisme en Afrique de l'Ouest

**Les AP en Afrique de l'Ouest attirent peu de visiteurs comparativement à celles d'Afrique Australe et Orientale.** Dans les parcs les plus visités, nous pouvons citer celui de Kakum au Ghana qui a enregistré 113 614 visiteurs sur un total de 586 612 visiteurs internationaux au Ghana en 2007. Il s'agit d'un cas isolé, un parc très fréquenté, qui représente un lieu récréatif pour la population urbaine, situé à proximité de la zone balnéaire du pays. La **Gambie** marque une exception également puisqu'elle enregistre **33%** des visiteurs qui viennent à des fins écotouristiques<sup>8</sup>, pour un total de près de 147 000 visiteurs en 2008.

Citons également les cas particuliers que sont les « réserves privées » (en fait un plutôt des zoos), comme celle de Bandia au Sénégal qui accueille 30 000 visiteurs par an, soit trois fois plus que l'ensemble des autres aires protégées du Pays. Mais il ne s'agit pas là d'écotourisme.

Dans les autres cas, les entrées dépassent rarement les 5 à 6 000 visiteurs par an (Cf. le tableau n°3 sur les entrées touristiques dans les APAO). Alors que les entrées des parcs d'Afrique Australe et Orientale se comptent par centaines de milliers.

Les arrivées internationales dans l'ensemble des aires protégées et parcs transfrontaliers en Afrique de l'Ouest francophone représentent quelques dizaines de milliers de visiteurs par an ; tandis que l'aire protégée transfrontalière du Grand Limpopo (Afrique du Sud/Mozambique/Zimbabwe) représente à elle seule 315 000 touristes, ou encore un seul parc en Afrique Orientale tel que le Serengeti compte 160 000 entrées annuelles.

Parmi les rares chiffres dont nous disposons, l'écotourisme en AO représente bien souvent 5% du secteur touristique à l'échelle nationale, un pourcentage comparable à celui occupé par les espaces protégés par pays ouest africain.

<sup>8</sup> WWF WARMER « Market Survey Study »

\* **L'écotourisme en Afrique de l'Ouest**

- \* Au **Sénégal**, l'écotourisme représente **5%** de l'activité touristique contre **71% pour le tourisme balnéaire**, qui demeure le secteur largement prédominant.
- \* En **Sierra Leone** et au **Nigéria**, le **tourisme** reste clairement **orienté vers les plages**.
- \* En **Guinée**, où l'apport du tourisme au PIB est l'un des plus faibles du continent (1,96%), l'écotourisme est **insignifiant** à l'échelle nationale.
- \* En **Côte d'Ivoire**, les **investissements touristiques** se sont **orientés vers le balnéaire**, le tourisme de loisirs étant la forme de tourisme la plus développée.
- \* La **Guinée Bissau** reste une **destination quasi inconnue** sur la scène internationale malgré ses potentialités écotouristiques, notamment au niveau de l'Archipel des Bijagos.
- \* En **Mauritanie**, malgré ses fortes potentialités, l'écotourisme n'en est qu'à ses **prémices**, s'orientant davantage vers un **tourisme lié aux événements sportifs**.
- \* Au **Mali**, l'écotourisme est également **marginal**. Sur 300 000 visiteurs par an environ, plus de 200 000 s'orientent vers le Pays Dogon. Le **tourisme d'expédition à dominante culturelle** prédomine.
- \* Au **Burkina Faso**, le **tourisme d'affaire et événementiel** représentent **60%** des arrivées. La part de l'écotourisme est **faible** (le ranch de Nazinga étant de loin le plus visité, enregistrant 6 000 visiteurs par an contre un total d'arrivées de l'ordre de 400 000 visiteurs annuels)
- \* Au **Bénin**, les **parcs et réserves** attirent **deux à trois fois moins de visiteurs que les sites culturels et historiques** du sud du pays. Le parc de la Pendjari, de loin le parc le plus visité, correspond à la 5<sup>ème</sup> destination touristique sur les 13 pays d'AO (quelles sont ces destinations touristiques ou écotouristiques), attire chaque année près de 6000 visiteurs, contre 15 000 visiteurs à Ganvié, par exemple.

Ainsi, malgré une demande de plus en plus croissante des visiteurs étrangers pour la découverte des parcs et réserves, l'écotourisme en AO n'en est qu'à ses débuts, largement dominé par un tourisme balnéaire et/ou d'affaire.



**Tableau n°4 : les entrées touristiques dans les principales APAO<sup>9</sup>**

PAYS	AP	CLASSEMENT	ENTREES TOURISTIQUES <sup>10</sup>
BENIN	W	UNESCO-RAMSAR	1542
	PENDJARI	UNESCO	6484
BURKINA FASO	W (entrée Kabougou)	UNESCO- RAMSAR	622
	Mare aux Hippos (Bala)	RAMSAR	28
	Ranch de Nazinga		6000
	Oursi		1000
GHANA	PN Kakoum		77 550 (2007)
	PN Mole		14 809 (2009)
	Mognori		1 245 (2008)
	Réserve Communautaire de Wechiau		2 043
	Réserve Communautaire de Boabeng Fiema		18 155
	Sanctuaire Tafi-Atome		4 211
	Cascades de Wli		14 345
	Bui		221
MALI	Bafing		10
MAURITANIE	PNBA	UNESCO	3317 (2006-2007)
	PN Diawling		1092
NIGER	Réserve de Kouré		2300
	W (entrée la Tapoa)	UNESCO-RAMSAR	5090
SENEGAL	PN Djoudj	RAMSAR-UNESCO	2736 (2007-2008)
	PN du Delta du Saloum	RAMSAR-UNESCO	3000
	PN du Nioko Koba	UNESCO	5000
	PN de la Langue de Barbarie		471 (2009), 3392 (2007)
	PN des îles de la Madeleine		4 900
	AMP de Bamboung		700 à 800
	AMP Popenguine		300
	Réserve Spéciale de Faune de Guembeul	RAMSAR	1 674 (2009), 2492 (2008)
	Réserve privée de Bandia		30 000
TCHAD	PN de Zakouma		426 (2008)

Source : diverses (Services des Parcs, données personnelles de terrain)

### 1.3. Le cadre institutionnel du Tourisme en Afrique de l'Ouest

#### 1.3.1- Le cadre administratif

##### ❖ Les Ministères du Tourisme

Tous ces Ministères ont pour principales missions la définition, la conception, la coordination et l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de tourisme.

Chaque pays de la sous-région dispose au sein de son gouvernement d'un Ministère dévolu au tourisme mais toujours en association avec d'autres secteurs d'activités. Il existe une très forte tendance au regroupement du tourisme et de l'artisanat dans les mêmes départements ministériels. Cette tendance remplace souvent le regroupement du Tourisme avec l'Environnement des années 90.

La transversalité **entre le Tourisme et l'Environnement n'est plus de mise** alors que les apports réciproques entre ces deux secteurs sont toujours reconnus.

##### ❖ Les Offices de Tourisme

<sup>9</sup> Aucune donnée sur les entrées dans les aires protégées de Gambie et des Guinées n'a pu être obtenue.

<sup>10</sup> Les chiffres sans indications de date correspondent aux données collectées sur le terrain, soit aux entrées de 2009

Ils assurent les volets promotion et communication de la mission du Ministère. Ils jouent donc un rôle essentiel pour faire connaître les patrimoines naturels et culturels des pays aux visiteurs potentiels. Les Offices Nationaux de Tourisme peuvent être déclinés en Offices Régionaux du Tourisme suivant les pays, assurant la promotion des potentialités offertes par région. Par exemple, l'ORT de Saint Louis au Sénégal, est fondamental pour renseigner ses 45 000 visiteurs annuels sur les potentialités écotouristiques de la région.

**Dans la zone d'étude, tous les pays disposent d'un office de tourisme**, à l'exception du Bénin (une maison du Tourisme va cependant ouvrir ses portes à Tanguiéta pour assurer la promotion du parc de la pendjari). Cependant, si la structure existe, les offices sont rarement mis en valeur et rares sont ceux en mesure de renseigner efficacement le touriste des parcs et réserves, soit par manque (ou inexistence) de documents d'information, soit par défaut de formation et de connaissance du personnel.

### 1.3.2-L'intégration de l'écotourisme dans les stratégies nationales de développement touristique

Des documents de politique, ou de stratégie de développement de l'écotourisme ont été élaborés et adoptés par la majorité des pays d'AO visités pour l'étude :

- *En Gambie, le Ministère s'est doté d'un Plan National du Tourisme (2002-2012), d'une Stratégie Nationale pour l'écotourisme, et d'un Conseiller en écotourisme.*
- *En Mauritanie, une Stratégie Nationale de Développement Durable a été développée, et la déclaration de politique nationale a opté pour une valorisation du « tourisme sélectif », comprenant les produits désert, écotourisme et tourisme culturel.*
- *Au Niger, la SNDD a identifié le tourisme fluvial et l'écotourisme comme des priorités de développement touristique.*

### 1.3.3- L'intégration de l'écotourisme dans les schémas directeurs des Aires Protégées

Un volet de développement de l'écotourisme commence à apparaître dans les documents d'aménagement et de gestion des AP de la région :

- *Au Bénin, la Direction du parc de la Pendjari, avec l'appui du PROCGRN (projet du Service Allemand de Développement) a élaboré une stratégie de développement de l'écotourisme dans le parc.*
- *Au Ghana, un Plan de Développement du Tourisme dans le parc national de Mole a été établi par Ghana Wildlife Division, en partenariat avec UICN.*
- *En Mauritanie, l'administration dispose d'un document « vers une stratégie de l'écotourisme au Parc National du Diawling » depuis mars 2005, ainsi qu'au Banc d'Arguin, élaborée en 2009.*

**La part de l'écotourisme dans les schémas directeurs des AP reste encore faible. La valorisation écotouristique des AP commence à être abordée, mais elle se limite souvent à la mise en place de réseaux de piste, de construction de miradors, et autres aménagements simples. Toutefois, les prémices d'une corrélation entre conservation et valorisation écotouristique se font sentir.**

## 2. Etat des lieux des formes de tourisme existant dans le paysage des aires protégées d'Afrique de l'Ouest

Le tourisme va être géré et organisé différemment suivant le type de gouvernance appliqué dans l'AP.

### 2.1. Le tourisme dans les Aires Protégées dont la gouvernance est étatique

#### 2.1.1- Le tourisme dans les parcs nationaux

Il est indiqué dans sa définition que le statut de *Parc National* demande une gestion qui respecte l'intégrité de l'écosystème mais n'exclut pas toute intervention humaine comme une réserve intégrale (catégorie I) : des écosystèmes « qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle,

scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales ».

### 2.1.1.1- Les acteurs impliqués dans l'activité touristique

#### ❖ L'autorité de gestion

Elle est étatique et le personnel en charge de la gestion d'une AP en Afrique de l'Ouest est souvent déficitaire. Si bien que ce sont ces mêmes agents de l'Etat qui devront remplir le volet tourisme défini dans l'AP. Toutefois, dans certaines d'entre elles, un chargé de mission peut être affecté pour assurer le développement de l'activité touristique, soit dans une AP où les flux touristiques sont importants, soit dans une AP où le tourisme est une activité prioritaire.

➤ *Sur les sept parcs nationaux visités, trois disposent d'un agent de tourisme : les parcs de la Pendjari, Mole et Zakouma. Hors zone d'étude, un responsable écotourisme a également été nommé dans le PNBA.*

#### ❖ Les autres acteurs intervenant dans l'activité touristique

Le rôle de l'Etat dans le tourisme des parcs et réserves n'est pas directement lié à sa mission, il va donc devoir s'entourer de différents acteurs :

- Des privés pour assurer l'hébergement (sous forme de concession par exemple) ;
- Des prestataires de service lors de l'exercice d'activités spécifiques ;
- Les populations peuvent être directement impliquées pour répondre à l'objectif de « contribution à l'économie locale par le tourisme ». Elles peuvent être impliquées de différentes manières : assurer le guidage, l'accueil, la restauration, le service et autres emplois liés à l'activité hôtelière, appuyer les agents du parc pour l'entretien des pistes, le reboisement ou autres travaux de gestion et d'aménagement. Les communautés peuvent être les prestataires principaux pour l'organisation d'activités récréatives : canoë, balade en calèche, dromadaire, pirogue... Au Djoudj par exemple, une étroite collaboration lie les gestionnaires du parc avec les villageois pour l'organisation et la gestion du tourisme dans le parc. Le comité inter villageois assure l'accueil, les activités d'observation ornithologique en pirogue, la vente d'objet d'art, les balades en calèche, le guidage, l'hébergement et la restauration.

Le cadre de la cogestion apparu dans les années 90 a permis d'impliquer les populations locales dans les activités touristiques des AP. Le Rénov'Parc sénégalais en est une émanation directe :

**L'initiative du Rénov'Parc au Sénégal, un réseau d'acteurs clés pour le tourisme des parcs :** Le Réseau National des Organisations de Volontaires des Parcs et Réserves, Rénov'Parc a été constitué en 2001 par des Groupements de Volontaires issus de villages périphériques qui appuient la Direction des Parcs Nationaux dans ses actions d'aménagement, de suivi écologique, de surveillance et d'information, sensibilisation des populations dans et autour des parcs. Un protocole d'accord lie le Rénov'Parc à la DPN dans le but de favoriser le développement de l'activité touristique. Les membres du réseau sont ainsi écouguides, piroguiers..., travaillant aux côtés du conservateur, palliant au manque de moyens humains, et parfois financiers, pour le développement du tourisme dans les parcs.

-Des partenaires extérieurs : outre le manque de moyen humain, les moyens financiers sont souvent trop maigres. Les gestionnaires des AP sont donc tenus de travailler de concert avec des partenaires extérieurs, pour un appui financier ou technique de l'activité touristique :

- *Au Ghana, le chargé de mission tourisme du parc de Mole travaille en étroite collaboration avec la coopération Néerlandaise (SNV) afin de trouver des mécanismes d'intégration de la population riveraine dans les activités touristiques.*
- *Au Bénin, le chargé de tourisme du CENAGREF dispose de l'assistance technique du Service de Développement Allemand dans les domaines du financement durable et de la promotion touristique.*

Le PN de Zakouma au Tchad bénéficie du programme CURESS et le PNN du W du programme ECOPAS. D'autres bailleurs interviennent comme par exemple le GIRMAC ou l'Union Européenne. **La grande majorité des parcs et réserves importants de la zone d'étude disposent de partenaires extérieurs, financiers et/ou**

techniques, de manière plus ou moins importante suivant l'APLe autres font état de la faiblesse de leurs partenariats internationaux, tels que le parc national des îles de la Madeleine (Dakar).

### 2.1.1.2- La planification écotouristique à l'échelle des parcs et réserves

Comme nous l'avons vu précédemment, il existe peu de documents spécifiques au développement de l'écotourisme à l'échelle de la sous-région. Dans la majorité des parcs et réserves ouest africains, l'activité touristique est déclinée dans un volet du Plan d'Aménagement et de Gestion ou dans un Plan de Travail Annuel, comme c'est par exemple le cas dans le parc national de la Langue de Barbarie au Sénégal.

**Aucune stratégie de l'écotourisme n'est réellement définie dans les parcs et réserves visités, à l'exception de ceux qui disposent d'un chargé de mission du tourisme ou pour ceux dont la gestion est transfrontalière.**

#### • Exemples au Bénin et au Sénégal

- Au **Bénin**, la Pendjari a élaboré en 2008 une stratégie de développement de l'écotourisme avec la participation de tous les acteurs intervenant dans le parc. Le plan d'action adopté prévoit des actions dans cinq lignes stratégiques qui visent (1) une amélioration des infrastructures touristiques et de la capacité d'accueil, (2) la diversification des produits touristiques en vue de combler le manque d'activité de la basse saison touristique, (3) l'amélioration de la notoriété et le renforcement de la promotion de la réserve, (4) la création des structures et outils pour promouvoir et gérer efficacement le tourisme dans la réserve et (5) l'amélioration de la qualité des prestations.
- Au **Sénégal**, dans le cadre du PGIES (Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal), un protocole d'Accord fixe le cadre de collaboration entre les différentes parties prenantes (la DDTA – Direction du Tourisme et des Transports Aériens du Sénégal, le Conseil Régional et le Syndicat d'Initiatives de Fatick, le Cadre de Concertation Communautaire et la Représentation Communautaire) pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de promotion de l'écotourisme dans la RBDS.

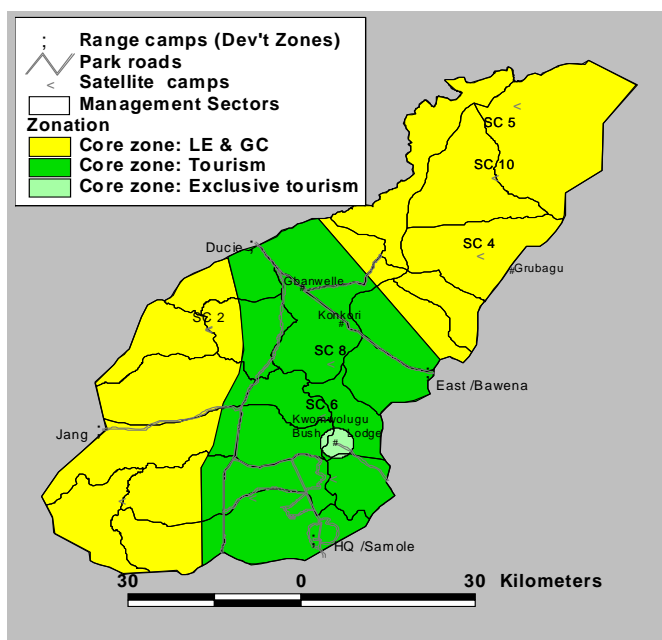
### 2.1.1.3- La gestion de l'activité touristique dans un parc national

#### ❖ Le zonage

L'accueil des visiteurs ne doit pas se faire au détriment des objectifs de conservation. C'est pourquoi les espaces les plus sensibles au sein d'une aire protégée peuvent ne pas être ouverts au public et qu'une marge de sécurité de la faune doit être respectée. **Le découpage du territoire en plusieurs zones va permettre de réserver certaines parties à une protection totale, et d'ouvrir d'autres parties à des activités de tourisme et de recherche.** Il oriente et canalise l'activité touristique. Dans les parcs nationaux de l'étude, **tous ont défini un zonage** plus ou moins précis, permettant de définir les zones où l'activité touristique est autorisée et des zones de protection totale :

- *Le zonage de la Pendjari au Bénin prévoit des aires centrales, des aires tampons pour la protection des aires centrales et une aire tampon écotouristique, où les infrastructures touristiques sont développées (hôtel, mirador, pistes).*
- *Au Sénégal, le Parc des îles de la Madeleine a défini sur les 15 ha de terre que compose l'île de la Madeleine une zone strictement réservée à la reproduction du Phaéon Ethéré, où toute activité touristique est strictement interdite.*

**Exemple du Parc Mole au Ghana :** Le plan de gestion du parc de Mole prévoit un zonage en trois zones différentes : « Core Zone : LE & GC » en jaune dédiée à la conservation dans laquelle l'activité touristique pourra s'effectuer sous contrôle si ses objectifs de conservation sont remplis ; « core zone :



tourism » en vert foncé est la zone de l'activité touristique par excellence dédiée à la vision au travers son tracé de réseau de pistes ; « core zone : Exclusive tourism » où un périmètre de 25km<sup>2</sup> est offert à un privé pour la construction d'un lodge et les aménagements touristiques à usage exclusif de sa clientèle (plateformes d'observation, sentiers, pistes...).

Source : Plan de Gestion 2010 du PN de Mole, Ghana. Ghana Wildlife Division

### ❖ La réglementation

Il n'existe souvent guère de réglementation spécifique à l'écotourisme dans la Catégorie II des AP d'Afrique de l'Ouest. Cependant, un certain nombre de règles ont été établies sous la forme de « codes de conduite ». Elles sont liées au comportement à adopter et à la sécurité du visiteur dans un parc national, découlant souvent du règlement intérieur du parc. Tout manquement à ces règles est donc verbalisable.

Exemple de règles régissant l'activité touristique extraites du règlement intérieur du parc du Delta du Saloum :

« Article 4: la visite du Parc est autorisée en véhicule et en bateau sous réserve de la présence obligatoire d'un guide ».

« Article 8: Les prises de vues et photographies d'amateurs sont libres, de même des visites guidées à partir de bateau à fond de verre peuvent être autorisées ».

Ces règles ou codes de conduite sont affichés dans la majorité des cas sur un panneau d'information à l'entrée des parcs.

- *Le parc de Zakouma affiche ses règles de conduite uniquement dans les bungalows du campement touristique.*
- *Au Sénégal, la Direction des parcs a décliné au niveau de chaque AP « les dix commandements du protecteur de la nature ».*
- *Au Bénin, l'administration de la Réserve de Biosphère de la Pendjari a établi des consignes à l'attention des visiteurs qui sont affichées au départ des safaris vision, depuis l'hôtel de la Pendjari.*

## 2.1.2- Le tourisme dans les autres catégories d'AP à gouvernance étatique

### ❖ Structures de gestion

En général, la « Direction des Parcs Nationaux » (selon la dénomination variable d'un pays à l'autre) reste statutairement la seule Autorité de Gestion mais le fonctionnement de l'AP devient « partagé ». Il s'agit des aires protégées dites de « seconde génération », dans lesquelles la cogestion se concrétise grâce aux lois sur la régionalisation qui intègrent le Code des Collectivités locales et le transfert de compétences en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

➤ *La première réserve naturelle communautaire au Sénégal sous l'appellation d'Espace naturel communautaire Këur Cupaam a été créée en 1997. Un protocole d'accord lie la DPN et le GIE des femmes pour la gestion de cet espace couvre les terroirs de huit villages périphériques de la réserve. Les populations se sont progressivement approprié la réserve, cantonnant l'Etat à ses attributions administratives.*

### ❖ La gestion du tourisme

Dans de tels cas, l'activité est gérée de manière communautaire, par un Comité de Gestion ou un GIE qui déterminera un Fonds de développement Communautaire pour la répartition des bénéfices de l'activité. Il gère généralement un campement touristique et les services associés.

- *Le GIE de Popenguine se compose de huit commissions, dont la commission pépinière, assainissement, tourisme... Il gère le campement touristique « Keur Cuppam » dont les bénéfices sont répartis de manière à assurer les activités de chaque commission, et à faire bénéficier l'ensemble de la communauté : 10% pour la santé ; 10% pour l'école ; 10% pour les actions sociales ; 20% pour les charges du campement ; 20% caisse communautaire ; 30% pour le paiement des salaires.*

## 2.2. Le tourisme dans les Aires Communautaires

Les Aires Communautaires impliquent les communautés locales tant dans leur gestion que dans la prise de décision les concernant. Cette forme de gouvernance est encore peu reconnue à l'heure actuelle en Afrique de l'Ouest.

- *Au Ghana, un statut reconnaît les aires créées par les communautés : les « Community Resource Management Area » (CREMA).*
- *Cependant, la participation communautaire se traduit par différentes fonctions de gestion et de suivi sur le terrain et peut se formaliser au travers d'une institutionnalisation de la participation des acteurs locaux aux organes de gouvernance (comités de gestion, organes délibérants...). Dans le paysage des AP en Afrique de l'Ouest, nous pouvons trouver : les Aires communautaires qui ont un statut particulier qui fait principalement référence à la gouvernance communautaire telles que es Réserves Naturelles d'Intérêt Communautaire (RENIC, les Aires du Patrimoine Communautaire ou les Aires Marines Protégées Communautaires, les Aires Communautaires qui appartiennent au domaine classé de l'Etat.*
- *Le Sénégal compte 2 RENIC, créées par délibération du Conseil Rural. Il s'agit de la RENIC de Somone et de Palmarin.*

Avec un statut « classique ». Il peut s'agir des forêts classées, des forêts sacrées, sanctuaires... Le caractère communautaire du mode de gouvernance s'explique par la responsabilisation des populations locales dans la gestion de ces aires. *Par exemple : les forêts classées de Kou et de Dindéresso, au Burkina Faso.*

### 2.2.1- Les Autorités de tutelle institutionnelle

Elles comprennent l'autorité gouvernementale de gestion des aires protégées du pays et les communautés locales, représentées sous forme d'un comité de gestion dans la majorité des cas.

- *En Guinée-Bissau, l'autorité de tutelle institutionnelle est composée de l'Institut de la Biodiversité et Aires Protégées (IBAP) et des Communautés locales. Par exemple, le Comité de Gestion Urok (CGU) dans les Bijagos est associé à la gestion de l'aire.*

**La gestion participative lorsqu'elle fonctionne, paraît être l'option la plus favorable à la durabilité des AP.**

### 2.2.2- Les systèmes de gestion du tourisme dans une aire communautaire

Ils vont inclure les mêmes parties prenantes que celles impliquées dans la gestion de l'aire, à savoir :

- L'Etat et ses différents services centraux ou déconcentrés,
- Les habitants des communautés villageoises,
- Les associations et ONG locales, nationales ou internationales,
- Les collectivités territoriales, telles que les communes.

**Il apparaît que les Etats et les ONG sont les principaux initiateurs des aires protégées communautaires et des acteurs clés dans la mise en place de l'activité touristique.**

- *L'AMP communautaire d'Urok, la première de Guinée Bissau, a été créée grâce aux efforts soutenus de l'ONG nationale Tineguena (membre de l'UICN).*
- *Après deux à trois années de palabres et de concertation entre l'ONG Océanium et les villageois, l'AMP Communautaire de Bamboung s'est mise en place. L'Océanium est également à l'origine du projet d'écotourisme de l'aire protégée qui rencontre aujourd'hui un vif succès et représente un cas pilote de gestion de l'écotourisme communautaire pour l'Afrique de l'Ouest.*

### 2.2.3- La place du tourisme dans les aires communautaires

Quelle que soit l'aire à laquelle on fait référence, la conservation des ressources naturelles, des espèces et de leur habitat est recherchée. L'objectif principal reste la conservation. Les AMP ont été créées au départ pour être un outil de gestion des pêches, devenues par la suite l'instrument de protection de la biodiversité marine et côtière.

Le tourisme peut cependant être l'outil fondamental permettant d'assurer la conservation et la valorisation d'un site :

- *L'article 1. Objectif de la Constitution de « Boabeng Fiema Monkey Sanctuary » (Ghana) stipule que les représentants de neuf communautés se sont assemblés afin d'établir une entreprise d'écotourisme communautaire, dans le but d'assurer la conservation des ressources naturelles à l'intérieur de la zone.*

Afin de financer de manière autonome la gestion du site que l'on cherche à préserver, et de créer des alternatives génératrices de revenus à des communautés privées d'exploitation des ressources, la diversification d'activités économiques est recherchée.

- *C'est ainsi qu'afin de pouvoir préserver les dernières populations d'Hippopotames du Nord Ghana, le projet d'écotourisme communautaire est né à « Wechiau Hippos Sanctuary », avec la création notamment du campement touristique et de différents services touristiques gérés par les communautés (balade en pirogue pour l'observation des hippopotames, l'ornithologie, sentier botanique, activités culturelles,...).*

**Les aires communautaires** protègent certains des territoires parmi les plus représentatifs des patrimoines naturels et culturels de la région, elles constituent à cet égard **des pôles de développement privilégié de l'écotourisme**. Sur les six aires communautaires visitées, le tourisme apporte suffisamment de recettes pour contribuer à la conservation et au développement dans l'AMPC de Bamboung et, dans une moindre mesure, la RENIC de la Somone, toutes deux au Sénégal. Plus d'informations sont disponibles dans le rapport d'étude sur les aires communautaires déjà cité (Papaco 2009).

#### 2.2.4- Le mode de gestion de l'activité touristique

Etant donné que l'objectif principal d'une aire communautaire demeure la conservation et que l'activité touristique a été spécifiquement choisie pour permettre de répondre à cet objectif, **une partie des bénéfices tirés de l'activité est reversée pour la conservation**. La part des bénéfices diffère suivant le type d'aire.

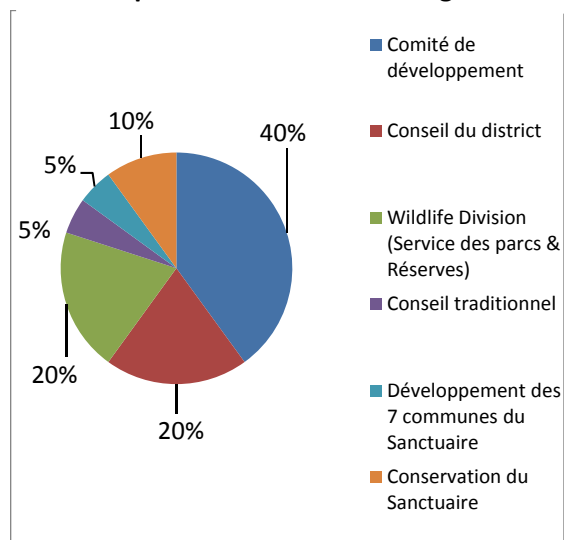
- *Au Ghana, à « Boabeng Fiema Monkey Sanctuary », 10% des bénéfices sont reversés pour la conservation du sanctuaire de singes.*
- *A Bamboung, 1/3 des bénéfices est affecté à la surveillance (paiement des écogardes).*

Une autre partie assure généralement le **fonctionnement même de l'activité** (investissement, réhabilitation, construction...), tandis qu'un pourcentage est attribué aux différentes parties prenantes de la cogestion de l'aire :

- *A « Boabeng Fiema Monkey Sanctuary », 20% est rétribué au siège de Ghana Wildlife Division, 5% pour le Conseil traditionnel, 5% pour les communautés associées, 20% réinvestis dans le Conseil du district.*

Enfin, une partie des bénéfices est dédiée à **l'appui de projet de développement communautaire** via un **fonds de développement communautaire** ou via la communauté rurale qui participe sous forme d'œuvres sociales (construction de forages, d'écoles, de dispensaires...).

**Graphe n°2 : Répartition des recettes touristiques dans l'AC de Boabeng Fiema**



## 2.3. Le tourisme dans les réserves privées

### 2.3.1- Son mode de gestion de l'activité tourisme

Une réserve privée n'est pas sous l'autorité directe du gouvernement. Il y a trois entités qui peuvent être en charge des aires protégées privées, chacune impliquant une gestion particulière : Individu (la réserve est sous le contrôle d'une seule personne ou d'une famille), ONG, société (sous le contrôle d'une société privée, commerciale, d'un groupe de gens habilités à agir comme une entité unique). Un partenariat public/privé peut être créé, l'Etat pouvant ainsi concéder une partie d'une aire protégée à un privé pour assurer la conservation et la valorisation du site. Dans ce cas, un cahier des charges est élaboré pour l'exploitation touristique :

- *Dans le Delta du Saloum, au Sénégal, l'Etat a concédé 2000 ha de forêt classée de Fathala à la Société pour la Protection de l'Environnement et de la Faune Sauvage au Sénégal afin qu'elle mette en place sa protection et sa valorisation touristique.*

L'objectif peut être la conservation du milieu, et l'introduction ou la réintroduction d'espèces animales, autochtones ou allochtones ; **l'exploitation touristique est alors recherchée pour assurer l'autofinancement de la réserve** : les bénéfices tirés de l'activité touristique sont entièrement affectés à la valorisation du site. Cela doit répondre en premier lieu à un objectif de conservation, sinon il ne s'agit pas d'une aire protégée mais d'un jardin zoologique, ce qui est le cas le plus fréquent. Elle peut également avoir vocation d'éducation environnementale auprès du jeune public en développant des aménagements appropriés, tels que des centres d'interprétation.

Elle est souvent de taille réduite, clôturée, non loin d'un pôle urbain pour attirer facilement des visiteurs :

- *La réserve de Bandia est située à 65 km de la capitale, Dakar, et à 15 km de Saly-Portugal, station balnéaire de la petite côte. La réserve de Fathala est située à quelques kilomètres de la frontière gambienne, si bien qu'elle est la deuxième destination pour les touristes anglophones qui séjournent en Gambie. Du fait de leur objectif principal (la présentation au public d'espèces allochtones), ces territoires ne correspondent cependant pas à la définition d'une aire protégée ni ne contribuent à la conservation de la faune locale.*

### 2.3.2- Son activité touristique

**Le tourisme de vision est l'activité prédominante**, des circuits de quelques heures sont aménagés pour les visiteurs, en véhicule tout terrain pouvant être loué sur place, sous la conduite d'un guide expérimenté. Les safaris photographiques sont à l'honneur. Le tourisme culturel dans une moindre mesure peut être une activité complémentaire à la vision.

- *Dans la réserve de Bandia, le visiteur peut également découvrir des pyramides sérères avec chambre mortuaire reconstituée, tombeau de griots au creux d'un baobab millénaire contenant « d'authentiques ossements humains », meule de charbonnier, cases peuls, etc...*

Le tourisme développé dans certaines réserves privées est un tourisme plus luxueux, bénéficiant d'infrastructures et de personnel de meilleure qualité.

## 2.4. Le tourisme dans les zones périphériques des AP

**La zone périphérique correspond à la zone d'habitation des communautés villageoises.** Elle peut être très densément peuplée et les risques de pression sur les ressources naturelles peuvent être très importants. L'enjeu est donc d'impliquer les populations locales dans l'activité touristique pour qu'elles puissent également bénéficier des retombées économiques de l'activité touristique.



#### 2.4.1- Les acteurs de l'activité touristique dans les zones périphériques des AP

**Les communautés de base représentent le maillon essentiel. L'Etat, les collectivités décentralisées ainsi que les nombreux acteurs du développement et de la conservation (ONG nationales et internationales) sont également des acteurs fondamentaux dans la structuration du tourisme périphérique aux AP.**

Exemple au Burkina Faso : A Diapaga, l'ONG italienne ACRA appuie les communautés de base afin qu'elles puissent être à même de gérer l'activité touristique en périphérie du W. L'ONG a aidé les acteurs du tourisme à se conformer en association : AAETT/Biala « Association des Acteurs de l'Ecotourisme de la Tapoa » qui regroupe les artisans, les hôteliers, les guides, les responsables d'animation,...

L'ensemble des acteurs, locaux ou non, va pouvoir offrir un service aux visiteurs. Les services comprennent : le guidage, la restauration, l'hébergement, les réceptifs locaux, la vente d'artisanat, l'animation culturelle, la location de transport...

Dans le paysage d'Afrique de l'Ouest, pour répondre aux Objectifs du Millénaire de réduction de la pauvreté, de nombreux programmes sont développés pour appuyer les communautés de base pour la mise en place de micro-entreprises de tourisme communautaire.

#### 2.4.2- Le développement des micro-entreprises de tourisme communautaire

**Les micro-entreprises peuvent être de nature différente suivant le pays et la communauté. Mais quelle qu'elle soit, l'activité est gérée par la communauté, seule ou avec l'appui de partenaires extérieurs.** Elles offrent généralement aux visiteurs : l'hébergement (soit sous la formule « chez l'habitant », les « *home stay* » ghanéens par exemple, soit sous la forme de campement communautaire. Cf. *Etat des lieux des hébergements et services*) et la restauration ; le guidage ; l'artisanat ; les activités récréatives, comme le canoë, animations culturelles : danses traditionnelles, théâtre...).

- *Eco-Benin « Benin Ecotourism Concern », avec l'appui du FFEM, de la GTZ, de l'ONG Planète Urgence, a monté un projet de tourisme communautaire à Tanongou, aux portes du parc de la Pendjari, pour que les populations riveraines puissent également bénéficier du tourisme de la Pendjari. La communauté propose un logement « chez l'habitant », la restauration, des circuits touristiques, et des danses traditionnelles aux visiteurs potentiels.*
- *En Gambie, il existe depuis 2000 une Association des Petites Entreprises Touristiques « l'ASSET » dont le but est de créer de nouveaux marchés pour les plus démunis, notamment sous la forme de campements communautaires qui se sont multipliés dans l'ensemble du pays ces dernières années.*

##### 2.4.2.1- Des projets fortement soutenus internationalement

Pour répondre aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'OMT a initié le programme ST-EP (Tourisme durable pour la lutte contre la pauvreté) dont l'un des principaux objectifs est d'identifier et soutenir des projets qui devraient montrer clairement des signes de réduction de pauvreté à travers le développement touristique. Le financement ST-EP concerne dix pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Sierra Leone) au travers des projets comme le développement de l'écotourisme et du tourisme communautaire à Kartong en Gambie, ou dans la région de Dubreka en Guinée. L'OMT va s'appuyer sur des agences de coopération pour identifier les projets de tourisme communautaire et les mettre en œuvre, telles que la GTZ ou SNV.

- *Au Ghana, la SNV a identifié cinq projets de tourisme communautaire en périphérie du parc de Mole. Un programme similaire d'identification est en cours en périphérie du parc national de Bui.*

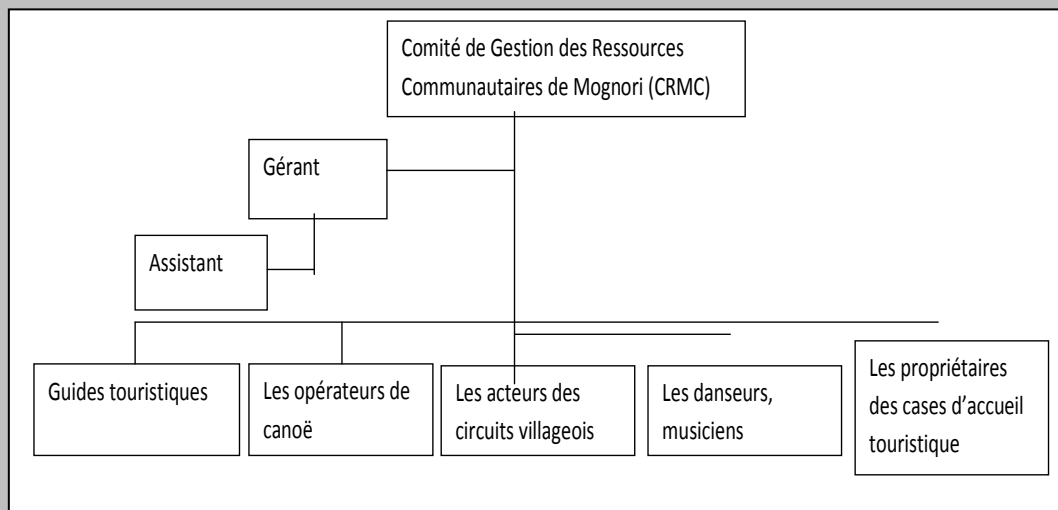
##### 2.4.2.2- Structures de gestion

**Les micro-entreprises communautaires s'organisent sous la forme d'un Comité Villageois de Développement ou d'un Comité de Gestion pour gérer l'activité touristique.** Cette structure de gestion communautaire intègre les gérants de l'activité, ainsi que les différents groupements mis en place pour

l'activité (guides, opérateurs de danse, artisans,...). Dans certaines communautés où l'autorité du chef de village est très importante, l'autorité traditionnelle de la ou des communautés peut être partie prenante dans la structure de gestion communautaire.

**Exemple de l'écovillage de Mognori** au Ghana qui est une micro-entreprise de tourisme communautaire, gérée et menée par la communauté au travers du CRMC. Les opérations journalières de l'écovillage sont assurées par un gérant et son assistant, nommés par le CRMC Mognori, intégrant les différents groupements de l'activité touristique.

**Graphique n°3 : Le cas de l'éco-village de Mognori, zone périphérique du parc de Mole au Ghana**



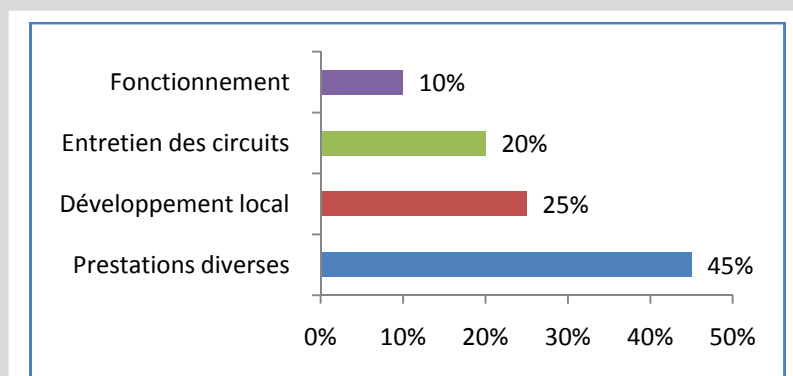
Source : Traduit du « Report on Mognori Eco-village. Mole NP TourismUnit »

#### 2.4.2.3- Les modes de répartition des bénéfices

Un **système de répartition des bénéfices de l'activité touristique** est mis en place afin que les retombées économiques bénéficient à l'ensemble de la communauté. Un Fond de développement communautaire est instauré, allouant en général 20 à 25% des bénéfices pour le développement de la communauté.

Eco-Bénin attribue 25% des recettes au développement local. La répartition des coûts des services se répartie comme telle :

**Graphe n°4 : Répartition des bénéfices touristiques à Tanongou, Bénin**



Source : plaquette de présentation Eco-Bénin

Après l'étude de ces différentes formes de tourisme que l'on trouve dans les AP, en fonction du type de gouvernance à laquelle on se réfère ou du lieu dans lequel le tourisme est développé, le **tourisme communautaire a tendance à croître plus rapidement que les autres formes de tourisme dans le paysage**

**ouest-africain.** Il se développe **soit dans les Aires Communautaires**, elles-mêmes en très forte augmentation, notamment dans les AMPC du littoral atlantique, **soit dans les zones périphériques**, sous la forme de micro-entreprises. Le **tourisme dans les réserves privées est pratiquement absent** de la scène ouest-africaine contrairement aux pays d'Afrique Australe ou Orientale, et lorsqu'il existe il est rarement aux standards recommandés ou destiné à renforcer la conservation.

### 3. Le marché touristique

#### 3.1. Les AP d'Afrique de l'Ouest sur la scène internationale

Les AP de la région sont encore peu connues sur la scène internationale. L'examen des destinations programmées par les principaux Tour Opérateurs (TO) français montre que les produits d'Afrique de l'Est dominent largement leur catalogue, alors que ce sont principalement des destinations anglophones.

➤ *Objectif Nature, TO important pour le marché africain, orienté vers les safaris photographiques et de vision, ne propose aucun produit en Afrique de l'Ouest, à l'exception du parc de Zakouma récemment proposé mais qui n'a eu aucun client à ce jour. La grande majorité de son catalogue « Destination Afrique » est tournée vers l'Afrique Orientale et Australe.*

Même les rares TO français à vocation « naturaliste » ou « scientifique », susceptibles de vendre les destinations des AP de la région, les intègrent très peu :

➤ *Escursia, un TO français orienté vers le Tourisme scientifique ne propose que le parc du W en catalogue « Dans les méandres du fleuve Niger ».*

Lorsqu'elles sont commercialisées, les AP font rarement l'objet principal du produit, elles s'intègrent dans des voyages plus complets, à l'exception du W.

**Les AP les plus vendues semblent être : les AP du Sénégal de manière générale, le parc du Djoudj en premier lieu ainsi que le parc du Delta du Saloum ; le parc W côté Niger ; le parc national Pendjari, au Bénin et le PNBA en Mauritanie. Mais les parcs et réserves anglophones ont plus de visiteurs (Ghana en particulier), avec le parc national Kakum en tête.** Cependant, les visiteurs passent rarement plus de deux jours dans une aire protégée.

**Quant aux aires protégées du Mali, de la République de Guinée et de la Guinée-Bissau, elles sont les grandes absentes du marché international.**

Seul l'Archipel des Bijagos en Guinée Bissau est commercialisé par des TO européens, spécialistes de l'Afrique (Terre d'Afrique en Belgique) ou de l'aventure (Club Aventure). **Toutes les autres AP de ces destinations restent des voyages d'exception** : « Tombouctou, éléphants et Pays Dogon » par exemple ; Nomade Aventure, un tour-opérateur français orienté vers un public familial commercialise un séjour alliant tourisme d'expédition et culturel : le Pays Dogon, à la réserve du Gourma au Mali. Les réserves de Biosphère des Monts Nimba et de Ziama en Guinée forestière restent anecdotiques sur le marché.

Parmi les TO français qui commercialisent quelques AP de la région, nous pouvons citer : Nouvelles Frontières, FRAM, Nomade Aventure, Club Aventure, La Balaguère, Explorator, Allibert. Ils correspondent soit à des TO d'aventure pour un public sportif, soit grand public pour un public familial ; ou encore à des TO orientés vers un tourisme de masse.

Les TO français n'ont pas une offre plus fournie vers les AP des pays anglophones :

➤ *Le Ghana, le Nigeria et la Gambie sont pratiquement absents des catalogues des TO français.*  
➤ *Nomade Aventure propose le Ghana par son séjour « Panorama de l'Afrique de l'Ouest » qui parcourt trois AP ghanéennes : Kakum, Boabeng Fiema et Mole.*

Les TO étrangers, anglophones notamment, n'offrent guère plus les AP des pays francophones. En revanche, ils sont en avance sur le marché francophone, commercialisant des séjours de niche, en Gambie, orientés

vers l'observation ornithologique, notamment le long du fleuve Gambie, dans la Réserve Ornithologique de Tanji, au parc de Niomi...

### 3.2. Les agences réceptives

Ces agences peuvent soit assurer la logistique et le circuit commercialisé par un TO, soit programmer leur propre séjour à l'échelle nationale ou interrégionale.

**Dans la zone d'étude, six pays ont un nombre conséquent d'agences : Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger et, Sénégal. Tandis que quatre pays ont une réelle carence en agences de voyage : Gambie, Guinée Bissau, République de Guinée et Mauritanie.** Les données sur les agences ne sont pas connues pour le reste des pays. Les pays disposant de réceptifs sont corrélativement ceux qui accueillent le plus grand nombre de visiteurs.

**Aucune agence n'est réellement orientée spécifiquement vers les aires protégées.** Si bien que les clients faisant appel à une agence pour l'organisation d'un circuit dans une AP ne représentent que 20%. Il s'agit notamment d'expatriés résidents qui souhaitent confier à un réceptif l'organisation d'un séjour vers une AP pour leurs familles ou amis.

**De la même façon que les tours opérateurs européens, les aires protégées du parc du W côté Niger et de la côte ouest sénégalaise sont les plus commercialisées à l'échelle de la sous-région pour les pays francophones.**

### 3.3. La clientèle

**La majorité des clients des AP est représentée par la clientèle internationale et d'expatriés résidents. Les nationaux visitent peu les AP,** à quelques exceptions près : les aires protégées à valeur récréative à proximité des pôles urbains, telles que le parc de Kakum au Ghana qui est de loin l'exemple le plus marquant.

➤ *Exemple de l'exception du Parc de Kakum, dont l'attrait principal est la randonnée dans les arbres (« Canopy walk »), attire plus de 80 000 résidents pour un total d'entrées estimé à 113 000 visiteurs en 2007. Dans une bien moindre mesure, les forêts classées de Kou et de Dinderesso au Burkina Faso jouent le même rôle, servant de lieux de détente et de loisirs pour les habitants de Bobo.*

**Le Nigeria est le pays d'Afrique de l'Ouest au plus fort taux de tourisme national. Les nigériens sont effectivement nombreux à visiter leurs propres parcs et réserves<sup>11</sup>.**

Qu'elle soit expatriée résidente ou internationale, la clientèle française est largement majoritaire (jusqu'à 90% du marché en Mauritanie, globalement >60% dans le reste des pays ouest africains), exceptée pour les pays anglophones de la sous-région, le Ghana et la Gambie qui reçoivent davantage une clientèle anglophone, en provenance des Etats-Unis, du Royaume-Uni, et du Nigéria (pour le Ghana uniquement).

D'après les enquêtes de terrain, les clients sont majoritairement des familles et des personnes d'un âge avancé (notamment pour les AP à proximité de Saint Louis), ne restant que très peu de temps sur chacun des sites visités. En ce concerne les expatriés résidents, ils vont fréquenter principalement les aires protégées faciles d'accès et à proximité des pôles urbains. Les AP qui vont intéresser cette clientèle correspondent : au parc du W au Niger ; au PNBA en Mauritanie ; au Ranch de Nazinga au Burkina Faso ; au Sénégal : au parc du Djoudj, et dans une moindre mesure, le parc de la Langue de Barbarie et le parc du Delta du Saloum ; le parc d'Azagny en Côte d'Ivoire, la Réserve de Fazao-Malfakassa au Togo, et le parc de Kakum au Ghana.

L'offre des AP dites « de proximité » est très limitée, offrant peu de choix aux expatriés résidents qui souhaitent « partir en week-end ».

<sup>11</sup> Les données chiffrées détaillées ont été impossibles à obtenir

En ce qui concerne la clientèle internationale, elle va orienter son choix en fonction de la haute valeur patrimoniale de l'AP. Généralement, elle vient dans un objectif précis de découverte, étant soit à la recherche d'une espèce phare, d'un phénomène particulier tel que la migration des oiseaux paléarctiques, la ponte des tortues marines..., soit d'une immersion au cœur de l'Afrique.

La clientèle internationale des AP : on distingue trois types de clientèles internationales fréquentant les AP de la région : les ornithologues, passionnés ou amateurs, se rendant essentiellement dans les grands sites de concentration de l'avifaune : le Djoudj, les îles du Saloum, les Réserves Ornithologiques de Gambie ; les amateurs de grande faune pratiquant la vision dans les parcs du W, Pendjari, Nazinga, Niokolo-Koba ; les voyageurs en quête d'immersion, plus disséminés selon d'autres critères de choix initial (prix du billet, sécurité...).

L'offre actuelle des AP n'est cependant pas plus adaptée à recevoir ce type de clientèle internationale pour toute une série de facteurs limitant que nous étudierons ci-après.

## 4. Etat des lieux des infrastructures et services touristiques

Les infrastructures et services touristiques offerts dans une aire protégée jouent un rôle essentiel dans l'activité touristique et sont déterminants pour que le tourisme puisse favoriser la conservation et le développement.

Toutes les AP, autres que celles de la Catégorie Ia de l'UICN, requièrent un certain niveau d'infrastructures et de services, qui peut aller du simple panneau d'information dans une réserve naturelle à des aménagements plus conséquents d'accueil et d'aide à la vision dans des parcs par exemple. Néanmoins, toute **conception de structure doit chercher à se fondre dans le paysage. La clé est de fournir des infrastructures et services qui répondent au mieux aux besoins des visiteurs tout en minimisant les impacts négatifs sur le milieu.** A partir des aires protégées de l'étude et de la bibliographie, il est possible de dégager des tendances actuelles concernant les infrastructures et services touristiques des AP de la région.

### 4.1. Les hébergements et services de restauration

L'hébergement et la restauration vont conditionner la qualité de son séjour touristique. De plus, l'hébergement constituant souvent la plus grosse dépense des visiteurs (après l'aérien), il peut être une importante source de devises pour l'aire protégée et sa périphérie.

Plusieurs indicateurs vont nous intéresser : la quantité d'hébergements disponibles dans l'AP, leur localisation géographique, leurs impacts sur le milieu, leurs modes de fonctionnement (système de gestion, concession, rôle du privé, public, intégration des communautés), ainsi que la qualité en terme d'hygiène, d'accueil, de services.

#### 4.1.1- Dans les parcs et réserves gérés par l'Etat

Il existe deux grandes catégories d'hébergement : les hôtels et les campements (des aires de camping existent mais sont très faiblement utilisées par les visiteurs de la région)

##### ❖ Les hôtels

Ils correspondent à la catégorie supérieure d'hébergement proposée aux visiteurs. Le touriste s'attend à y trouver tout le confort nécessaire.

➤ *Sur les 13 parcs et réserves visités, seuls deux parcs nationaux disposent d'un hôtel dans leur zone touristique : Mole et la Pendjari. Cependant, leurs infrastructures sont obsolètes, ne répondant plus aux exigences actuelles (rappelons que l'une des caractéristiques de l'écotouriste est de rechercher un logement simple mais de qualité). Les bâtiments sont en béton, le mobilier exotique, les chambres vétustes. Deux autres AP disposent d'un hôtel à leur périphérie : l'hôtel du Djoudj au Sénégal et de la Tapoa côté Niger.*

De manière générale, l'offre hôtelière dans les AP d'Afrique de l'Ouest est assez maigre et inadaptée à l'accueil d'un tourisme de qualité : les hôtels sont peu nombreux, les structures sont vieillissantes, sans aucune intégration paysagère et sans recherche de minimisation des impacts sur l'environnement, le prix y est souvent excessif par rapport à la qualité de service offert. Les quatre hôtels des AP visitées sont gérés par des privés. Cependant, seul l'hôtel de la Tapoa, géré par un salarié de l'agence de voyage « Point Afrique », offre un service de qualité supérieure, bien qu'il ne réponde ni aux critères d'intégration paysagère ni de minimisation des impacts environnementaux.

#### ❖ Les gîtes ou campements touristiques

Ils peuvent être en toile (campement de l'agence Niger Cars ou des Chutes Koudou dans le parc du W) ou en structure fixe (campement de Zebrabar, Langue de Barbarie au Sénégal).

- *Sur les 13 parcs et réserves de l'étude, cinq AP disposent de campement dont deux, situés au Burkina Faso, sont gérés par l'Etat. Le **campement d'Arly** n'est plus fonctionnel à l'heure actuelle : (dû à un manque d'entretien et de gestion pendant près de dix ans), tandis que celui du Ranch de Nazinga est dans un état très médiocre. Le service de restauration, inadapté pour la clientèle internationale, vient d'être concédé à un privé.*
- *Sur les trois autres AP disposant de campements touristiques à l'intérieur même du parc, à savoir le W, le parc de Zakouma et le parc de la Langue de Barbarie, les campements sont gérés par des professionnels du tourisme et proposent un service de qualité supérieure. Ils sont situés stratégiquement dans l'AP : dans le W, le campement des Chutes Koudou offre une vue exceptionnelle sur les chutes, celui du Niger Cars est situé au bord du fleuve Niger ; à Zakouma, le campement de Tinga est situé au bord du fleuve Salamat.*

Néanmoins, l'offre de campements reste maigre dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Zakouma ne dispose que d'une seule structure hôtelière et aucune autre structure d'hébergement n'est disponible en proche périphérie. Pour Arly et Nazinga, les campements de chasse offrent la seule alternative à leur campement obsolète.

Seul le W partie nigérienne fait l'exception en proposant plusieurs campements, un fixe et un de toile, mobile côté Niger. L'intégration paysagère est recherchée et ils offrent un service de relativement bonne qualité, comparée à l'offre de campements de la sous-région.

- *Il est le seul parc national d'Afrique de l'Ouest francophone à disposer d'une offre aussi diversifiée. Deux concessions viennent d'être attribuées à des privés, pour offrir un service à l'image des campements d'Afrique Australe ou Orientale : l'agence Croix du Sud est en cours de construction de « savanna lodge », un campement à la mode sud-africaine, offrant tout confort au cœur du parc pour la réception d'une clientèle aisée de safaris. Outre l'hébergement et la restauration, il entend développer des safaris thématiques sur l'ornithologie, l'archéologie, des cours appelés « les rangers en herbe », relatifs à l'écotourisme et à l'éducation environnementale.*

En somme, les services d'hébergements offerts dans les AP, quels qu'ils soient, sont en très faible quantité et de qualité médiocre pour ceux gérés par l'Etat. Les hébergements concédés à des privés ou gérés par des professionnels du tourisme offrent un service de qualité supérieure. Cependant, la très grande majorité ne cherche ni à minimiser son impact sur l'environnement ni à favoriser son impact sur le développement.

#### 4.1.2- Les structures gérées par les communautés locales

##### 4.1.2.1- Les campements communautaires

Ils correspondent aux campements développés dans les aires communautaires ou en périphérie d'une aire protégée sous forme de micro-entreprise. L'objectif de cette infrastructure est, dans le premier cas, de contribuer à la conservation et au développement ; dans le second, au développement communautaire, et éventuellement, à la conservation.

**Souvent d'une conception architecturale simple, mais traditionnelle, il est construit de manière à être intégré au milieu, soit sous forme de cases simples ou de bungalows améliorés. Il permet l'accueil de groupes restreints, sa capacité d'accueil étant limitée afin de réduire l'impact sur l'environnement et sur les communautés.**

Sur les cinq aires communautaires visitées, trois offrent une structure d'hébergement. La qualité du service est très variable d'une AC à une autre. Le résultat est très mitigé pour les campements ghanéens de Wechiau et Boabeng Fiema (aspect extérieur non esthétique, des chambres petites sans ouverture et une localisation géographique du campement sans charme pour Wechiau). **Keur Bamboung au Sénégal fait office de modèle dans les AP pour son intégration paysagère, son mode de gestion respectueux de l'environnement, favorisant la conservation et l'implication des communautés locales. Il est très certainement l'hébergement répondant le mieux aux critères de l'écotourisme en Afrique de l'Ouest.**

Pour les micro-entreprises communautaires, cinq campements ont été visités en périphérie des AP. Seul le campement du Njagabaar en périphérie du Djoudj semble fonctionnel tandis que Moli Haoussa et Karey Kopto, deux des trois campements communautaires situés en périphérie du W, semblent un échec (peu de clients, structure basique et de qualité très médiocre, manque d'hygiène et de salubrité...). Les agences qui ont inscrit Karey Kopto dans leur circuit sur le fleuve Niger indiquent qu'ils sont contraints d'apporter tout le nécessaire de couchage et de nourriture pour leur clientèle.

**L'offre de ce type d'hébergement paraît assez mince et inadaptée à l'échelle des AP de la région, bien que des initiatives semblent fleurir de part et d'autre de la sous-région grâce aux programmes de lutte contre la pauvreté, que ce soit dans les aires communautaires ou dans les zones périphériques d'une aire protégée.**

#### **4.1.2.2- Le logement « chez l'habitant »**

Les initiatives de logement « chez l'habitant » sont développées en périphérie d'une AP afin de faire bénéficier les populations locales des retombées économiques du tourisme. Des familles vont aménager un espace pour l'accueil de visiteurs en échange d'une indemnité. De même que pour les campements communautaires, la formule « chez l'habitant » se multiplie de part et d'autre des zones périphériques des AP d'Afrique de l'Ouest.

➤ *Parmi les AP visitées, deux initiatives ont été identifiées : l'écovillage de Mognori en périphérie de Mole au Ghana et Eco-Bénin à Tanongou, en périphérie de la Pendjari. Toutes deux offrent la possibilité aux visiteurs des parcs de découvrir la vie traditionnelle des populations autochtones. A Tanongou, à 12km de la Pendjari, cinq cases traditionnelles portant les noms de son propriétaire « Chez Abiba », « Chez Fidèle »... ont été aménagées parmi les 1300 habitants du village pour l'accueil des visiteurs en quête d'échange et de partage avec les locaux.*

#### **4.1.3- Les ecolodges**

Ils sont définis comme un hébergement qui répond aux principaux critères de l'écotourisme ; en matière de conservation du territoire, de bénéfices générés aux populations locales et d'interprétation tant auprès des locaux que des visiteurs. Ils cherchent à avoir un impact négatif très faible sur l'environnement, favorisant des énergies alternatives, des systèmes de récupération des déchets et d'eau. Ils sont bien souvent un hébergement labellisé, intégré dans le milieu naturel où il a été édifié, qui répond à des normes architecturales environnementales intégrées au contexte local. Ils peuvent être développés dans n'importe quelle catégorie d'aire protégée où l'hébergement de visiteurs est envisageable. Ils peuvent également être gérés de manière privée, publique ou communautaire. Deux structures, bien que toutes deux de conception très différentes, ont pu être identifiées comme étant un « ecolodge » d'après la définition lui étant attribuée : une structure privée gérée de manière communautaire : *Makasutu Cultural Forest* en Gambie et le campement communautaire *Keur Bamboung* au Sénégal.

### Exemples : les écolodges de Makasutu en Gambie et Keur Bamboung au Sénégal

**Makasutu en Gambie** est une entreprise privée dont le but est de mettre le tourisme au service du développement durable. Il propose des structures d'hébergement de qualité (5 étoiles) et des activités pour un public à la recherche de tranquillité, de contact voire de rencontre avec les cultures locales, et de découverte de la nature. Il respecte les critères d'un écolodge depuis sa création jusqu'à son mode de fonctionnement : « le bois utilisé pour la construction provient du Forestry department, les pierres sont issues des carrières proches et sont charriées par les ânes des villageois, les achats quotidiens sont effectués chez des commerçants de Brikama et non à Serrekunda où ils coûteraient moins chers, car l'objectif est avant tout de s'intégrer dans le tissu local et de faire des commerçants des partenaires économiques. Le personnel de Makasutu est presque exclusivement issu des quelques villages alentour. »<sup>12</sup>

**Keur Bamboung au Sénégal** a été conçu non pas par un architecte mais par les populations. Cependant, construit de manière traditionnelle, l'architecture et le fonctionnement des installations sont complètement écologiques.

Les cases de Keur Bamboung reposent sur une base constituée de briques en terre crue. Les parois supérieures sont faites de paille séchée. Les commodités se veulent écologiques : les douches extérieures ou intérieures distribuent de l'eau chauffée au soleil. Un panneau solaire subvient à l'apport d'électricité dans les chambres...

**L'écolodge serait le type d'hébergement le plus adapté pour le tourisme des parcs et réserves d'Afrique de l'Ouest pour respecter les critères de durabilité. Cependant, l'offre reste quasiment inexistante et peu de signes montrent qu'elle est en passe de s'intensifier.**

## 4.2. Les services et outils d'accueil, d'orientation et d'interprétation

### 4.2.1- Les centres d'accueil

L'entrée dans l'aire protégée est un endroit important car elle constitue la transition entre la zone non protégée et la zone protégée. Elle est matérialisée par un centre d'accueil, c'est-à-dire, le lieu permettant aux visiteurs d'obtenir les informations sur l'objet de la visite. Par conséquent, le visiteur s'attend à trouver, si ce n'est des supports d'information, au moins un personnel d'accueil en mesure de répondre à ses interrogations sur l'aire protégée et sa périphérie.

➤ *deux aires communautaires sur cinq et trois parcs sur 13 disposent d'un centre d'accueil (deux centres d'accueil sont en cours de construction dans l'AMPC Bamboung et aux îles de la Madeleine, les autres assurant « l'accueil » des visiteurs au même endroit que celui du paiement des droits d'entrée.*

***Mais pour l'ensemble des parcs, réserves, aires communautaires visitées, les informations données sur les sites sont basiques, les supports d'information presque inexistantes, si ce n'est quelques brochures généralement de qualité médiocre. Des cartes touristiques existent dans les parcs de la Pendjari, le W, et Mole mais seul ce dernier semble les distribuer à ses visiteurs.***

**Dans les AP de la région, les centres d'accueil sont rares, les postes d'entrée faisant davantage office de lieu de réception et ils ne répondent pas aux exigences des visiteurs.** L'information attendue n'est pas donnée, faute de matériel adéquat et de personnel qualifié. Les commodités recherchées, toilettes, lieu de détente abrité du soleil, proposant des rafraichissements après un long trajet, ne sont pas au rendez-vous. Les produits locaux (artisanat, productions agricoles) y sont rarement mis en valeur.

<sup>12</sup> Extrait de l'étude de cas de Nicolas Bestard, « Le tourisme au service du développement durable. Le cas de Makasutu, Gambie »



#### 4.2.2- Les centres, sentiers et panneaux d'interprétation

L'interprétation implique de fournir des informations aux visiteurs d'une telle façon qu'ils seront tentés d'apprendre davantage sur le territoire parcouru. **Elle constitue un des critères recherchés par l'écotouriste.** Elle peut être définie comme étant « le processus de communication conçu afin de faire connaître aux visiteurs le sens et les relations du patrimoine culturel et naturel par le biais d'expériences directes avec des objets, le monde du vivant, des paysages ou des sites ». Elle joue également un rôle important dans la gestion des visiteurs et leur impact sur le milieu. L'interprétation peut se décliner sous plusieurs formes : sentier écologique, panneau et centre d'interprétation, guides et cartes de terrain, sorties guidées, expositions interactives...

##### ❖ Les centres d'interprétation

Parmi les 13 AP visitées, trois présentent des tentatives de mise en place de centre d'interprétation :

➤ *Au Bénin, un « Centre d'Interprétation Ecologique » présentant quelques panneaux sur la faune du parc, les traces et les fèces, a été mis en place au Poste d'Arly dans la Pendjari. Cependant, le centre est de qualité médiocre, apportant peu de valeur ajoutée à de l'information brute que l'on peut glaner dans les livres.*

*Dans la Réserve de Guembeul au Sénégal, un bâtiment inauguré sous l'enseigne « écomusée », présente davantage l'aspect d'un centre d'interprétation sans en posséder réellement le contenu. Seuls quelques panneaux sur les principales espèces de la réserve y ont été installés et sont commentés par un écouide.*

➤ *Au Tchad, Zakouma possède un centre d'interprétation relativement bien fourni. Une vingtaine de panneaux décrivent le parc et ses écosystèmes, sa population périphérique, ses enjeux,..., mais il est peu visité faute de valorisation et de personnel formé pour en assurer les commentaires. Un tel centre existe au cœur du Niokolo Koba (Sénégal) également mais est là aussi peu valorisé.*

##### ❖ Les sentiers d'interprétation

**Les initiatives sont rares ou inexistantes dans les AP étudiées.**

L'AMPC de Bamboung a développé un sentier écologique d'interprétation. Il permet aux visiteurs de partir à pied à la découverte de la mangrove, accompagnés d'un guide qui fournit les explications sur le milieu. La Pendjari propose également un sentier de découverte des hippopotames mais il n'y a pas d'explications fournies ni de balisage.

##### ❖ Les panneaux d'interprétation

Ils vont renseigner le visiteur sur un milieu, une espèce. **Ils sont quasiment absents des AP de l'étude**, mis à part quelques panneaux descriptifs d'une espèce particulière : un sur l'Hippopotame à Wechiau, le lamantin au Niger Cars, quelques panneaux sur les espèces de la forêt classée de Kou au Burkina Faso,...

Une initiative intéressante a été développée cependant au W : un mirador d'interprétation avec des panneaux sur les espèces fauniques et avifauniques du PN, des tables et bancs, a été spécialement conçu pour l'accueil de classes nature.

Hors des aires visitées de l'étude, il semble que le centre d'interprétation du PN de Kakum au Ghana correspondrait à un modèle d'aménagement pour les APAO.

**En AO, l'interprétation est quasiment inexistante sous toutes les formes que ce soit et ce manque d'interprétation ne peut être comblé par des guides compétents pour assurer leur rôle d'interprète.**

#### 4.3. Les écomusées

Il peut être défini comme une expression muséographique du temps et de l'espace. Il vise avant tout à valoriser le patrimoine matériel (outils, habitats,...) et immatériel (savoir-faire, métier) d'un territoire et d'une population. Trois « écomusées » ont été recensés dans les zones étudiées. Cependant, sur les trois, seul le musée archéologique d'Oursi semble répondre aux critères de la définition. Le musée de Bala est

entièrement dépourvu d'objet muséographique malgré la structure existante, tandis que ceux du W Niger et du Djoudj ne sont absolument pas entretenus.

**L'offre des écomusées en Afrique de l'Ouest est maigre et ne répond pas aux critères de base d'un tel équipement**, allant même jusqu'à dévaloriser le territoire qu'ils sont censés présenter du fait d'une très mauvaise qualité de réalisation (alors qu'elle devrait être le reflet du respect de la culture locale), d'un manque total d'entretien et d'aucune stratégie développée sur le contenu du lieu. De plus, certains écomusées existants valorisent des concepts douteux : des animaux naturalisés, des trophées de chasse... comme dans l'écomusée du W Niger.

#### 4.4. Les services de guidage

Le guide joue un rôle fondamental dans l'activité touristique en tant que personne qui assure l'interprétation car, il doit contribuer à la sensibilisation des publics, et à l'éducation aux richesses patrimoniales du parc et de sa gestion. Il doit faire le lien entre l'AP et les visiteurs. Il doit donc apporter une plus-value par rapport à une visite non accompagnée. La présence d'un guide pour la visite d'une AP est obligatoire dans la plupart d'entre elles. **Dans les sites traversés, chacun dispose d'un service de guidage, plus ou moins structuré suivant le lieu. Dans l'ensemble de la zone d'étude, les guides sont issus des communautés riveraines. Ils reçoivent soit un salaire fixe soit une commission (dans 90% des cas).**

De nombreuses associations de guides se sont conformées en périphérie des AP afin de pouvoir bénéficier des retombées de l'activité touristique. Les plus représentatives sont celles situées aux alentours de la Pendjari et du W. Les tarifs de guidage sont appliqués en fonction de leurs connaissances sur le milieu. Ces connaissances vont elles-mêmes déterminer leur secteur géographique de guidage. Dans la Pendjari par exemple, AGLP a divisé ses 15 guides en Catégorie A, pour ceux qui ont des connaissances spécifiques sur le milieu (ornithologie, grand mammifère, flore,...) et la Catégorie B, pour ceux qui ont des connaissances plus généralistes sur le milieu. Les 8 guides de la catégorie A seront payés 15€ par tour de guidage, contre 12€ pour la catégorie B. Le W différencie quant à lui les guides nationaux et régionaux, à savoir ceux qui ont des connaissances plus élevées pour guider sur l'ensemble du parc (tant la partie burkinabé, béninoise que nigérienne).

**Si l'offre des services de guidage ne semble pas manquer dans les AP, la qualité est par contre rarement au rendez-vous, le visiteur trouvant difficilement dans son guide « un interprète du milieu ».** Un manque sérieux de formation et d'équipement (jumelles, guides naturalistes...) s'est fait sentir dans l'ensemble des sites à l'exception de *Makasutu Cultural Forest*. Des mauvais comportements des guides sont également soulevés dans certaines aires protégées : problèmes d'alcoolisme, de non respect des règles de sécurité ou de retard envers leurs clients.

#### 4.5. Les aménagements

##### 4.5.1- La signalétique

Elle est indispensable dans une aire protégée ouverte au public, offrant la possibilité d'informer, d'orienter et de sensibiliser le visiteur. La signalétique d'orientation ou directionnelle doit permettre au visiteur de pouvoir être guidé vers le site à plusieurs kilomètres de distance, notamment si le site est isolé, puis, dans l'aire protégée elle-même. Or, **elle est globalement insuffisante et inadaptée dans les AP étudiées.**

Elle est manquante sur les pistes d'accès aux parcs et réserves, si bien que pour le visiteur s'y rendant pour la première fois, il est difficile de s'orienter.

La signalétique directionnelle pour se rendre au Sanctuaire de Boabeng Fiema, qui est une AP relativement isolée, est présente uniquement sur la première portion d'accès, puis, plus aucun panneau n'indique le sanctuaire jusqu'à l'arrivée sur les lieux.

**Les signalétiques d'information et de sensibilisation, sont peu intégrées au paysage et ne répondent à aucune norme de Haute Qualité Environnementale.** Dans une même AP, il est courant de trouver plusieurs

systèmes de signalisation juxtaposés et en désordre. Par exemple, les bornes de Zakouma, du PN de Mole et du W sont un bon exemple de signalétique dans le paysage des PN d'Afrique de l'Ouest, simples et établies avec des matériaux résistants, globalement intégrées au milieu. Toutefois, on peut déplorer le manque de cohérence entre la signalétique interne et externe au W et surtout, entre Etats, ne favorisant pas une image régionale du parc.

**La signalétique actuellement présente dans les AP de la région ne correspond guère aux critères exigés par une signalétique d'aires protégées, à savoir répondant à une certaine efficacité, assurant la sécurité des usagers, visibles, résistantes, bénéficiant d'un entretien régulier et utilisant des codes graphiques nationaux et internationaux.**

#### 4.5.2- Aménagements à des fins de vision

Ce sont les équipements qui vont permettre de faciliter la vision de la faune.

##### 4.5.2.1- Les plateformes d'observation

Dans le paysage des AP d'Afrique de l'Ouest, elles sont de faible qualité et en quantité insuffisante. **40% des AP de l'étude** (pouvant prétendre à des aménagements à des fins de vision) **en possèdent**. Seulement, elles ne disposent bien souvent que d'une ou deux installations sur l'ensemble de leur zone de développement touristique, ce qui est largement insuffisant pour favoriser l'observation au regard de l'étendue de certaines AP. Outre le fait d'être insuffisantes, elles ne sont **pas entretenues** dans la plupart des AP, rendant certains miradors non fonctionnels, comme dans le W : le mirador de la mare de Pérélégo, n'est plus en état. Seuls ceux longeant le fleuve de la Tapoa côté Niger sont réellement fonctionnels. L'aménagement du mirador de la forêt classée de Dindéresso n'a pas été finalisé, ne permettant pas une mise en valeur du site, voire lui donnant une mauvaise image, alors que l'emplacement choisi offre une vue panoramique de la région de Bobo Dioulasso au Burkina Faso.

**Le bilan est à nouveau plutôt négatif ; les plateformes simples et vétustes, ne répondent pas ou que très faiblement aux critères : d'intégration optimale limitant leur impact visuel, d'entretien régulier et de sécurité assurée, d'une conception permettant de ne pas déranger la faune.**

##### 4.5.2.1- Les réseaux de pistes

Ils vont permettre la pratique des espaces protégés par les visiteurs. Les pistes sont en latérite le plus souvent, leurs aménagements devant impacter le moins possible sur les milieux naturels.

**Sur les huit AP visitées permettant les safaris vision, trois AP ont des pistes dans un état très médiocre faute d'entretien, ne permettant plus l'activité de vision.**

➤ *Au Burkina Faso, la Réserve Totale de Faune d'Arly n'est plus praticable faute d'entretien des pistes pendant plus de 10 ans. Les Deux-Balé, Burkina Faso et le parc de Bui, Ghana, ne sont pas plus favorables à la vision. L'état des pistes du W côté Burkina Faso et Bénin est jugé médiocre à très médiocre, rendant l'activité de vision possible mais guère favorable pour le visiteur.*

Les quatre autres AP, (W côté Niger, Pendjari, Zakouma et Mole) disposent d'un réseau de pistes suffisamment entretenu pour permettre la vision, tant en saison sèche qu'en saison pluvieuse (sur une distance moindre) pour les trois premières. Mais les surfaces couvertes sont toujours limitées.

➤ *Le PN de Mole dispose de 150 km de pistes de vision en saison sèche et 70 km de pistes sont entretenues régulièrement en saison des pluies. Il en va de même pour le PNP qui, sur ses 400 km de pistes stabilisées, continue d'entretenir une partie des pistes en saison pluvieuse.*

#### 4.5.3- Les autres aménagements annexes

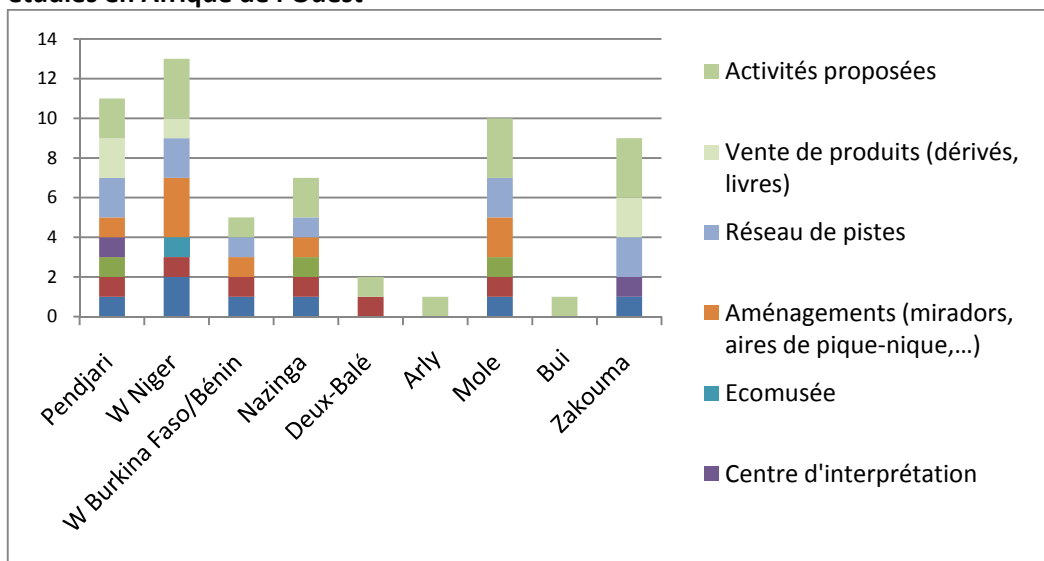
Ils peuvent être associés aux aires de repos, points de vue, aménagements récréatifs (liens de baignade, ponts suspendus). **A l'image des aménagements cités ci-dessus, ils sont presque absents des parcs et**

**réserves d'Afrique de l'Ouest francophones.** Le parc du W est le plus fourni avec sept aires de pique-nique et un point de vue aménagé. Les parcs de la zone anglophone semblent mieux dotés, à l'instar de Kakum et de son pont suspendu au dessus de la canopée.

**4.6. Evaluation de l'activité tourisme des AP de l'étude en fonction de l'état des lieux des infrastructures et services offerts**

Les graphiques suivants visent à synthétiser, à partir de quelques indicateurs, l'état des lieux des infrastructures et services des parcs et réserves de l'étude, pour en déterminer la qualité actuelle de leur offre touristique. Chaque indicateur est noté de 1 à 3 en fonction de son niveau de performance. Plus la qualité est importante, plus l'indicateur (la zone de couleur) est élevé.

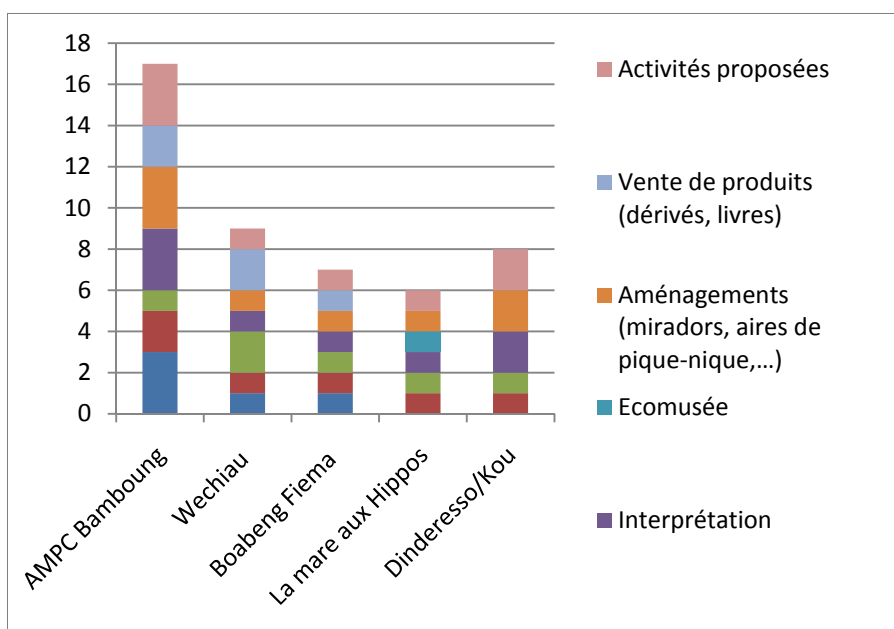
**Graphique n°5 : évaluation de l'activité tourisme dans les parcs et réserves de vision de grande faune étudiés en Afrique de l'Ouest**



**Il se dégage une très grande disparité des parcs et réserves de vision de l'étude et au vue des différents indicateurs présentés, il apparaît un manque important dans l'offre touristique quantitativement et qualitativement.** Trois aires protégées ne sont pas opérationnelles actuellement pour l'accueil de visiteurs ; tandis que quatre autres présentent la grande majorité des indicateurs proposés, seulement la qualité de leurs infrastructures et services est faible, notamment pour le guidage, les aménagements, les écomusées et l'interprétation.

Le W côté Niger est celui qui présente la meilleure qualité de l'offre touristique globale actuellement pour la zone francophone étudiée.

**Graphique n°6 : Evaluation de l'activité tourisme dans les Aires Communautaires de la zone d'étude**



**Contrairement aux AP de vision, l'offre de l'activité touristique dans les aires communautaires étudiées se trouve à un niveau qualitatif et quantitatif plus ou moins similaire**, mis à part pour l'AMPC de Bamboung qui fait figure d'exception et, de manière générale, de modèle dans le paysage des aires protégées de l'Afrique de l'Ouest. Elle semble bien en avance à tous les niveaux par rapport aux autres AP étudiées, notamment en termes d'aménagement, d'interprétation et de diversification des activités proposées.

Cette partie de l'étude nous a permis d'analyser la situation touristique dans la sous-région : les potentialités touristiques sont nombreuses dans les AP, cependant, les visiteurs internationaux comme nationaux s'orientent encore très peu vers ces parcs et réserves, lesquels, au regard de l'état global de leurs infrastructures et services, semblent laissés à l'abandon. Ces bases établies, nous analyserons en suivant quels peuvent être les impacts environnementaux et socio-économiques du tourisme dans les aires protégées de la sous-région.

# PARTIE III

## L'analyse du tourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest

L'analyse des impacts environnementaux et socio-économiques met en lumière des résultats du tourisme fortement mitigés dans les parcs et réserves. Ils s'expliquent par une série de facteurs exogènes et endogènes qui sont analysés dans cette troisième partie.



## 1. Les impacts de l'activité touristique dans les AP d'Afrique de l'Ouest

Il s'agit d'identifier, à partir des études de cas et des données hors de la zone d'étude, quels sont les impacts de l'activité tourisme dans et en périphérie des parcs et réserves de l'Afrique de l'Ouest, au niveau environnemental et socio-économique.

### 1.1. Les impacts du tourisme sur la conservation

#### 1.1.1- Sa contribution en chiffre

Le tourisme peut contribuer à renforcer la conservation d'une aire protégée en générant des revenus directs. Ces revenus, connus sous la formule générique de Redevance Touristique (RT), sont récoltés de multiples façons par les droits d'entrée, les permis, les concessions, les taxes de conservation, les produits dérivés... et peuvent être ensuite affectés à la gestion des AP ainsi qu'à d'autres projets visant à promouvoir la conservation.

Or, pour ce qui est des parcs et réserves de l'étude, **la part des recettes du tourisme reversée pour la conservation semble minime dans la quasi totalité des parcs et réserves de l'étude à gouvernance étatique.**

➤ *Ainsi, le Parc de Mole avec ses 15 000 entrées annuelles environ, génère des recettes de l'ordre de 67 000€ grâce aux droits d'entrée et frais de guidage. Cependant, toutes les recettes touristiques sont reversées à l'administration centrale du Ghana Wildlife Division. Un budget écotourisme est attribué au parc chaque année mais d'un montant lui permettant uniquement de subvenir à ses frais de fonctionnement.*

Les **droits d'entrée**, qui représentent la principale source de revenu touristique dans les AP, ne sont pas réalloués à la conservation. Ils sont soit **reversés entièrement au Trésor Public**, soit répartis entre le Trésor et la Commune, mais **en général rien ne revient directement à la conservation.**

➤ *En 2008, le Parc National du Djoudj a enregistré un total de 11 287 visiteurs, générant un total de 34 414€ uniquement pour les droits d'entrée. L'ensemble de ces recettes touristique a été reversé au Trésor.*

Hors de la zone d'étude, la part des recettes touristiques allouée à la conservation ne paraît pas plus conséquente :

➤ *D'après le rapport annuel de 2009 du Niokolo Koba, les recettes totales annuelles générées par l'activité touristique, entre les droits d'entrée et les permis véhicule, s'élevaient à 22 000€ environ mais l'ensemble des recettes a été reversé au Trésor Public.*

Au regard de ces quelques exemples et des connaissances sur la part du tourisme allouée à la conservation dans l'ensemble des aires protégées à gouvernance étatique de l'Afrique de l'Ouest, le mode de fonctionnement actuel ne permet pas d'envisager d'utiliser ces recettes touristiques à des fins de conservation. **Une exception** est à souligner toutefois, dans le paysage des parcs et réserves de la région : **le Parc National de la Pendjari**. Les recettes touristiques pour la saison 2008/2009 s'élevaient à 227 149€, dont 35% provenaient du tourisme de vision (65% du tourisme cynégétique). Si 30% des recettes de la chasse sont directement remises aux AVIGREF pour appuyer le développement, **les recettes du tourisme de vision sont entièrement allouées à la préservation des ressources naturelles.**

Dans les **aires communautaires**, le tourisme est l'outil créé pour financer la conservation, comme nous l'avons vu dans les modes de répartition des bénéfices présentés dans la partie précédente. **Un pourcentage des recettes touristiques est donc automatiquement alloué à la conservation.**

Les recettes touristiques sont très variables suivant l'aire, celles qui génèrent un impact le plus significatif pour la conservation concernent les aires communautaires visitées au Sénégal :

➤ *La RENIC de la Somone génère plus de 20 000€ de bénéfices chaque année depuis l'instauration d'une taxe d'accès à la plage de la Somone. 30% servent à la conservation en payant le GIE des écogardes et leurs frais de fonctionnement. Grâce à l'activité touristique, l'AMPC de Bamboung s'autofinance depuis 2006, et 1/3 des recettes touristiques générées chaque année sert à financer les charges de*

**fonctionnement de l'aire marine protégée**, à savoir le paiement du salaire des 12 écogardes, les frais de carburant, l'entretien du matériel,...

Les autres aires communautaires génèrent un impact moindre pour la conservation :

- *Au Ghana, malgré plus de 18 000 visiteurs enregistrés en 2009 au Sanctuaire de Boabeng Fiema, l'impact sur la conservation est faible car uniquement 10% des recettes lui sont attribués. Tandis qu'à la mare aux hippopotames de Bala (Burkina Faso), le faible impact du tourisme sur la conservation est dû à une fréquentation insuffisante (284 visiteurs en 2009).*

### 1.1.2- Les impacts du tourisme sur les écosystèmes

Ils sont très difficilement mesurables du fait de l'inexistence des outils de vérification dans les AP. Cependant, dans les sites étudiés et d'après les entretiens avec les gestionnaires, **le tourisme** a permis de générer **des impacts positifs significatifs** sur le milieu **dans la moitié des aires communautaires**, tandis que **dans les AP à gouvernance étatique, l'impact est jugé soit négatif soit les responsables n'ont pas d'avis sur la question.**

**Dans les aires communautaires**, l'activité touristique est l'outil par excellence pour la conservation et le développement. Elle va permettre la mise en place de modes de gestion favorisant les espèces du milieu :

- *Depuis la création de l'AMPC de Bamboung, 24 nouvelles espèces de poissons sont apparues grâce à la délimitation de zones de pêche rendues elles-mêmes possibles grâce à l'embauche d'écogardes et à la multiplication des AGR par l'activité touristique.*
- *A « Wechiau Hippos Sanctuary », depuis la délimitation du sanctuaire et l'implication des populations locales dans l'activité touristique, la surpêche et le braconnage des hippopotames ont cessé.*

Toutefois, dans 50% des aires visitées, le tourisme produit un certain nombre d'effets inverses, engendrant des perturbations sur les espèces et leur habitat :

- *Les singes du Sanctuaire de Boabeng Fiema sont nourris par leurs visiteurs ayant pour conséquence la modification de leur régime alimentaire. Ne craignant plus l'homme, ils en deviennent plus vulnérables.*

**Les perturbations fauniques** sont les impacts négatifs principaux relevés dans les AP, liées à l'Homme (comportement modifié, sur-fréquentation touristique) ou à **l'usage d'équipements non adaptés** :

- *Dans le parc du Djoudj, des pirogues à moteur puissant sont utilisées pour découvrir les zones de nidification, comme le nichoir aux pélicans. Le constant va et vient des bateaux, ainsi que le bruit des moteurs perturbent l'avifaune et à terme, sa reproduction, mais aussi dénature la visite par une pollution sonore importante.*
- *Au Bénin, la capacité de charge de la plateforme de la mare Bali dans la Pendjari peut être largement dépassée aux heures propices pour l'observation, engendrant des dérangements fauniques importants.*
- *Dans la périphérie de la Réserve Naturelle de Popenguine, plusieurs agences de voyage offrent les ballades en quad ou buggy à la station balnéaire de Saly Portugal comme de la Somone, traversant des villages traditionnels et des zones de la réserve où les oiseaux nichent.*

**L'érosion due à l'aménagement des pistes** de vision est le second impact évoqué par les gestionnaires des sites, comme le conservateur l'a indiqué dans le parc de Mole.

Le troisième impact est lié à la **gestion inexistante des déchets dans les ¾ des AP**. Les déchets humains et détritiques laissés derrière les touristes peuvent **sérieusement affecter la qualité sanitaire de l'eau, du sol, de la végétation, et de l'air**. Si le degré de l'impact sur l'environnement n'est pas quantifiable (même s'il est, indéniablement, loin d'être négligeable pour certains sites), il génère d'ores et déjà **une pollution visuelle significative** :

- *L'embarcadère du parc de Bui, au Ghana, est jonché d'immondices. Alors qu'au Niger, le village de Karey Kopto sur le bord du Fleuve Niger est parsemé de détritiques en tout genre.*

**Seulement 10% des AP de l'étude ont mis en place un système de gestion des déchets.** Il s'agit notamment de la réserve de Popenguine et de l'AMPC. Pour exemple :



- A Keur Cupaäm, dans la Réserve de Popenguine, toutes les femmes du groupement villageois ont été formées au recyclage des déchets biodégradables ; elles utilisent certains d'entre eux pour la confection de colliers en papier mâché, destinés à la vente pour les touristes de passage.

## 1.2. Les impacts socio-économiques de l'activité tourisme pour les communautés

Ils peuvent être liés à la création d'**emplois directs** (guides, locations de véhicule, employés d'hôtels et de restaurants, vendeurs d'objet d'art, emplois de tâcheron, prestataires de service (piroguiers, groupes d'animation culturelle...)), ou **indirects** (boutiquiers, apiculteurs, producteurs...), générant **des revenus complémentaires** pour les populations **dans le but de réduire la pauvreté et les pressions sur les ressources naturelles**.

Au regard des parcs et réserves de l'étude et des données économiques disponibles dans diverses AP, les **retombées économiques pour les populations apparaissent globalement insignifiantes**. Si l'on compare le **nombre d'emplois occupés par les locaux** par rapport à la population totale du territoire, un **très faible pourcentage** des locaux est touché par l'activité. **Les emplois s'élèvent tout au mieux à quelques centaines pour les parcs nationaux**, emplois directs et indirects confondus, pour **une zone périphérique comptabilisant plusieurs dizaines de milliers de personnes** :

- *Il semblerait que le W mobilise 97 personnes sans compter la main d'œuvre utilisée ponctuellement pendant l'année pour la maintenance du parc (soit 400 personnes environ au total). Alors que la périphérie d'influence du Parc Régional du W est densément peuplée et caractérisée par de multiples activités économiques. Dans la zone tampon, on dénombre 1 700 installations villageoises pour 650 000 habitants. L'enjeu est donc de taille pour pallier à une pression anthropique sur les ressources naturelles de plus en plus importante. Il apparaît donc que le tourisme développé actuellement dans le W n'est pas une alternative pour les communautés riveraines.*
- *Le parc de Mole emploie 200 personnes dont 90% de locaux, ce qui correspond à 0,5% de la population riveraine concernée par l'activité touristique. Tandis que l'activité touristique du parc de Bui ne touche que cinq guides locaux ainsi que les prestataires locaux de la location de canoës, payés à la commission.*

**Les retombées économiques du tourisme sont très diverses** suivant l'AP, en fonction de la fréquentation touristique. Dans certains parcs et réserves où l'activité touristique est faible, le personnel de l'activité touristique est peu nombreux et payé uniquement à la commission, comme les dix écogardes du parc de la Langue de Barbarie, au Sénégal. Ainsi, l'activité touristique peut **s'avérer peu voire non rentable**.

- *Chacun des 10 écogardes touche un bénéfice mensuel de 10 000 cfa soit environ 15€.*

Dans ce cas, les retombées économiques du tourisme pour l'ensemble de la communauté sont pratiquement inexistantes, comme les conservateurs du Saloum et de la Langue de Barbarie l'ont indiqué.

Tandis que dans les AP où le tourisme est significatif, il peut représenter une activité d'appoint non négligeable pour les quelques personnes employées dans l'activité touristique, tel que l'évoque le président de l'Association des Guides de la Tapoa :

- *Sur les 24 guides de l'association, chacun bénéficierait de 100 000 cfa, soit 150€ par mois pendant la saison touristique (4 à 5 mois).*

**Les emplois indirects** : ils sont **difficilement chiffrables** tant ils peuvent être diffus mais globalement, **le bilan semble assez maigre**, touchant au mieux **quelques centaines de personnes sur un minimum de 20 à 30 milliers d'habitants par zone périphérique**. **L'offre de services** par les populations locales **est assez mince**, notamment en ce qui concerne l'offre d'artisanat proposé aux visiteurs, malgré des potentialités importantes identifiées dans certaines AP.

- *Au Saloum, 15 000 artisans ont été dénombrés dans la région du Delta du Saloum, mais l'offre d'objets d'art est minime et faiblement structurée.*

Une exception est à noter dans le parc du Djoudj où le Comité Inter Villageois a su valoriser le travail des femmes (ramassage des perles, tannage des peaux...) :

- *Le centre d'accueil « Boutikbi » du comité inter villageois du Djoudj dispose d'une boutique d'artisanat exposant de nombreux objets d'arts confectionnés par les femmes des sept villages périphériques, qui semble rencontrer un vif succès auprès des visiteurs. Chaque objet est exposé avec le nom de la femme l'ayant confectionné, la provenance ainsi que le tarif. 85% des bénéfices reviennent à l'artisan.*

Si le **nombre de bénéficiaires indirects est difficilement quantifiable**, il en va de même des gains générés par l'activité touristique, tant les services proposés (vente de produits locaux, prestation de services, vente d'objets d'art...) peuvent être de nature différente et diffus sur la bande périphérique d'une aire protégée, et qu'aucun registre n'existe pour les comptabiliser (excepté pour certaines boutiques d'artisanat). Au même titre que pour les bénéficiaires directs, les **retombées économiques indirectes ne semblent bénéficier qu'à un faible nombre, comparé à la densité de population se trouvant dans les zones périphériques des AP.**

Ainsi, à l'échelle des AP de la région, il apparaît que lorsque l'activité touristique est faible, les retombées économiques sont corrélativement peu significatives. Lorsque cette dernière est plus développée, l'impact en terme de retombées économiques pour les locaux ne semble guère plus conséquent comparativement à la densité humaine des zones périphériques.

**Au sein des micro-entreprises de tourisme communautaire visitées**, les retombées économiques apparaissent très anecdotiques dans les trois situées en périphérie du W Niger ; tandis que les expériences en périphérie de la Pendjari et du parc de Mole, bien que naissantes, semblent profitables à l'ensemble de la communauté (nous reviendrons sur les facteurs expliquant cela dans les causes endogènes).

**Au sein des aires communautaires de l'étude**, seule l'activité touristique de l'aire communautaire de Bamboug génère des retombées économiques significatives pour les communautés. Pour les autres, les retombées économiques de l'activité touristique concernent uniquement les quelques employés locaux et les commerçants de proximité.

- *L'AMPC de Bamboug compte 28 emplois directs (8 employés au campement, 20 personnes chargées de la surveillance) tandis que **les emplois indirects concernent une centaine de personnes** entre les artisans de Sipo, les femmes transformant des produits tels que confitures, jus de fruit..., destinés aux visiteurs du campement de Keur Bamboug, la troupe de théâtre et les boutiquiers.*

De manière générale, les **emplois directs et indirects sont faibles, inégalement répartis, bénéficiant uniquement à ceux se trouvant à proximité directe des pôles touristiques majeurs** (l'exemple du parc W est très significatif où seule la communauté de la Tapoa, porte d'entrée du W côté Niger, semble profiter des retombées du tourisme). Néanmoins, l'activité touristique développée dans certaines aires protégées a permis d'améliorer les conditions de vie des populations locales de manière considérable.

### 1.3. Les impacts sociaux (l'amélioration des conditions de vie)

Ils concernent généralement **l'accès à l'eau, l'électricité, la santé, l'éducation** (participation aux frais de scolarité, à l'achat de matériel scolaire...), **la communication et la formation**. Ainsi, les retombées économiques du tourisme sont utilisées dans l'ensemble des zones périphériques pour répondre aux besoins primaires des communautés, en matière de forage, de dispensaire, d'école.

- *A Wechiau Hippos Sanctuary, Ghana, les partenaires techniques et financiers du projet ont construit un dispensaire et le Zoo de Calgary (Canada) fournit les médicaments.*

L'activité touristique peut permettre également d'apporter l'électricité, d'assurer l'accès gratuit à l'eau, de faciliter la communication à une ou plusieurs communautés grâce à la gratuité de transport pour les locaux, ou encore, la construction de voie d'accès. 70% des AP visitées affirment que le tourisme a eu un impact positif sur la communication :

- *Le campement Njagabaar, dans le parc de Djoudj, Sénégal, a bénéficié d'une liaison Internet que le gérant met à disposition de l'ensemble de la communauté. L'électricité du campement pourvue par les panneaux solaires permet de recharger les téléphones portables des habitants des communautés environnantes.*

- *Le personnel du campement « Tendaba », en Gambie, assure le transport des villageois au centre de santé en cas de besoin.*

Le tourisme peut permettre d'amener de nouveaux partenaires dans les communautés qui bénéficieront ainsi d'un appui technique ou financier supplémentaire, éventuellement durable. La venue de touristes dans une aire protégée ou dans sa périphérie peut favoriser l'apport de dons, soit sous forme de dons communautaires ou privés, à quelques individus (une attention particulière devrait être apportée à cette forme d'appui qui peut engendrer des disparités importantes entre les membres d'une même communauté, et donc générer des conflits internes). Des mécanismes peuvent être développés pour faciliter le développement de dons communautaires :

- *Au parc de Mole, des boîtes à dons sont installées au niveau de la terrasse du restaurant et d'après les propos du conservateur, ce système d'appui aux communautés riveraines est très efficace.*

Les améliorations des conditions de vie des communautés locales en périphérie des aires protégées apparaissent clairement plus significatives que les retombées économiques générées par le tourisme. **Toute communauté qui a un lien direct ou indirect avec l'activité touristique connaît une amélioration de ses conditions de vie**, et même si elle est minime, elle est conséquente au regard du niveau de pauvreté de la plupart des populations vivant en périphérie des AP. Les populations locales des aires communautaires sont celles qui connaissent l'impact social le plus important, du fait de l'existence d'un fonds de développement communautaire. Néanmoins, les communautés en périphérie directe des parcs et réserves gérés par l'Etat, ou celles liées à l'activité touristique du parc (parce qu'elles créent un service, qu'elles sont visitées lors d'un séjour...) connaissent également des impacts sociaux non négligeables, comparativement à celles à l'écart de toute activité. Ils sont générés soit par un fonds dédié au développement communautaire, soit par un système de dons, soit par des financements des partenaires de l'AP ou des visiteurs.

#### 1.4. Les impacts socioculturels

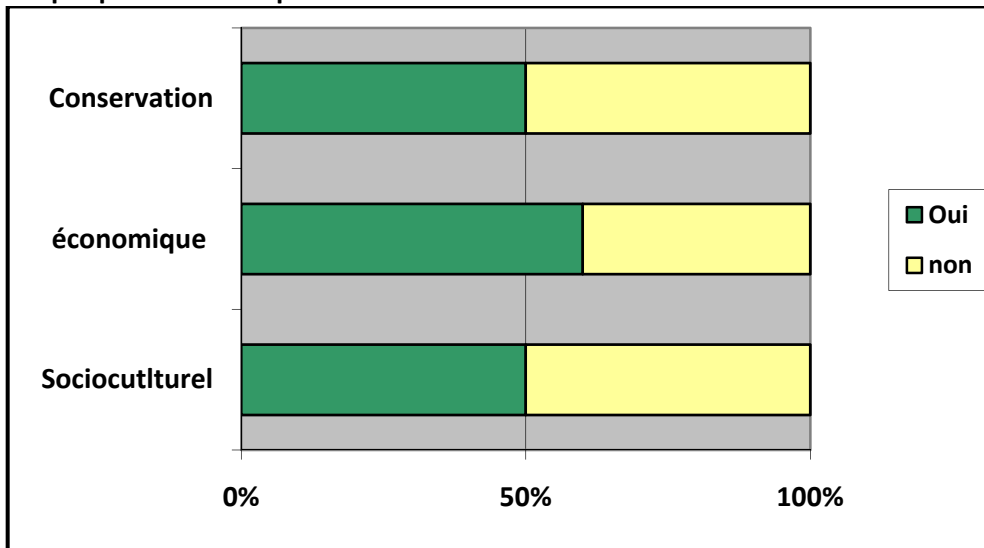
Dans **50% des aires communautaires et plus de 70% des AP à gouvernance étatique visitées des impacts négatifs du tourisme** sur les communautés ont pu être constatés. Ils se manifestent sous différentes formes : mendicité, prostitutions, perturbation des traditions locales (comme des changements d'habitude vestimentaire, des traditions), vol, drogue...

- *La mendicité se fait largement sentir chez les enfants notamment autour du site touristique de la **Mare de Bala**, Burkina Faso. La confrontation entre l'étranger et la population locale s'exerce lors des diverses activités culturelles proposées par l'AGEREF, comme la participation à des cérémonies rituelles dans les villages. Cependant, ni les communautés ni les visiteurs n'ont été préparés à cette rencontre, faute d'une organisation strictement définie.*
- *A **Boabeng Fiema**, Ghana, les prémices des impacts négatifs se font sentir dans les rues du village jouxtant le site touristique où les habitants, surtout les jeunes, ont troqué leurs habits traditionnels pour se tourner vers la mode vestimentaire occidentale.*

## 1.5. Synthèse graphique des impacts environnementaux, économiques, et socioculturels

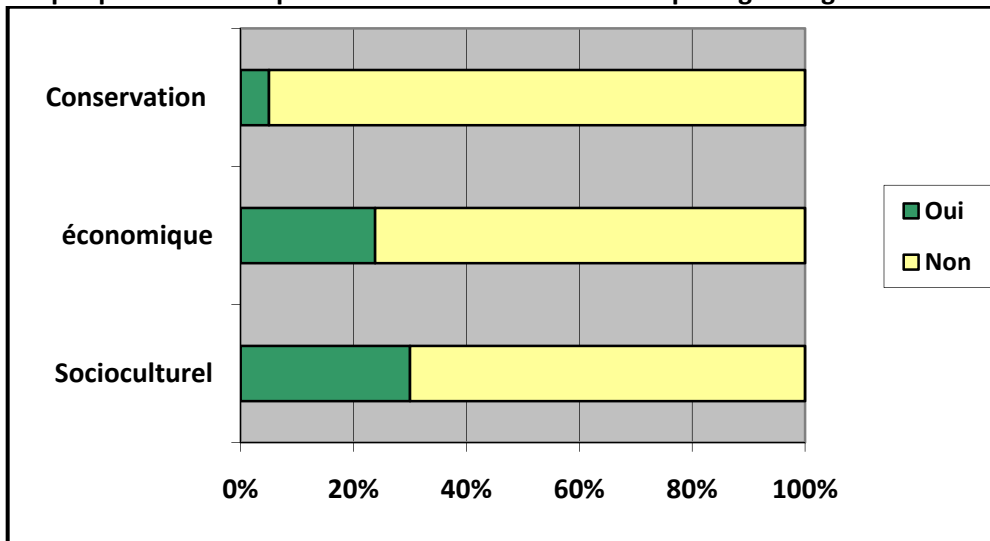
### 1.5.1. Dans les aires communautaires

Graphique n°7 : les impacts du tourisme dans les aires communautaires



### 1.5.2. Dans les aires protégées à gouvernance étatique

Graphique n°8 : les impacts du tourisme dans les aires protégées à gouvernance étatique



En résumé, les retombées de l'activité touristique, que ce soit environnementales, économiques ou socioculturelles, sont quantitativement faibles au vue de la densité de populations en périphérie des AP et de leur niveau de pauvreté. Comme les graphiques ci-dessus l'indiquent, dans la zone d'étude, l'activité touristique semble avoir des retombées plus significatives pour chacun des indicateurs de développement durable dans les aires communautaires que dans les AP gérées par l'Etat, notamment en termes de conservation. Néanmoins, de manière générale, l'analyse des impacts du tourisme des AP de la région nous révèle une très faible contribution de l'activité, que ce soit pour la conservation ou le développement. L'analyse de quelques facteurs limitant, exogènes et endogènes aux aires protégées, va permettre d'expliquer les raisons de cette faible contribution.

## 2. Les causes exogènes

### 2.1. Des choix politiques vers le développement de l'écotourisme peu affirmés

La zone d'étude dispose globalement des bases d'un cadre institutionnel pour le développement du tourisme. Cependant, il est encore trop faiblement orienté vers l'écotourisme qui demanderait d'établir des **stratégies d'implication des différents acteurs liés à l'activité**, notamment les **privés** et les **structures locales**. L'Administration Nationale du Tourisme est en place avec l'existence de Ministères du Tourisme et d'ONT, parfois, d'ORT (régions). Seulement, outre le fait d'un manque considérable de moyens financiers, **la transversalité n'a plus lieu entre les Ministères de l'Environnement et du Tourisme**, alors que la complémentarité des deux ministères serait un atout pour la mise en œuvre des projets écotouristiques.

De manière générale en Afrique de l'Ouest, le **cadre actuel ne permet pas les investissements privés** dans les aires protégées. Les durées de contrat qui lient l'Etat aux privés (locataires de campements ou les Tour Opérateurs) sont de trop courte durée pour qu'ils soient suffisamment sécurisés pour investir, contrairement à l'Afrique Orientale ou Australe. En **Tanzanie** par exemple, grâce au changement de cap des mesures adoptées (dont la **promotion des investissements étrangers** et la **privatisation des entreprises parapubliques**), les atouts naturels du pays ont enfin pu commencer à réaliser leur potentiel (extrait de « l'écotourisme communautaire en Tanzanie »).

A l'heure de la cogestion, le cadre institutionnel qui pourrait responsabiliser les communautés locales dans la gestion réelle des ressources naturelles, et donc les valoriser et réduire la pauvreté à travers l'écotourisme, est absent. Leur légitimité aux yeux de leurs administrés et du pouvoir central n'est pas reconnue. Les initiatives locales vont même parfois jusqu'à être freinées par les tentatives de l'administration centrale de contrôler l'activité économique, les investissements et les ressources naturelles ; alors que, pour citer l'Afrique Orientale à nouveau, la Tanzanie a fait de l'écotourisme communautaire une de ses orientations politiques, générant ainsi d'importantes retombées économiques pour les communautés. La **Politique tanzanienne** sur les espèces sauvages (1998) a spécifiquement demandé à placer les futurs grands projets touristiques hors des périmètres protégés afin d'en réduire les répercussions négatives sur les parcs et de mieux en partager les bénéfices avec les communautés locales (MRNT, 1998). Le Ministère des ressources naturelles et du tourisme, par l'intermédiaire de sa division des espèces sauvages, a prêté son **appui aux entreprises d'écotourisme communautaire** dans les villages adjacents aux parcs nationaux du Serengeti et du Tarangire.

Enfin, les pays d'Afrique de l'Ouest accusent un sérieux retard en matière de développement des formations en écotourisme, comparé à ses voisins d'Afrique du Nord par exemple. Les formations du tourisme des parcs et réserves sont quasiment inexistantes à l'échelle de la sous-région. Les formations orientées vers le tourisme « classique », voire « de masse » restent largement prédominantes, préparant nullement les étudiants à la gestion du tourisme dans les espaces naturels. Lorsqu'elles existent, elles sont soit trop théoriques, soit présentes sous forme de « module écotourisme » inséré dans un programme beaucoup plus large. Malgré quelques embryons d'initiatives (Cf. *le Master 1 et 2 « Tourisme Durable et Ecotourisme » de l'ESTEL à Dakar, la Formation Professionnelle Continue pour la Gestion des Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest à Ouagadougou, UICN-Papaco*), le développement de formations spécialisées au métier de l'écotourisme ne semble pas une priorité. De plus, si les métiers du tourisme en Afrique de l'Ouest disposent rarement d'un statut social satisfaisant, les métiers de l'écotourisme tels que les écoguides sont peu reconnus à l'échelle nationale. Il en résulte un personnel incompetent, non professionnel, provoquant souvent l'insatisfaction des visiteurs.

En résumé, citons quelques facteurs liés à des choix politiques limitant le décollage de l'activité de l'écotourisme en Afrique de l'Ouest :

- ⇒ Manque de synergie entre les Ministères de l'Environnement et du Tourisme
- ⇒ Manque d'une gouvernance impliquant l'éventail d'acteurs, des communautés locales, au secteur privé et aux gouvernements
- ⇒ Manque de stratégie nationale pour encourager le tourisme communautaire
- ⇒ Manque de mécanismes pour faciliter les investissements privés autour des parcs
- ⇒ Inefficacité de la gestion participative
- ⇒ Manque de formations spécialisées vers les métiers de l'écotourisme

## 2.2. Une image dissuasive de certains pays de l'Afrique de l'Ouest

### 2.2.1- La sécurité

L'image de l'Afrique de l'Ouest est ternie par la recrudescence de conflits armés et de mouvements de rébellion, alors que certains pays pourraient jouir d'une bonne image du fait que le système démocratique se met en place progressivement, comme au Niger.

**Quatre pays de la région disposent d'une relative stabilité politique et d'une image de pays démocratique** (Bénin, Burkina Faso, Ghana et Sénégal) tandis qu'un déficit d'image (Guinée-Bissau, Cap-Vert, Gambie, Togo) ou une image négative liée à l'insécurité du pays ou aux post-conflits dans les pays voisins caractérise le reste des pays de la région. En matière de tourisme, il est essentiel de préciser que les Tour Opérateurs se fient aux recommandations du Ministère des Affaires Etrangères français ou des pays européens en général sur la situation sécuritaire des pays pour la programmation d'une destination. Si bien qu'au regard de ses recommandations, il est déconseillé aux ressortissants français de se rendre dans la majorité des destinations d'Afrique de l'Ouest, comme au Nigeria ou en Côte d'Ivoire où l'ensemble du pays est déconseillé sauf pour raisons professionnelles. Pour certains, la moitié ou les trois quarts du pays sont classés en zone rouge « fortement déconseillée » comme pour le Mali ou le Niger. Un événement tel qu'un conflit armé, des enlèvements... dans une région particulière peut avoir des répercussions sur l'ensemble du pays, et ce, pendant toute une saison touristique, voire plusieurs. Même le Burkina Faso est sporadiquement classé dangereux du fait de coupeurs de route parfois violents qui y sévissent régulièrement.

Des destinations peuvent ainsi être déprogrammées des catalogues de voyage d'un tour opérateur suite à un événement politique, ternissant l'image du pays.

➤ *Au Niger, suite au coup d'Etat de Février 2010, les Tours Opérateurs européens ont suspendu automatiquement l'ensemble de leurs circuits vers cette destination pour une durée indéterminée.*

La circulation à l'intérieur d'un pays ouest-africain n'est pas toujours des plus sereines pour le touriste qui doit constamment rester vigilant en raison de l'état de la chaussée, des personnes et animaux y circulant ou encore de phénomènes de coupeurs de route, récurrents dans certaines zones. Ainsi, la sécurité est un des facteurs déterminants qui va orienter le choix du visiteur pour tel pays plutôt qu'un autre, ce dernier voyageant vers l'Afrique de l'Ouest majoritairement pour motif de vacances. Un événement dans un pays peut suffire à dissuader le touriste de s'y rendre et orienter son choix vers une autre destination au climat politique, sanitaire ou sécuritaire plus clément, comme vers les pays d'Afrique Orientale ou Australe qui jouissent d'une relative stabilité politique. Le problème de la sous-région est que l'insécurité et l'instabilité politique sont chroniques et touchent un panel très large de pays, pas toujours les mêmes, pouvant pousser le visiteur à bannir complètement l'Afrique de l'Ouest de ses choix de voyage.

### 2.2.2- Les lourdeurs administratives

Outre l'aspect sécuritaire, les lourdeurs administratives imposées par certains gouvernements peuvent dissuader les voyageurs à destination des pays ouest-africains. Les visas sont chers, requièrent parfois pour leur obtention la présence physique du demandeur comme pour la Côte d'Ivoire. Ils imposent au voyageur de nombreux documents tels que lettre d'invitation, certificat d'hébergement qui doit être visé par les autorités locales comme en Guinée... Ce sont autant de facteurs limitant qui peuvent dissuader le visiteur souhaitant se rendre dans le pays pour un simple motif de loisirs.

Malheureusement, rares sont les pays d'Afrique de l'Ouest où les lourdeurs administratives prennent fin à leur frontière. De nombreux postes de contrôle policier empêchent encore les visiteurs de circuler aisément à l'intérieur de certains pays, comme en Gambie où les contrôles policiers sont récurrents sur la voie d'accès principale du pays.

Alors que de plus en plus d'aires protégées transfrontalières se mettent en place, la circulation inter-état n'est pas pour autant favorisée, à l'exception du Visa de l'Entente qui permet aux visiteurs de circuler avec un même visa dans cinq pays de l'UEMOA (Togo, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Niger), bien qu'il soit en fait rarement reconnu aux frontières selon l'humeur des douaniers.

➤ *Prenons l'exemple de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Djoudj/Diawling où malgré son classement depuis 2005, la circulation des visiteurs dans l'une et l'autre AP n'a toujours pas été facilitée, nécessitant l'obtention préalable des visas sénégalais et mauritanien, même pour une journée de visite.*

Le tourisme inter-état n'est pas encore facilité, dissuadant ainsi les Tour Opérateurs ou voyageurs individuels d'organiser un séjour « aires protégées » entre pays frontaliers. Des mesures restent à prendre au préalable pour faciliter l'arrivée de touristes étrangers dans certains pays de la région qui auront tendance à proscrire une destination où les procédures sont compliquées, longues avec des visas au tarif excessif pour se tourner vers une destination « plus accueillante » (*par exemple, aucun visa n'est demandé aux ressortissants français pour un séjour inférieur à trois mois en Afrique du Sud, ou encore il est délivré à l'entrée et pour 20 euro au Kenya*). Si aucun visa n'est demandé au Sénégal, ce pays fait figure d'exception dans la région.

### 2.2.3- L'argument prix

Il peut être un réel facteur dissuasif et expliquer ce désintérêt pour les AP, à l'heure où la crise économique touche la plupart des marchés émetteurs de touristes. La cherté de l'aérien concerne pratiquement l'ensemble des pays de la région : le tarif d'un vol sec, avoisine à lui seul le prix d'un séjour tout compris vers une destination telle que l'Afrique du Nord, ou le prix d'un billet d'avion vers des destinations d'Afrique Orientale ou Australe, aux AP plus attractives et plus faciles d'accès.

Le reste des destinations africaines peut aisément concurrencer les pays ouest-africains où le transport jusqu'aux AP est dissuasif : le transport aérien est cher pour se rendre uniquement à la capitale, les vols charters étant peu développés. Et les AP sont généralement éloignées des capitales, nécessitant toute une logistique de transport terrestre ou fluviale (les vols intérieurs étant quasiment inexistantes ou chers) difficile à organiser et dont le coût de revient est souvent excessif pour des voyageurs individuels ou des petits groupes. Par conséquent, que ce soit l'aérien seul ou un séjour organisé, visiter les AP coûte cher aux marchés émetteurs européens pour une qualité de prestation médiocre, contrairement aux tarifs affichés par les TO pour des parcs et réserves de l'Afrique Orientale, où la qualité de vision et de service est assurée.

## 2.3. Des AP peu valorisées à l'international

### 2.3.1- Des aires protégées sans identité forte

Quelle est l'image identitaire de l'Afrique de l'Ouest ? Y-a-t-il une image de marque qui caractérise et distingue les AP ?

D'après l'examen des produits proposés dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest, **aucune originalité** n'est vraiment recherchée par les professionnels de voyage **pour créer une identité**, copiant l'image des parcs d'Afrique orientale ou australe, comme s'ils étaient « le modèle » à suivre, alors que le contenu n'y est pas, ce qui conduit à vendre un produit mensonger. De plus, l'Afrique de l'Ouest représente pour les visiteurs internationaux **l'image d'une Afrique au tourisme « bas de gamme »**. Ce manque d'image, d'unité ou de complémentarité entre les pays de l'Afrique de l'Ouest et entre les AP, ainsi que cette image de tourisme « pour amateur » sont des facteurs limitant pour des investisseurs potentiels, mais aussi pour « l'écotouriste », le touriste scientifique ou écologique à la recherche de prestations de qualité pour visiter les aires protégées.

- *Par exemple, les pays en Afrique Australe ont créé la marque « Boundless Southern Africa » (« l'Afrique Australe sans Frontières ») comprenant l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Zambie, le Zimbabwe, pour mieux vendre leur produit.*

### 2.3.2- Une promotion qui fait défaut

Le manque de promotion d'un tourisme de découverte de la nature se fait sentir à l'échelle internationale et nationale. Les pays ouest-africains francophones disposent de **peu de représentation touristique à l'international** (le Sénégal est de loin le pays le plus représenté, avec une représentation de l'Agence de Promotion Touristique à Paris et à New York) pour assurer la promotion des destinations, et de manière générale, ils sont **peu représentés à l'étranger lors des grandes manifestations de promotion touristique** (comme au Salon Mondial du Tourisme aux Portes de Versailles, Paris, ou à l'ITB de Berlin), par rapport aux destinations d'Afrique Australe ou Orientale, alors que ces évènements constituent pourtant de bons vecteurs de promotion.

De plus, **les salons du tourisme** et autres évènements à caractère promotionnel sont encore **peu nombreux à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest**.

- *A noter toutefois l'existence du SITHO (le Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou) qui en est à sa sixième édition et a pu accueillir les ministres en charge du tourisme du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, du Niger et du Sénégal, favorisant ainsi l'ouverture vers un tourisme inter-état. Les AP y sont peu représentées, cependant, la promotion des produits touristiques du Parc régional du W et de sa périphérie a été réalisée lors de l'édition 2009.*

Malgré un cadre institutionnel qui a favorisé la création d'Offices Nationaux et Régionaux de Tourisme, les outils de promotion font défaut dans l'ensemble des pays, **les ONT ou ORT étant très faiblement achalandés**. Les affiches, dépliants, ouvrages sont pratiquement inexistantes. **Le personnel, ne connaissant souvent pas lui-même les AP**, peut difficilement pallier au manque de documents d'information disponible pour le visiteur.

- *Le Ghana a développé une initiative intéressante : il a mis en place une centrale de réservation et de promotion des sites touristiques à l'échelle nationale par le biais d'une association « GREET Tourism ».*

**En ce qui concerne les acteurs locaux du tourisme**, dans le cadre d'une micro-entreprise de tourisme communautaire par exemple, ces derniers n'ont pas d'accès aux technologies modernes permettant la mise en valeur de leur site et de peu de contacts directs entre les professionnels du secteur. Si bien que sans l'appui d'un partenaire extérieur (organisation nationale ou internationale) comme l'exemple namibien évoqué ci-après, leur produit touristique restera dans l'ombre sans que son objectif de développement communautaire ne puisse être atteint.

- *En Namibie, l'Association de Tourisme Communautaire de Namibie (NACOBTA) permet d'établir un lien entre les communautés et les organismes et voyageurs extérieurs, et fournit une assistance en termes de formation, conseils en affaires, commercialisation, promotion et financement.*

## 3. Les causes endogènes aux aires protégées

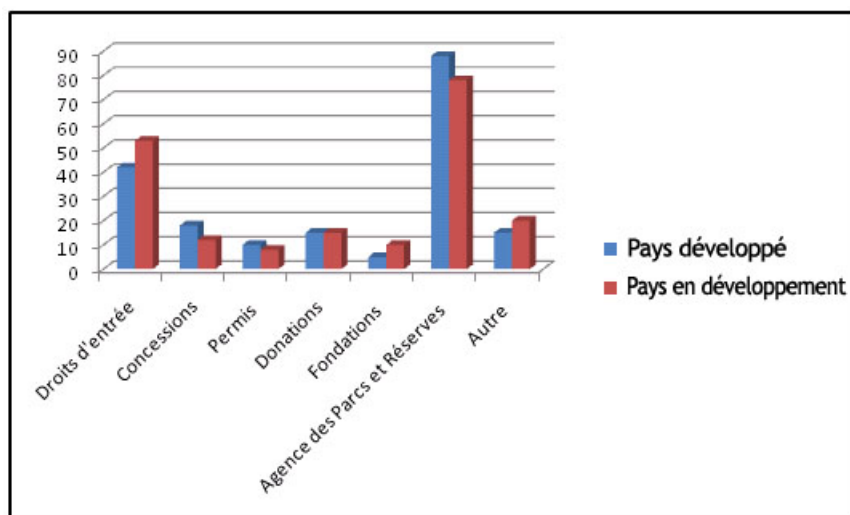
Plusieurs facteurs propres aux AP expliquent pourquoi le tourisme ne peut être un levier de conservation et de développement dans son mode de fonctionnement actuel.

### 3.1. Des mécanismes de financement des aires protégées inadaptés

Le schéma ci-dessous synthétise les sources principales de revenu d'une aire protégée, comparant les pays en développement, concernant l'étude, aux pays développés. Il va permettre de voir que malgré l'existence de sources de revenu touristique, ces dernières échappent aux AP.



## Graphique n°9 : les différentes sources de revenu dans les aires protégées



Source : Sustainable Tourism in Protected Areas. IUCN 2002

### 3.1.1- Faiblesse des sources de financement

#### 3.1.1.1- Le système des taxes d'entrée

D'après le schéma ci-dessus, les droits d'entrée devraient représenter la principale source de financement après celle de l'Agence des Parcs. Cependant, **les mécanismes actuels des droits d'entrée instaurés dans les parcs et réserves sont inadaptés pour favoriser la conservation et le développement**. D'une part, les taxes d'entrée échappent à l'aire protégée puisqu'elles retournent, si ce n'est en totalité, en majeure partie, au Trésor Public. D'autre part, les taxes sont trop faibles et d'un montant qui reste inchangé d'année en année. La zone d'étude nous a permis de constater que les  $\frac{3}{4}$  des AP à gouvernance étatique sont privées de leur recette touristique majeure, dépendant ainsi des budgets alloués par la direction des parcs et réserves bien insuffisants pour leur permettre un quelconque développement. Tandis que **les aires protégées qui jouissent d'une autonomie financière peuvent en consacrer une part à la conservation et au développement** :

- Dans **le parc de la Pendjari**, un décret stipule que la nouvelle institution, **le CENAGREF** (qui a pour mission la gestion rationnelles des réserves de Faune), **est dotée "de la personnalité morale et de l'autonomie financière"**. Ceci implique qu'elle est en droit de gérer ses recettes et de négocier des financements externes. Ainsi, elle dispose des droits d'entrée des 6 000 visiteurs qui s'y rendent chaque année, ce qui lui rapporte **près de 80 000 €/an uniquement par les recettes des visites, qu'elle va utiliser à des fins de conservation**.

Dans la zone d'étude, la réserve de Biosphère de la Pendjari fait figure d'exception, la seule à attribuer les droits d'entrée directement pour la conservation et le développement, au même titre que les réserves privées qui ont l'entière maîtrise de leurs recettes, ou des aires communautaires. Le cas de la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone prouve que **l'activité touristique au sein d'une AP peut favoriser le développement et la conservation, lorsque les recettes restent au cœur de l'AP**.

- L'autorité de gestion communautaire de la Somone a instauré dans l'Article 2 du règlement Intérieur un permis de visite et/ou de stationnement pour tous les usagers de la plage de la réserve. **Les droits d'entrée lui ont permis de générer plus de 22 000€ de bénéfices, qui seront utilisés pour remplir ses objectifs de conservation et de développement communautaire**.

Le tourisme des parcs et réserves ne peut contribuer au développement et à la conservation que si l'autorité de gestion a la maîtrise des recettes, comme pour la Pendjari, les réserves privées et les aires communautaires au sein desquelles un mécanisme de répartition des recettes est instauré. Si bien qu'au regard du système actuel dans le paysage des AP, le tourisme n'est guère un outil de conservation et de développement.

Par ailleurs, **les droits d'entrée sont trop faibles et demeurent inchangés**. Malgré des droits d'entrée définis, soit suivant les services et infrastructures offerts dans certains parcs (comme au Ghana où la tarification dépend des facilités touristiques offertes dans les parcs : Mole, Kakum, Shaï Hills, offrant le plus de services sont classés en Catégorie A avec un tarif de visite supérieur), soit suivant l'origine des visiteurs (nationaux ou internationaux), **les droits d'entrée restent faibles par rapport à la valeur patrimoniale internationalement reconnues de certaines destinations :**

➤ *Un visiteur paie 2000 cfa, soit 3€ pour le Parc du Djoudj considéré comme un joyau en Afrique pour l'observation d'oiseaux. Le droit d'entrée de la réserve de Guembeul, Sénégal, s'élève à 1000 cfa, soit 1,50€.*

Sur l'ensemble des AP visitées toute catégorie confondue, les droits d'entrée s'échelonnent entre 1,5€ et 15€ environ, et restent globalement inchangés depuis des années : le visiteur du parc de la Langue de Barbarie paie 3€, le même tarif depuis plus de 10 ans, et il en va de même pour la plupart des aires protégées. Si l'on compare par rapport au coût total du séjour d'un visiteur, les droits d'entrée ne représentent qu'une part minime de son budget. Ils pourraient être augmentés jusqu'à cinq fois plus dans la plupart des AP d'après des études sur le Consentement A Payer des visiteurs<sup>13</sup> (Cf. *partie recommandation*), augmentant d'autant le budget des parcs et réserves. Un pourcentage de la taxe d'entrée pourrait ainsi être alloué à la conservation et au développement, comme cela peut être le cas dans les parcs tanzaniens, par exemple, où un visiteur paie entre 15 et 45€ suivant le parc. **Les mécanismes d'attribution des droits d'entrée dans les AP sont inefficaces à l'heure actuelle pour permettre la conservation et le développement.**

### 3.1.1.2- Un manque de diversification des sources de revenu

**Les éditions, publications, produits dérivés** pourraient être une source aisée de financement dans les AP et appuyer considérablement le budget du gestionnaire. Malheureusement, cette source de revenu peut être considérée comme inexistante en Afrique de l'Ouest francophone. Sur les 23 AP visitées, seul le parc de la Pendjari a développé sa gamme de produits dérivés (proposant des articles allant du T-Shirt au DVD de présentation du parc, au porte-clés à la griffe de la Pendjari). Il est de loin l'AP la plus avancée en matière de produits dérivés, recevant ainsi un complément de revenu touristique non négligeable à son budget (sans que les données chiffrées soient disponibles). De tels produits sont parfois développés au cours de projets sur les parcs (comme au Niokolo Koba au début des années 2000) mais les produits généralement ne sont pas renouvelés et disparaissent après le projet.

**Les concessions hôtelières :** l'hébergement dans une AP pourrait fournir une source de revenu très importante, à condition que les services des parcs attribuent des concessions hôtelières à l'intérieur ou autour des parcs et réserves. Seulement dans la région, comme nous l'avons vu dans l'état des lieux, les concessions attribuées à des privés sont rares, privant le gestionnaire d'une source conséquente de revenu. Cependant, certains parcs semblent prendre conscience du rôle du privé dans le tourisme des parcs et réserves. *Ghana Wildlife Service* s'oriente vers un fonctionnement du type *Joint Venture*, notamment pour le parc de Mole où un appel d'offre vient d'être lancé. De même pour le parc du W partie nigérienne qui vient d'attribuer deux concessions à des privés pour la construction de campements.

➤ *La concession hôtelière a rapporté au CENAGREF 16 500 000 cfa en 2008 (soit plus de 25 000€/an) pour la gestion de la Pendjari.*

Aucune diversification des sources de financement du tourisme n'est véritablement recherchée dans les AP alors que de nombreuses alternatives pourraient être trouvées pour pallier au problème des taxes d'entrée.

<sup>13</sup> Evaluation économique de l'écotourisme. Parc National des Oiseaux du Djoudj Sénégal. UICN 2006

### 3.1.1.3- Manque de contrôle des visiteurs

Si les sources de revenu dans les AP sont peu diversifiées, elles sont également mal contrôlées, notamment pour les aires marines où le contrôle des visiteurs est difficile par les voies maritimes, privant ainsi l'AP des devises laissées par le visiteur.

- *Au parc du Delta du Saloum, les visiteurs se rendent directement sur l'île aux oiseaux, soit sans payer la taxe d'entrée soit en la payant aux hôteliers qui organisent les visites sans rétribution pour la conservation. Faute de moyens financier et humain, le parc ne dispose pas de moyens de contrôler les accès des visiteurs clandestins par la mer.*
- *Un problème similaire est connu au PNBA où les entrées pourraient être bien supérieures à celles enregistrées aux postes d'entrée, les touristes entrant clandestinement par la mer.*

Les AP offrent souvent la part la plus importante d'activités récréatives mais elles ne génèrent qu'une petite partie du total des bénéfices économiques produits par l'écotourisme du fait de **systèmes de financement dans les AP inadaptés** mais également, du fait **d'une trop faible fréquentation touristique**.

**Tableau n°5 : les recettes générées par l'activité touristique dans la Pendjari en 2008 (en Cfa)**

Entrées touristiques (étrangers et nationaux)	55 250 000
Entrées des véhicules	10 000 000
<b>Total des recettes des visites</b>	<b>65 250 000</b>
Concession hôtelière	16 500 000
Nuitées hôtel	0
Concession camping	0
Nuitées camping	1 000 000
<b>Total des recettes hôtelières</b>	<b>17 500 000</b>
<b>TOTAL des recettes touristiques</b>	<b>82 750 000</b>

Les bénéfices de la vente des produits dérivés ne sont pas chiffrés mais représentent également des recettes touristiques pour le parc. Ainsi, grâce à la diversification de ses sources de revenu (réparties entre concession hôtelière, nuitées en camping, vente de produits dérivés, droits d'entrée et taxes des véhicules), et son système d'autonomie financière, le CENAGREF disposait en 2008 de plus de 126 000€ par an pour assurer la conservation et la valorisation du parc ; tandis que la majorité des autres parcs et réserves à gouvernance étatique ne recevait pratiquement aucune retombée économique du tourisme.

### 3.1.2. L'inefficacité des systèmes de redistribution

Au regard du niveau de pauvreté des communautés riveraines, le tourisme peut entraîner des dérives dans le système de redistribution des recettes touristiques.

#### **Les dérives du tourisme communautaire par les chefs leaders**

Il existe en Afrique de l'Ouest de nombreuses sociétés traditionnelles très hiérarchisées selon les ethnies, où le pouvoir est détenu par des chefs ou des groupes influents. Ces derniers se trouvent ainsi à la tête de CVD lors du développement d'initiatives de tourisme communautaire. Des dérives peuvent apparaître dans certaines micro-entreprises de tourisme communautaire où les fonds de développement communautaire sont parfois détournés au profit de quelques chefs.

- *Citons le cas du village de Karey-Kopto, sur les rives du fleuve Niger, où pendant près de 6 ans, les communautés n'ont connu aucune retombée du tourisme en raison de détournement des recettes touristiques par le chef de village.*

Par conséquent, le tourisme, au lieu d'être source de développement, devient une source de conflits inter villageois et de déstructuration sociale.

### **La part des recettes touristiques allouée aux collectivités locales**

Parmi les AP visitées, la majorité de celles où la commune est partie prenante du système de redistribution des recettes touristiques a affirmé ne voir aucune retombée significative pour la communauté. Des réserves sont effectivement émises par les acteurs locaux du tourisme quant à la réattribution des fonds pour le bien-être de la collectivité.

- *La Mare d'Oursi : malgré des taxes de plus en plus importantes à payer à la mairie de la part des opérateurs touristiques (sur les 5000 cfa/personne par nuitée dans les dunes d'Oursi, 1000 cfa sont reversés pour la mairie), les réalisations concrètes sont peu visibles dans la communauté d'après les guides de l'association SSG (Security Set Group).*
- *Le gérant du campement de l'AMPC de Bamboung révèle le fait que le 1/3 des bénéfices touristiques reversé à la communauté rurale n'est pas réalloué pour des œuvres communautaires. De plus, le dysfonctionnement vient également du fait que les bénéfices sont redistribués à l'ensemble des villages et non uniquement aux 14 impliqués dans le comité de gestion de l'AMP, pour assurer sa conservation.*

Les nouvelles structures communautaires générant des recettes deviennent des enjeux de pouvoir ; elles peuvent de ce fait être l'objet de certaines dérives reprochées aux administrations centrales (favoritisme, népotisme, corruption, etc.) ce qui conduit à leur rejet pur et simple, à l'échec de la gestion communautaire et de leur rôle de levier de développement et de conservation.

## **3.2. Les mécanismes d'implication des acteurs inadaptés**

### **3.2.1- Des populations mal préparées à la gestion de l'activité touristique**

D'après les exemples de projets d'écotourisme communautaire visités dans la région, **seuls ceux qui bénéficient d'une assistance technique sur le long terme semblent fonctionner.**

Les expériences de tourisme communautaire, telles que celles situées le long du fleuve Niger notamment, n'ont parfois pas été choisies par les populations. Elles ont été imposées par des bailleurs sans bénéficier pour autant des préalables techniques nécessaires (renforcement de capacités et transfert de compétences, éducation, sensibilisation) pour que l'activité puisse atteindre ses objectifs de contribution à la conservation et au développement.

- *Les expériences d'écotourisme communautaire autour du W, Karey Kopto, Boumba ou Moli Haoussa, peuvent être considérées comme des échecs, n'ayant pas bénéficié d'un appui technique suffisant jusqu'à présent ; tandis que l'écovillage de Mognori, appuyé depuis sa création par la SNV, semble d'ores et déjà avoir un impact positif sur la communauté.*

**L'accompagnement des populations locales dans la mise en place d'une micro-entreprise communautaire est nécessaire à sa réussite.**

L'expérience des CBNRM (*Community Based Natural Resources Management* traduit par GCRN -Gestion Communautaire des Ressources Naturelles) en Afrique Australe peut être citée comme exemple.

- ⇒ Le CBNRM s'efforce d'alléger la pauvreté rurale et de faire progresser la conservation en renforçant les économies rurales et en accordant du pouvoir aux communautés, afin qu'elles gèrent les ressources pour leurs bénéfices écologiques et socio-économiques à long terme. L'accent est mis principalement sur le renforcement de capacités, la formation, la gestion institutionnelle et financière, le *leadership* des communautés locales.

### **3.2.2- Un manque de débouchés pour les populations locales**

**Les débouchés sont rares pour les populations locales du fait du manque de prestations et de produits proposés aux visiteurs.** Malgré les potentialités de certaines aires protégées, **l'artisanat est faiblement développé** dans et en périphérie des AP, alors que le visiteur serait friand de ce genre de souvenirs. Et lorsque des objets d'arts sont proposés, les bénéfices de l'activité ne profitent pas aux communautés riveraines.

- A l'Hôtel de la Pendjari, la vente d'objets d'art ne bénéficie nullement aux communautés riveraines étant donné qu'il s'agit d'un commerce privé, tenu par un étranger de surcroît.
- Le comité inter-villageois du Djoudj fait office de modèle en la matière. Il est le seul à avoir réellement organisé la vente d'artisanat de manière à ce que les bénéfices soient répartis équitablement entre les différentes communautés. La **boutique artisanale** aménagée au niveau du Centre d'accueil « Boutikbi » **met en valeur le travail des femmes des sept villages périphériques aux ethnies différentes**. Sur chaque objet, le nom de la femme qui a confectionné l'objet y est apposé ainsi que son prix. 85% du prix de l'objet d'art sont rétribués au GIE des artisans par vente d'objet. Par conséquent, les femmes sont valorisées par l'artisanat, bénéficient des retombées de l'activité touristique pour leur propre travail et en font bénéficier l'ensemble de la communauté par un système de fonds communautaire.

Les autres services tels que buvette, snack, restaurant, qui pourraient être facilement gérés par les communautés locales sont rarement offerts aux visiteurs en périphérie des AP.

**Les populations locales sont également marginalisées de l'activité touristique faute d'interaction entre le parc et sa périphérie.** Rares sont les AP qui vont offrir la possibilité aux visiteurs de découvrir ses alentours, avec ses populations et leurs traditions. Seul le produit de vision est offert aux clients, alors que les gestionnaires eux-mêmes font part de la très faible durée de séjour du visiteur au sein de l'AP et des difficultés à le retenir plus longtemps, par manque de diversification des produits.

Des initiatives sont toutefois développées pour accroître les débouchés pour les populations locales dans certaines zones. Elles peuvent être à l'initiative de privés ou du service des parcs :

- L'agence de voyage « Point Afrique » qui a la gérance de l'Hôtel de La Tapoa aux portes du W Niger a favorisé la formation des populations locales en agro-écologie. Les communautés riveraines cultivent ainsi des produits locaux dont les débouchés sont assurés par les hôteliers. « Point Afrique » a également favorisé la formation d'une trentaine d'apiculteurs en périphérie du W pour qu'ils puissent commercialiser leur miel auprès des visiteurs potentiels.
- Le parc de Mole et la SNV appuient les communautés locales pour le renforcement de leur capacité en matière d'artisanat. En échange, le parc assure un débouché aux populations riveraines en leur achetant directement leurs objets d'art qu'il propose ensuite aux visiteurs dans une boutique prévue à cet effet.

Lorsque le parc œuvre pour le développement des communautés par la promotion, en offrant des visites des villages riverains aux visiteurs... les bénéfices pour les communautés peuvent être conséquents, comme pour l'éco-village de Mognori qui a généré plus de 1000€ de bénéfices en 2009 grâce à un appui solide du parc national de Mole.

### 3.2.3- Des emplois locaux peu favorisés

Les hôteliers situés dans ou en périphérie des AP s'efforcent d'employer les locaux dans la majorité des cas mais certains préfèrent embaucher du **personnel en provenance de la capitale ou des grands centres urbains** du fait d'un manque de qualification et d'un fort taux d'analphabétisme des habitants, qu'ils emploient donc, dans les meilleurs des cas, à **des travaux subalternes**.

- Dans la région de la Langue de Barbarie, non loin du pôle touristique de Saint Louis, le tourisme pourrait être une source de revenu considérable pour les communautés locales, la zone périphérique du parc comptant de nombreux campements. **Les communautés locales sont employées dans les activités et services touristiques à 12,5%, ce qui montre un très faible taux d'intégration de la population locale.**
- Le campement de l'agence de voyage « Niger Cars », situé sur les rives du Fleuve Niger dans le W côté Niger, emploie des personnes en provenance de Niamey y compris le gérant pendant la saison touristique d'une durée de 6 mois.

Les emplois locaux sont rares, et subalternes dans les structures hôtelières, du fait d'une faible activité touristique, d'une courte saison touristique et du manque de compétences locales.

Par ailleurs, nombreux campements et hôtels sont gérés par des propriétaires étrangers, entraînant par la même une fuite des capitaux touristiques. Ces hôtels vont offrir aux touristes tous les services dont ils ont besoin sans faire bénéficier les populations riveraines.

- *Les grandes structures hôtelières situées en périphérie du Saloum proposent leurs propres circuits dans le Delta du Saloum avec leur personnel privé, sans faire appel à des structures locales telles que le GIE des écogardes organisé spécialement pour assurer ce type de prestation, et qui reverse un pourcentage des recettes touristiques à la conservation du parc.*
- *En Gambie, 60% des opérateurs du tourisme sont étrangers, si bien que les bénéfices sont peu reversés sur place.*

### 3.3. Des aires protégées à l'image dégradée

#### 3.3.1- Un « tourisme de vision » pour une faune difficilement visible

Alors que pratiquement le seul produit d'appel pour les professionnels du tourisme des parcs ouest-africains est l'observation de la faune, cette dernière est de plus en plus difficile à observer, comme l'affirme l'ancien gérant du Simenti au parc national du Niokolo-Koba, au Sénégal :

- *« Depuis que j'ai pris la gérance du campement en 2004, l'observation de la grande faune est de plus en plus difficile d'année en année, contraignant les visiteurs à de longues heures de safari vision sans voir ni grands prédateurs ni grands herbivores ».*

Certaines agences et Tours Opérateurs commercialisent même parfois des parcs non praticables pour la vision faute d'entretien des pistes, tels que la réserve totale de faune d'Arly.

- *« Point Afrique » vend un séjour intitulé « Mosaïque des Parcs », combinant le W au Niger avec la Réserve d'Arly au Burkina Faso alors que la circulation n'y est quasiment pas possible.*

Ces séjours orientés principalement vers le thème de la vision de la grande faune contribuent à ternir l'image de l'aire protégée puisque la majorité des AP n'a ni le potentiel faunique pour satisfaire cette clientèle, ni un réseau de pistes suffisamment entretenu pour cela. Les clients ne pourront que repartir déçus de leur séjour « vision » payé au prix fort pour un résultat bien médiocre. Alors que comparativement, un séjour dans le parc du Krüger en Afrique du Sud revient moins cher (avec l'aérien à un tarif plus abordable, sans frais de visa), avec l'assurance presque absolue pour les visiteurs de voir les fameux « Big Five » en un ou deux jours de vision.

#### 3.3.2- Faiblesse dans les infrastructures et services des AP

**L'absence de tout critère de durabilité des hébergements en Afrique de l'Ouest est un facteur limitant face à une clientèle de plus en plus à la recherche de qualité.** Contrairement au « touriste de masse », « l'écotouriste » n'est pas demandeur, en général, de confort, mais d'hébergement simple et de qualité. Il sera sensible à son **intégration** au sein de l'aire protégée visitée et à son **impact environnemental et socio-culturel** sur le milieu. Aucun hébergement des AP visitées ne remplit ces critères, excepté à la limite Keur Bamboung et Makasutu.

Confinées à la périphérie des aires protégées, certaines structures d'hébergement existantes ne permettent pas une découverte satisfaisante de la faune. Et les quelques infrastructures situées à l'intérieur des parcs sont vieillissantes (Hôtel Simenti, PNNK ; Hôtel de la Pendjari...), sans charme et sans respect ni d'une architecture traditionnelle, ni de l'environnement, ni d'une localisation géographique stratégique pour l'observation de la faune. **Cette conception de l'aménagement des structures hôtelières à l'extérieur des AP** (qui peut avoir un vrai intérêt en termes de conservation) **peut s'avérer inadaptée à l'accueil de l'écotouriste**, si elle le prive de sensations fortes que procurent une immersion au cœur de la nature.

- *Les nombreux camps de brousse au cœur des parcs et réserves des pays anglophones, tels que le Serengeti ou le Delta de l'Okavango au Botswana remplissent bien ces fonctions. A condition toutefois que les structures installées dans le parc respectent celui-ci.*

Les responsables de la partie nigérienne du PNW sont parmi les seuls en Afrique francophone à avoir copié l'expérience sud africaine, aménageant des campements sous la forme de camps de toile. Un opérateur privé s'est prêté à cette expérience et après plus de 10 années de fonctionnement, ce modèle d'hébergement fait l'unanimité parmi ceux qui ont eu à le fréquenter, connaissant un taux d'occupation proche de 100% pendant la haute saison, alors que les autres hébergements tournent autour de 30%. Si le W côté Niger fait figure d'exception, **l'ensemble des infrastructures d'hébergement des AP de la région est loin de pouvoir remplir les critères de durabilité et de qualité recherchés par la clientèle de découverte de la nature.**

**Aucune Etude d'Impact Environnementale n'est réalisée pour s'assurer que les infrastructures minimisent leurs impacts sur l'environnement.** Cette absence de système de contrôle entraîne des conceptions anarchiques, respectant peu l'architecture traditionnelle, ainsi que des dégradations, pollutions et perturbations très importantes pour le milieu. Pourtant, des mesures commencent à être prises au niveau gouvernemental, comme au Sénégal : selon le nouveau code l'environnement du Sénégal, entré en vigueur en 2001, l'article L 48 du code de l'Environnement stipule que : « Tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études régionales et sectorielles, devront faire l'objet d'une évaluation environnementale ». **Ces systèmes d'évaluation sont rarement appliqués.**

**Citons le cas du Domaine de Nianing, à titre d'expérience privée de réussite dans ce domaine :**

La rigueur écologique du promoteur justifie la préoccupation écotouristique dans le quotidien de tous les acteurs dans ce domaine boisé abritant plus de 250 espèces d'oiseaux. En effet, les chambres sont judicieusement dissimulées dans le parc, les eaux usées traitées avec un procédé biologique, les déchets solides utilisés pour le compostage, le restaurant est largement approvisionné par le potager du domaine et les agriculteurs, pêcheurs et éleveurs des villages environnants, les oiseaux sédentaires ou migrateurs y sont traités par un vétérinaire et les touristes sont préparés au respect de l'environnement, dès leur arrivée, grâce à un exposé illustré par une visite guidée. Le domaine participe également au développement des communautés : 38 millions de FCFA ont été distribués aux pêcheurs locaux par le domaine pour l'acquisition de leur production.

**Pour pallier le manque de faune ou les infrastructures de faible qualité, les guides peuvent être de bons médiateurs** entre le milieu et le visiteur, amenant leur client à le découvrir sous un tout autre regard, l'orientant vers d'autres centres d'intérêt tels que la flore, l'ornithologie, l'archéologie,... Cependant, dans la très grande majorité des AP visitées, **les guides ne disposent pas des préalables nécessaires pour assurer une prestation de qualité.** Leurs connaissances étant bien souvent limitées à la grande faune présente dans les parcs, aucune interprétation n'est réellement donnée. Même pour les parcs et réserves ornithologiques, nombreux sur la côte ouest-africaine, les guides ont rarement les bases ornithologiques. Par conséquent, les guides sont davantage perçus comme des accompagnateurs obligatoires pour la visite que des interprètes du milieu. Or, l'écotouriste recherche à apprendre ou approfondir ses connaissances dans un domaine précis (entomologie, botanique, herpétologie...) via les services d'un guide, ou d'ouvrages, de centres d'interprétation, également absents du paysage ouest-africain.

**A l'échelle des AP, les formations spécialisées sont rares pour permettre aux guides de se professionnaliser dans un domaine naturaliste précis dans le parc ou la réserve dans laquelle ils opèrent.** Les renforcements de capacité sont souvent ponctuels et de l'initiative de partenaires extérieurs (comme au Sénégal où les écotouristes bénéficient des formations en ornithologie, techniques de guidage... du Directeur de la Baie de Somme). Si bien que leurs connaissances apportent rarement une plus-value au touriste amateur ou passionné d'ornithologie ou de grande faune. **Seule la Gambie** semble favoriser des formations spécifiques pour les guides, notamment en ornithologie, se positionnant ainsi vers un tourisme « de niche » : l'avitourisme. Des formations théoriques et pratiques sont dispensées pendant six mois dans la Réserve Naturelle d'Abuko, où les guides peuvent également apprendre sur le terrain grâce aux équipements distribués.

- A Makasutu Cultural Forest, les guides débutent à « Baobab » où ils doivent se former eux-mêmes à l'aide de guides touristiques, de livres sur les oiseaux et de méthodes linguistiques audio en français ou en espagnol mises à leur disposition.

**Corrélativement, alors que le potentiel « oiseaux » est important dans l'ensemble des AP, seule la Gambie a pu s'ouvrir au tourisme de niche orienté vers l'ornithologie.** Globalement, à l'échelle des AP de la région, le guidage apparaît « amateur », très loin d'être prêt à accueillir l'écotouriste à la recherche d'un guide interprète, voire « scientifique », pour lui révéler le milieu dans lequel il a choisi de se rendre.

### 3.3.3- Les accès

L'acheminement et le transport à une aire protégée peut être un critère de choix pour le visiteur. Disposant souvent de peu de temps, il orientera son choix vers les AP répondant à ses attentes en termes de découverte de la nature, mais qui restent relativement accessibles. Or, **l'accessibilité dans les AP de la région représente un sérieux handicap.** Elles sont toutes relativement excentrées des grands pôles urbains et difficile d'accès, imposant aux voyageurs de longs trajets fatigants en raison du mauvais état des routes, lui faisant perdre de précieuses heures, voire des jours de vacances alors qu'ils lui sont comptés. Les seuls parcs facilement accessibles sont : Kakum au Ghana, Nazinga au Burkina, le Djoudj au Sénégal, le PNBA en Mauritanie, Azagny en Côte d'Ivoire, et le W au Niger, à environ deux heures de Niamey. Et même ces AP demeurent mal exploitées, alors qu'elles devraient être les vitrines des richesses naturelles nationales.

Comparons deux parcs ghanéens : celui de Kakum et de Bui. Le premier, assez proche de la capitale accueille chaque année près de 100 000 visiteurs, tandis que celui de Bui n'enregistre que 200 visiteurs annuellement en moyenne, en raison de son isolement et de sa piste d'accès fortement dégradée.

L'accessibilité est donc une condition préalable à l'accueil de visiteurs. **Les AP pourraient drainer bien plus de visiteurs si elles étaient facilement accessibles.**

- La partie nigérienne du W prévoit de doubler ses entrées touristiques passant de 6 000 visiteurs à 12 000 annuellement grâce à la réhabilitation de la route d'accès allant de Niamey à La Tapoa, porte d'entrée du parc.

**Tableau n°6 : analyse des Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces du tourisme dans les AP d'Afrique de l'Ouest**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Existence d'un cadre administratif et institutionnel pour le développement du tourisme</li> <li>✓ Prémices de bases institutionnelles, techniques et juridiques (adoption de politique touristique, élaboration de schéma directeur,...)</li> <li>✓ Coopération multilatérale dans le domaine du tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance des infrastructures</li> <li>✓ Enclavement des AP</li> <li>✓ Faible qualification du personnel</li> <li>✓ Faiblesse des budgets de l'Administration Nationale du Tourisme</li> <li>✓ Absence de suivi statistique</li> <li>✓ Faiblesse du secteur privé et de structuration des acteurs privés</li> <li>✓ Faible réattribution des recettes touristiques aux AP</li> <li>✓ Peu de produits diversifiés</li> <li>✓ Quasi inexistence de structures de formation</li> <li>✓ Pouvoir d'achat de la clientèle en AO peu élevée</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Potentialités naturelles et culturelles diversifiées à l'échelle de la sous-région</li> <li>✓ Position géographique privilégiée, à quelques heures de vol des marchés européens</li> <li>✓ Croissance d'un tourisme orienté vers la nature : tourisme scientifique, écologique</li> <li>✓ Intérêt pour les bailleurs de fonds au développement du tourisme</li> <li>✓ Image d'une Afrique authentique</li> <li>✓ Saisonnalité correspondant à la période hivernale en Europe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pas de représentation extérieure</li> <li>✓ Manque de promotion/ marketing et de TO, réceptifs positionnés sur le marché ouest africain</li> <li>✓ Instabilité politique et institutionnelle</li> <li>✓ Manque d'identité forte des AP</li> <li>✓ Coût élevé de l'aérien</li> <li>✓ Difficultés administratives (visas)</li> <li>✓ Mécanismes de financement inadapté</li> <li>✓ Faiblesse des mécanismes d'intégration des communautés</li> <li>✓ Fragilité de l'environnement naturel et taux rapide de dégradation des ressources naturelles</li> </ul>

L'analyse de cette troisième partie nous apprend donc que les impacts du tourisme dans et en périphérie des aires protégées, en termes de conservation et de développement, sont très mitigés en raison d'une série de facteurs exogènes et endogènes aux aires protégées. Les contraintes externes à l'espace protégé seront

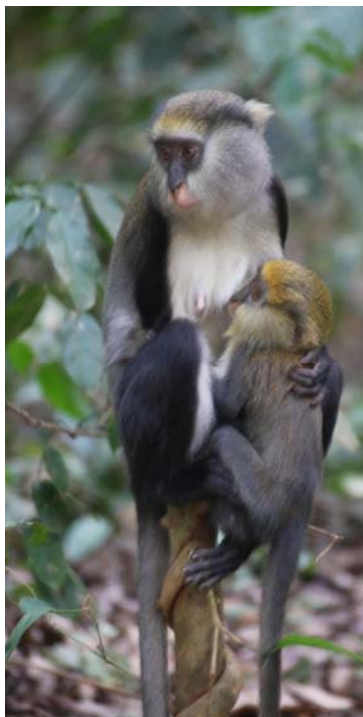


difficiles à lever car elles ne sont pas maîtrisables à son échelle. Pour les autres, nous essaierons d'apporter quelques points clés dans cette dernière partie de l'étude pour que le tourisme des parcs et réserves contribue davantage à la conservation et au développement.

# PARTIE IV

## Quelques recommandations

Certaines causes exogènes aux aires protégées sont difficiles à maîtriser à l'échelle d'un territoire. Cependant, malgré leur existence, de nouveaux mécanismes et systèmes de gestion pourraient être définis par les acteurs des aires protégées et du développement du tourisme, pour que celui-ci puisse davantage apporter sa contribution à la conservation et au développement aux aires protégées d'Afrique de l'Ouest. Quelques point-clés sont exposés dans cette dernière partie de l'étude.



## 1. Mettre en place des systèmes de financement adaptés

Après avoir identifié les systèmes de financement du tourisme des parcs et réserves dans les AP de la région, l'une des premières recommandations fondamentales pour que le tourisme puisse être un outil pour la conservation et le développement est d'initier de nouveaux mécanismes, qui retiendraient la majorité des bénéfices du tourisme au sein de l'AP.

### 1.1. Augmenter les droits d'entrée des parcs et réserves

Les dépenses des droits d'entrée dans un parc d'Afrique de l'Ouest représentent environ 1% du budget total du séjour du voyageur. Pour ainsi dire, ces dépenses sont quasiment insignifiantes alors que pour certains visiteurs, le parc correspond à l'objectif principal, si ce n'est unique de son séjour.

D'après les études de CAP « Consentement A Payer » menés dans certaines aires protégées, les visiteurs étrangers seraient prêts à payer 4 à 5 fois plus que le montant actuel des droits d'entrée, ce qui multiplierait d'autant le budget du gestionnaire de l'AP, à condition que les bénéfices soient maintenus au sein de l'AP.

Dans le parc du Djoudj, au Sénégal, d'après une étude d'évaluation économique de l'écotourisme, les visiteurs consentiraient à payer jusqu'à cinq fois plus que le tarif actuel des droits d'entrée, ce qui ferait passer la taxe d'entrée actuelle de 3 à 15€. Les recettes touristiques augmenteraient considérablement, passant de 43 000€ actuellement à plus de 180 000€ annuellement.

Tableau n°7 : évolution du budget des recettes touristiques du PND en fonction du CAP

	Nombre de visiteurs pour la saison 2008	Recettes touristiques 2008 (droits d'entrée = 2 000 cfa)	Recettes touristiques, en Euro	Recettes touristiques d'après le CAP (droits d'entrée 10000 cfa)	Recettes touristiques tenant compte du CAP, en Euro
<b>Total</b>	11 287	22 574 000	34 414	112 870 000	172 069
<b>Permis Véhicule</b>	1017	5 085 000	7 752	5 085 000	7 752
<b>Permis annuel</b>	33	495 000	755	495 000	755
<b>Transactions</b>	0	290 000	442	290 000	442
<b>Total général</b>		<b>28 444 000</b>	<b>43 363</b>	<b>118 245 000</b>	<b>180 263</b>

Des études de CAP ont été menées dans d'autres AP de la région et il en ressort le même constat : les visiteurs sont prêts à payer davantage pour visiter une aire protégée. Par exemple, en Gambie, les visiteurs seraient prêts à payer 4 fois le montant actuel pour visiter la Réserve d'Abuko, soit 11,5€. De même pour le PNBA où le droit d'entrée de 3,50€ environ pourrait être augmenté à 14 €/personne. Augmenter les taxes d'entrée, la principale source de recettes touristiques, si ce n'est la seule, dans les AP d'Afrique de l'Ouest, pourrait être un des premiers mécanismes à instaurer pour augmenter les budgets des parcs et réserves, et ainsi, espérer que le tourisme contribue à la conservation et au développement si une partie de cette taxe est retenue à l'intérieur de l'AP.

**Augmenter les droits d'entrée des Parcs et réserves et maîtriser les dépenses de manière à ce que les coûts de fonctionnement soient inférieurs aux bénéfices.** Cette solution est envisageable dans les AP recevant un nombre suffisant de visiteurs pour que les bénéfices soient supérieurs aux coûts. Elle ne pourrait s'appliquer à beaucoup d'AP de la région à l'heure actuelle du fait d'une trop faible fréquentation touristique ; seulement ce système pourrait prouver son efficacité :

- *Dans le Business Plan de Mole, il est indiqué que si les droits d'entrée augmentent à un niveau comparable à ceux des parcs de l'Ouganda par exemple (pas jusqu'au niveau de ceux d'Afrique Orientale ou Australe où la faune a un revenu potentiel beaucoup plus élevé), Mole pourra se développer et assurer ses propres coûts de fonctionnement sur près de 10 ans, générant même un surplus.*

Le PN de Mole compte le même nombre de visiteurs approximativement que le Ranch de Nazinga, le parc du Niokolo Koba ou encore le parc de la Pendjari. Un mécanisme similaire pourrait donc y être instauré.

Hors Afrique, l'augmentation des droits d'entrée dans la forêt des nuages de Monteverde au Costa Rica a montré son efficacité. Elle a été possible grâce à une fréquentation touristique importante, si bien qu'elle a pu multiplier par huit ses droits d'entrée pour les étrangers :

- US\$23 pour les étrangers (**le tarif était de US\$ 2,75 dans les années 80**)
- US\$2 pour les résidents
- US\$1 pour les étudiants

Les revenus du tourisme ont augmenté avec le temps et dès 1994, la réserve pouvait couvrir ses coûts de fonctionnement. Si bien que, sur les US\$ 850 000 de revenu, 90% étaient réservés aux coûts d'opération, et 10% étaient rétribués au Centre des Sciences Tropicales, en charge de la conservation. **Cette année-là, la réserve a généré plus de revenu par le tourisme que celui généré par l'ensemble des parcs au Costa Rica.**

**L'augmentation des droits d'entrée peut être adaptable en fonction de plusieurs variables** : le marché notamment (les droits d'entrée augmentent avec la demande). Ainsi, une AP pourra augmenter ses droits d'entrée pendant la haute saison touristique, ou lors de période de grande affluence (les vacances, les week-ends, les jours fériés...).

**Un système de tarification par personne et par jour pourrait également être instauré, à l'image de la tarification instaurée par TANAPA dans les parcs tanzaniens**, plutôt que le système actuel des AP de la région où les taxes d'entrée sont appliquées pour l'ensemble de la durée du séjour. Dans les parcs où les visiteurs passent plus d'une journée, la mise en place de ce mécanisme serait intéressante à étudier.

Dans le parc national des volcans, au Rwanda, la demande pour découvrir les Gorilles de montagne était devenue supérieure à la limite de visiteurs journaliers autorisés (24/jour) et le gouvernement a pu augmenter les droits d'entrée à près de 200\$US par personne pour une heure de visite, générant plus de 1million \$US par an.

## 1.2. Etablir une grille tarifaire adaptée

Une des stratégies identifiées pour augmenter les recettes touristiques dans l'AP pourrait être **d'adapter les tarifs appliqués dans l'espace protégé** en tenant compte d'un certain nombre de facteurs : la qualité des infrastructures et services offerts dans l'AP, la catégorie de visiteurs, la durée du séjour, l'usage de matériel photographique, la taxe du véhicule... **Des tarifs différenciés pourraient être appliqués** en fonction :

- des infrastructures touristiques et la qualité des prestations offertes dans une AP. Des tarifs plus élevés pourraient être appliqués pour les catégories supérieures, à savoir celles qui offrent un hébergement et service de restauration de qualité, des prestations variées avec des guides qualifiés, un réseau de pistes adapté, des aménagements pour la vision...
- *Le service des Parcs et réserves au Ghana distingue deux catégories de parcs : catégorie A (Supérieure qui réunit Kakum, Mole et Shaï Hills) et catégorie B. Les droits d'entrée des parcs ont été différenciés en fonction de la catégorie à laquelle le parc appartient.*
- De la catégorie de visiteurs : résidents, nationaux, enfants (la gratuité peut être appliquée en-dessous d'un certain âge), étudiants/élèves.
- Du type de véhicule utilisé et de la durée dans l'AP : voiture, minibus... Des tarifs jour et des forfaits de plusieurs jours pourraient être appliqués.
- De la durée de séjour et du nombre de personnes : pour encourager les visiteurs à séjourner plus longtemps dans l'AP, il peut être intéressant d'appliquer des tarifs préférentiels. Un système de « pass » pourrait être instauré : des pass « 5 entrées », « groupe », par exemple, à tarif dégressif.
- Du type d'activités, du nombre d'heures nécessaires à sa réalisation, et du nombre de personnes.

La grille tarifaire pourrait suivre le modèle suivant :

Catégories visiteurs		Entrée simple (1 jour)	Entrée multiple		Pass 5 entrées (illimité mais validité 1 an)	Pass groupe (+ 5 pers.)
<b>CATEGORIE A des Parcs et Réserves</b>						
			Validité 1 mois	Validité 3 mois		
<b>Nationaux</b>	<i>Adulte</i>					
	<i>Enfant</i>					
	<i>Elève/ étudiant</i>					
<b>Résidents</b>	<i>Adulte</i>					
	<i>Enfant</i>					
	<i>Elève/ étudiant</i>					
<b>Etrangers</b>	<i>Adulte</i>					
	<i>Enfant</i>					
	<i>Elève/ étudiant</i>					
<b>CATEGORIE B des Parcs et réserves</b>						
<i>Classification identique à la catégorie A avec des tarifs moins élevés</i>						
<b>Type d'activités guidées</b>	<b>Tarif par guide du parc</b>					
	Par heure		Pour la demi-journée		Pour la journée	
	1-5 personnes	6-10 personnes	1-5 personnes	6-10 personnes	1-5 personnes	6-10 personnes
Safari vision						
Randonnée						
Observation ornithologique						
Balade en pirogue						

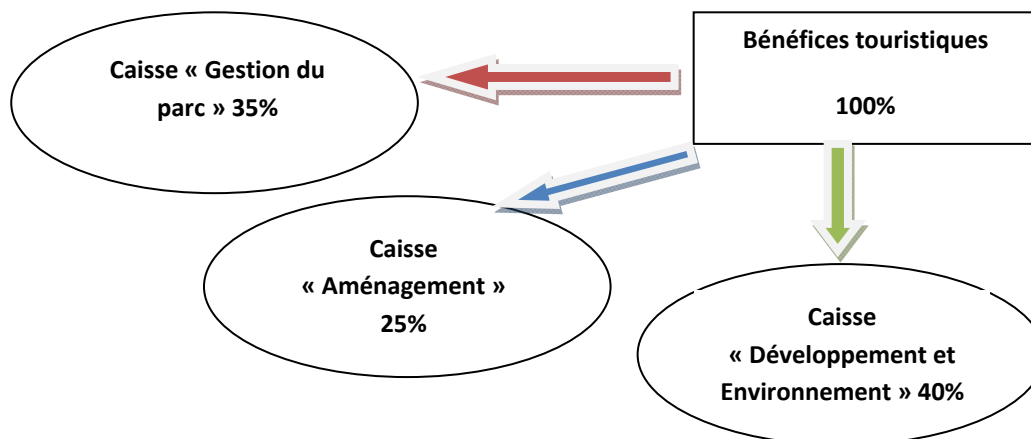
### 1.3. Améliorer les mécanismes de redistribution des recettes touristiques

#### 1.3.1- Développer un système de Caisse Centrale

Dans les AP qui génèrent suffisamment de revenus grâce aux recettes touristiques, une **Caisse Centrale pourrait être mise en place** pour recevoir un pourcentage de ces recettes et le réinjecter dans celles ne disposant pas de revenu suffisant. Les AP générant des recettes touristiques conséquentes sont rares ; cependant, ce système pourrait être envisagé grâce aux revenus de Kakum et de Mole au Ghana. Un pourcentage pourrait être alloué à la gestion et valorisation des parcs comme Ankasa, Bui, Bia, via ce mécanisme de caisse centrale. Les AP verraient ainsi leur budget s'accroître, et pourraient envisager d'attribuer une part de financement à la valorisation, plutôt que de ne pouvoir subvenir uniquement à leur frais de fonctionnement, comme c'est souvent le cas dans un système classique où les recettes touristiques sont gérées par l'administration centrale.

### 1.3.2- Elaborer un système de répartition des bénéfices touristiques

Dans l'hypothèse où les recettes touristiques ne sont pas contrôlées par l'administration centrale mais par les gestionnaires des parcs et réserves, **il pourrait être envisagé un système de répartition des bénéfices similaires à celui que l'on trouve dans les aires communautaires**. Les bénéfices pourraient être répartis dans trois caisses différentes :



*NB: le pourcentage attribué à chaque caisse n'est là qu'à titre indicatif. En effet, il faut au préalable conduire une étude de faisabilité sur le taux de fréquentation mais aussi sur la politique tarifaire que peut appliquer l'administration en charge du parc.*

- ✓ **Caisse « gestion du parc »** : les fonds destinés à cette caisse servent à couvrir les frais de fonctionnement.
- ✓ **Caisse « aménagement du parc »** : les fonds versés dans cette caisse sont utilisés pour la maintenance et le développement d'infrastructures (hébergement, routes, ponts, cases de surveillance, aménagements facilitant l'observation de la faune et de la flore, système d'interprétation, signalétique, etc.) pour le parc.
- ✓ **Caisse « développement et environnement »** : les fonds collectés sont réinjectés soit dans le financement de projets communautaires (puits, dispensaire, école, etc.), soit dans des programmes de protection et valorisation du patrimoine nature et culturel.

### 1.4. Renforcer les partenariats public/privé

Il s'agit d'attirer les investisseurs privés au sein ou en périphérie des AP, pour qu'ils jouent d'opérateur de tourisme des parcs, à savoir assurer les services d'hôtellerie et de restauration. L'Afrique Orientale et Australe peuvent être pris en exemple, ayant facilité les partenariats entre les communautés locales et le secteur privé.

- *Des partenariats ont été créés avec le privé « Abercrombie & Kent » au Botswana. Celui-ci verse à la communauté une somme lui permettant d'offrir sur la zone, notamment par l'intermédiaire de camps de brousse haut de gamme et des prestations s'y rattachant. De plus, l'entreprise s'engage à embaucher prioritairement des locaux (guides, femmes de ménage...).*

Dans les parcs et réserves des pays anglophones, les CBRNM ont su prouver leur efficacité par leur approche de conservation et de développement caractérisée par des partenariats entre communautés, gouvernements, NGO et secteur privé. **Des systèmes similaires pourraient être reproduits en Afrique de l'Ouest, si un cadre administratif favorable était développé pour attirer les investisseurs privés.**

## 2. Améliorer la gestion et le cadre de la planification de l'écotourisme

Si un cadre institutionnel est créé et plus ou moins structuré suivant les pays en Afrique de l'Ouest, il apparaît fondamental de mettre en œuvre une politique nationale favorable au développement de l'écotourisme.

### 2.1. Définir une politique de l'écotourisme au niveau national

Dans le cadre de la décentralisation, toutes les parties prenantes devraient y être impliquées. Cette politique se déclinerait par :

- un cadre de concertation où des Conseils Nationaux, Régionaux et Locaux travaillent au développement de l'écotourisme,
- des orientations stratégiques présentées dans un document national,
- un cadre réglementaire : il élabore un code éthique de l'écotourisme, définit un protocole et un cahier des charges du produit écotouristique, met en place des mécanismes incitatifs, ainsi qu'un organe de supervision et de contrôle,
- le plan d'action : il élabore et valide un programme national, vulgarise un plan national d'action de développement de l'écotourisme, élabore des plans locaux d'action, assure le suivi-évaluation de leur mise en œuvre...

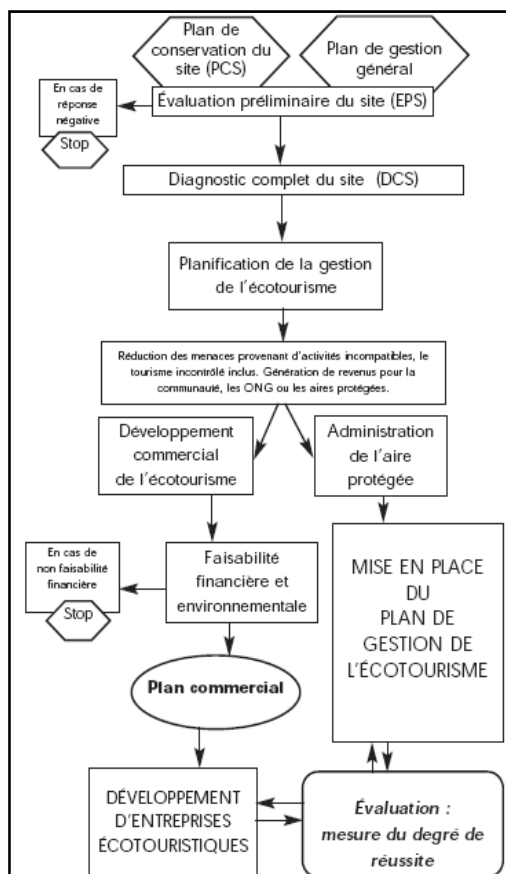
Au niveau de l'aire protégée, on a vu également dans l'état des lieux que les schémas directeurs des AP commençaient à prendre en compte l'écotourisme dans leurs orientations stratégiques. Il serait intéressant d'élaborer des documents spécifiques à la gestion de l'écotourisme : **les PGE ou « Plan de Gestion de l'Écotourisme »**.

### 2.2. Développer les Plans de Gestion de l'Écotourisme

#### 2.2.1- Sa définition

Un plan de gestion de l'écotourisme (PGE) est un **instrument permettant de guider le développement de l'écotourisme dans une aire protégée**, en synthétisant et représentant d'une part la vision de tous les acteurs impliqués et en cherchant simultanément à réaliser les objectifs de conservation fixés pour le site. Il devrait se traduire par un document exprimant les recommandations des acteurs impliqués sur la manière de mettre en œuvre l'écotourisme dans une aire protégée particulière. En général, **un PGE formera une poursuite détaillée des lignes directrices générales établies dans le plan de gestion général**.

## Graphique n°10 : Le cadre de planification des aires protégées



Source : développement de l'écotourisme : un manuel pour les professionnels de la conservation, 2002

### 2.2.2- Les conditions préalables à son élaboration

Ce sont : l'existence d'un plan d'aménagement, qui identifie l'écotourisme comme une stratégie possible pour l'aire protégée, la disponibilité de financements pour l'élaboration du PGE, la présence d'une équipe d'acteurs permanents, à savoir les représentants des institutions de tutelle, gestionnaires et techniciens de l'aire protégée, représentants des communautés riveraines, des ONG, des opérateurs touristiques, et des autorités locales et enfin des acteurs occasionnels (consultés et impliqués à différentes occasions dans le processus d'élaboration du PGE) : experts, bailleurs de fonds, tour-opérateurs et réceptifs, élus locaux ou autres administrations intéressées par le développement touristique...

### 2.2.3- Quelques recommandations nécessaires à son élaboration

#### Phase 1 : évaluation préliminaire du site

- ⇒ Réunir toutes les informations nécessaires à l'élaboration du PGE, et réaliser les études complémentaires le cas échéant (études d'impact environnemental, études socio-économiques, études de marché, etc.)
- ⇒ Consulter tous les acteurs clés

#### Phase 2 : diagnostic complet du site

- ⇒ Faire appel à une expertise « écotourisme » pour appuyer l'équipe permanente en charge de l'élaboration du PGE (être exhaustif dans la conduite de l'inventaire)

#### Phase 3 : élaboration du PGE

- ⇒ Agir avec précaution et rester réaliste dans la définition des objectifs et du chronogramme
- ⇒ Identifier des indicateurs de suivi/évaluation continus
- ⇒ Identifier des sources de financements durables et qui permettent une gestion adaptative

#### Phase 4 : Mise en œuvre du PGE et suivi/évaluation continu

- ⇒ Constituer une équipe dynamique de coordination
- ⇒ Garantir la transparence et le respect des règles de bonne gouvernance



⇒ Enclencher les mécanismes de suivi des activités et d'évaluation des résultats dès le début de la mise en œuvre du PGE.

### Les documents à produire :

Ces documents ci-dessous devraient être systématiquement produits pour faciliter le développement et le suivi d'activités touristiques au sein d'une aire protégée :

- ⇒ Un plan de gestion et d'aménagement de l'aire protégée incluant un plan de zonage
- ⇒ Un Plan de gestion de l'écotourisme/du tourisme incluant les lignes directrices de l'habitat écologique
- ⇒ Un Cahier des charges pour les opérateurs touristiques (un cahier des charges vise à définir exhaustivement les spécificités du service à réaliser par l'opérateur touristique au sein de l'aire protégée. Il en décrit aussi les modalités d'exécution.)
- ⇒ Un Règlement intérieur (c'est un document écrit, régissant les devoirs et les droits des opérateurs et/ou chercheurs intervenant dans l'aire protégée)
- ⇒ Une Charte éthique des professionnels du tourisme
- ⇒ Un Code de bonnes pratiques pour les visiteurs

### 2.3. Favoriser les cadres de concertation communautaire

Les systèmes de cogestion sont peu effectifs en Afrique de l'Ouest, la gestion des AP étant encore très centralisée, il apparaît donc urgent de **développer des Cadres de Concertation Communautaires**, à l'image de ceux développés avec les **AVIGREF** (les associations villageoises en périphérie du parc de la Pendjari) au Bénin et dans une moindre mesure, dans le parc du Delta du Saloum au Sénégal.

➤ *Les AVIGREF sont devenues **des partenaires privilégiés du CENAGREF** intervenant directement dans la gestion de la zone tampon et des ressources fauniques. En ce qui concerne les activités du tourisme, **elles participent activement aux travaux d'aménagement du parc et à la cogestion des sites touristiques avec le CENAGREF**. Les populations locales participent ainsi à la prise de décision dans les domaines de cogestion, de répartition des redevances, de sélection de guides touristiques, de développement de produits artisanaux...*

Les AVIGREF constituent aujourd'hui des partenaires solides du CENAGREF auprès de la population riveraine. L'Union des AVIGREF Pendjari est d'ailleurs représentée au Conseil d'Administration du CENAGREF.

⇒ **L'exemple des AVIGREF au Bénin est un modèle de réussite de la cogestion en Afrique de l'Ouest qui devrait être largement reproduit dans les aires protégées de la sous-région.**

## 3. Améliorer les retombées économiques du tourisme pour les communautés locales

A l'heure actuelle, malgré le cadre de la cogestion et les nombreux acteurs de la sous-région œuvrant en faveur des programmes de réduction de la pauvreté, les impacts économiques de l'activité touristique sur les communautés restent faibles.

### 3.1 Etendre les projets d'écotourisme communautaire

L'écotourisme communautaire peut être une des stratégies adoptées par les Gouvernements pour assurer des retombées économiques de l'activité touristique au profit des communautés locales, comme c'est le cas en Tanzanie par exemple :

➤ *Le Ministère des Ressources Naturelles et du Tourisme tanzanien a prêté son appui **aux entreprises initiales d'écotourisme communautaire** dans les villages adjacents aux parcs nationaux du Serengeti et du Tarangire.*

Pour que ces projets fonctionnent, il est important d'accompagner les communautés bénéficiaires du projet depuis sa conception jusqu'à sa commercialisation, en passant par le suivi-évaluation de son efficacité. Il s'agit, entre autres :

- de développer une bonne législation visant à donner un certain pouvoir aux communautés locales et à les aider à renforcer leurs relations avec les entreprises
- de bénéficier de l'appui de partenaires extérieurs (ONG nationales ou internationales), techniques et financiers, et des autorités compétentes
- d'avoir une équipe sur place pour assurer une assistance technique permanente aux organisations locales
- de faciliter l'accès aux crédits des communautés.

**NACOBTA, « Namibia Community-Based Tourism Association », est très certainement un des meilleurs exemples d'appui à la structuration de micro-entreprises communautaires.** C'est une fédération regroupant des opérateurs de tourisme communautaire en Namibie, qui a pour but de générer des revenus et créer des emplois grâce aux activités de tourisme communautaire. Au niveau local, elle prodigue des conseils aux associations locales, accorde des prêts bancaires, propose différentes formations en tourisme, offre un service « marketing communication » et joue le rôle de porte-parole pour toutes les initiatives communautaires. NACOBTA travaille également conjointement avec le gouvernement afin de garantir l'octroi et la gestion de *conservancies* aux communautés locales. *Par exemple, NACOBTA a permis la mise en place de l'entreprise de tourisme communautaire Tora Bay, une des plus anciennes conservancies qui aujourd'hui est complètement autonome financièrement (mise en place d'un joint venture avec le secteur privé pour la gestion d'un lodge).*

Elle pourrait être un exemple à suivre en Afrique de l'Ouest, et la coopération hollandaise SNV, fortement présente dans l'identification, la structuration et le suivi-accompagnement de ces entreprises de tourisme communautaire, pourrait jouer un rôle de facilitateur.

### **Les lignes directrices de la mise en place d'un programme d'écotourisme communautaire**

*Pour assurer la bonne marche d'un programme d'écotourisme communautaire*

#### **A- Examiner l'opportunité de l'option de l'écotourisme**

1. Examiner les relations entre les communautés locales et la protection de l'environnement et évaluer le gain potentiel pour la conservation au travers leur engagement dans l'écotourisme
- 2 Vérifier que les conditions préalables à la mise en place de l'écotourisme sont réunies (un cadre économique et politique favorable, des droits de propriété conséquents pour les communautés, des attraits touristiques, des moyens d'accès...)
- 3 Adopter une approche intégrée

*Inscrire l'écotourisme dans d'autres secteurs de l'économie rurale. La clé de sa réussite vient de son intégration à d'autres initiatives de développement durable à une échelle plus large.*

#### **B- Planifier l'écotourisme avec les communautés et les autres parties prenantes**

- 4 Trouver la meilleure façon d'impliquer la communauté
- De bonnes structures sont requises afin de permettre à la communauté de tirer profit de l'écotourisme*
- 5 Travailler ensemble sur une stratégie commune
- Consulter toutes les parties prenantes afin d'aboutir à une vision et une stratégie communes*
- 6 Assurer l'intégrité environnementale et culturelle
- Encourager les communautés à valoriser leur patrimoine culturel, identifier les limites de changement acceptable, en fonction des attentes et désirs des populations*

#### **C- Développer des projets viables d'écotourisme communautaire**

- 7 S'assurer de la réalité du marché et se donner les moyens d'une promotion efficace
  - 8 Présenter des produits de qualité
- Assurer la qualité de l'exécution du projet, tant du point de vue de l'offre que de celui du plan commercial*

#### **D- Améliorer la performance des initiatives d'écotourisme communautaire**

- 9 Gérer les impacts
- Limitier l'impact sur l'environnement et maximiser les avantages locaux provenant de l'écotourisme*
- 10 Fournir un appui technique
- Assurer une assistance technique continue en matière de développement, de gestion, de commercialisation pour aboutir à des projets de qualité
- 11 Obtenir l'appui des visiteurs et des voyageurs
- Les sensibiliser à la protection de l'environnement par des mécanismes spécifiques*
- 12 Surveiller les performances et assurer la continuité de l'opération

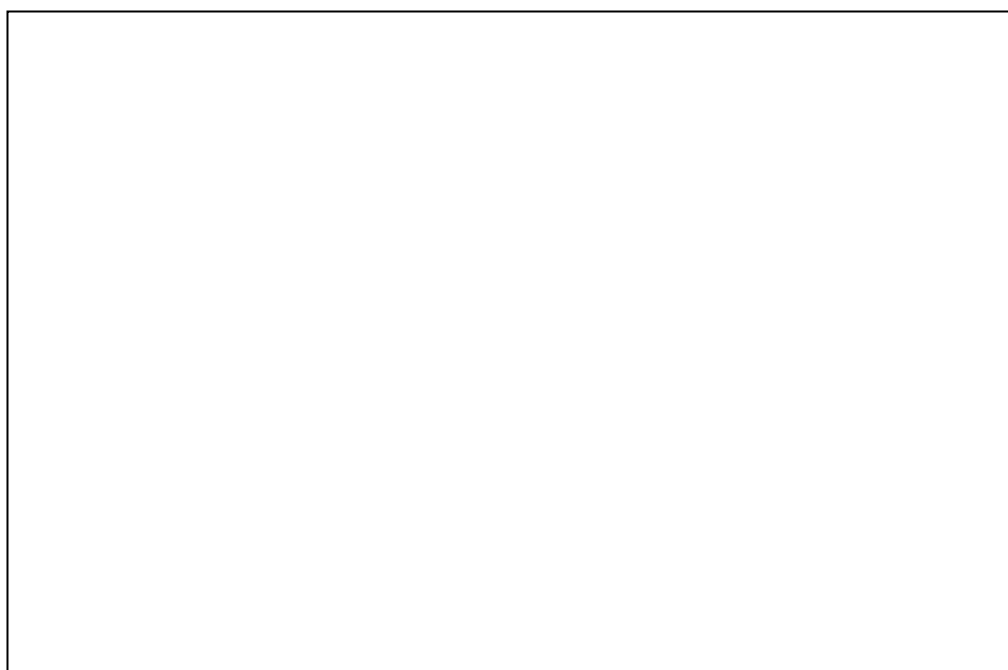
La mise en synergie peut s'effectuer par l'organisation d'une association réunissant l'ensemble des acteurs impliqués directement ou indirectement, publics et privés, dans le développement touristique. Cette structuration va permettre :

- ✓ De développer une vision commune entre les activités des différents acteurs touristiques
- ✓ De faciliter la coopération entre acteurs
- ✓ De favoriser la commercialisation des offres

**Dans le paysage des AP de la région, le parc national de la Pendjari serait un modèle à suivre en termes de mise en synergie des acteurs.**

➤ *Dans le but de regrouper leurs forces pour mieux promouvoir le développement touristique de la Réserve de Biosphère de la Pendjari et diversifier ses offres touristiques, les communes de Tanguiéta et de Matéri, la Direction du parc national de la Pendjari ainsi que les acteurs touristiques privés ont décidé de créer une association : l'ADEPTE (Association de Développement Touristique de la Pendjari) qui s'articule comme suit :*

**Graphique n°11 : schéma de l'organisation de l'ADEPTE**



**L'ADEPTE marque le pas vers un modèle d'organisation d'acteurs qui devrait se matérialiser en Afrique de l'Ouest si les AP veulent atteindre leurs objectifs de conservation et de développement.**

### **3.3 Assurer la structuration des « circuits villages »**

Cette forme de circuits a l'avantage d'encourager les populations riveraines du parc à s'investir davantage dans le développement touristique et à organiser de façon efficace et originale une offre touristique collective, regroupant une partie ou l'ensemble des villages périphériques à une AP.

Plusieurs initiatives existent dans la région. Certaines sont encore à l'état embryonnaire, comme le réseau d'éco-villages en cours de structuration dans la zone périphérique de Mole ; d'autres sont plus abouties, comme les circuits « villageois » de la Réserve de Biosphère du Saloum.

➤ *Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la RBDS, des AMP communautaires ont été créées pour renforcer le parc national du Saloum. Un programme écotouristique s'est mis en place autour de ces AMP et a permis la création de **circuits dits « villageois »**. Ces derniers ont été équipés de moyens logistiques tels que les VTT, le téléphone portable, les pirogues et calèches de ballade, les gilets de sauvetage, mais aussi de cases d'accueil écotouristique ayant des fonctions multiples (buvette, bureau pour le comité de gestion, boutiques d'art, cours de percussions, de tresses africaines, etc.).*

Les avantages de cette forme de structuration communautaire pourraient être résumés par les points suivants :

- Création d'une organisation villageoise au travers des comités et des groupements de villageois
- Fédération des villages périphériques autour d'un objectif commun
- Création d'une identité culturelle dans les zones périphériques
- Limitation des conflits inter-villageois
- Diversification des produits de l'AP, alliant nature et culture
- Réappropriation du territoire par les locaux entraînant une volonté de conservation
- Création d'activités génératrices de revenu et d'emplois pour un plus grand nombre
- Mise en place d'un Fonds de Développement Communautaire pour l'ensemble des communautés impliquées

Des circuits « villageois » pourraient être structurés autour de plusieurs AP, comme au parc national du W où des structures villageoises existent mais n'ont aucune interconnexion entre elles. Ils pourraient ainsi impliquer un maximum de communautés riveraines dans l'activité touristique, lesquelles pourraient offrir différents services aux visiteurs, ce qui multiplierait et diversifierait les retombées économiques du tourisme pour les populations. Ils nécessitent cependant un accompagnement technique durable pour leur structuration ainsi qu'un appui financier pour le lancement des activités. La SNV pourrait, là encore, constituer un partenaire privilégié pour les communautés en périphérie des AP.

#### Exemple de circuits villageois opérationnels en Tanzanie :

Dans le cadre du « Cultural Tourism Program » en Tanzanie, la SNV collabore avec le *Tanzanian Tourist Board*, et les communautés vivant en zones enclavées dans le but de créer des circuits culturels dans les villages. **De 3 villages concernés initialement, le projet est passé à 18 communautés impliquées en moins de 10 ans.** Les villageois conçoivent, organisent et conduisent leur circuit. En outre, **la structuration collective a permis de créer un fonds spécial, dédié à financer des projets**

## 4 Améliorer les produits touristiques dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest

Peu de pays peuvent prétendre avoir une vocation véritablement internationale en matière de faune dans la région (largement concurrencée par les parcs de l'Afrique Australe ou Orientale). Elle peut néanmoins s'attendre à intéresser **deux types de clientèle essentiellement** :

- Un **tourisme local**, à savoir intéresser la communauté internationale résidant dans le pays, ainsi que les familles et les amis leur rendant visite. Il s'agit d'un tourisme de courte durée et de proximité, recherchant les AP faciles d'accès pour un loisir de 48h en général.
- Un **tourisme « de niche »**, pour les **étrangers adeptes d'une nature authentique**, disposant d'une durée de séjour plus longue.

### 4.1 Deux segments touristiques à valoriser

#### 4.1.1 Les « aires de proximité »

Ce sont les AP situées à moins de trois heures de la capitale ou des grands pôles urbains, offrant un attrait touristique et des loisirs à un tourisme local en quête de divertissement dans un cadre naturel ou d'échappatoire aux pôles urbains.

A l'échelle de la sous-région, les aires protégées à valoriser pourraient être les suivantes (à titre d'exemples) : le parc du Djoudj au Sénégal ; le parc d'Azagny en Côte d'Ivoire ; le ranch de Nazinga, les Deux-Balé et les forêts classées de Dindéresso et de Kou au Burkina Faso ; la réserve de Fazao-Malfakassa au Togo ; le parc de la Boucle de Baoulé au Mali ; le parc de Kakum au Ghana et le parc du W au Niger.

➤ *Le parc de Kakum peut être pris comme exemple pour le développement des aires de proximité dans la région. Ce parc a su attirer près de 100 000 visiteurs par an grâce à l'aménagement d'un loisir original, attractif, familial : la « canopy walk ». Il dispose également d'un centre d'interprétation sur la faune et les écosystèmes du parc sans commune mesure à l'échelle de la région, ainsi que divers sentiers*

d'interprétation permettant aux visiteurs de découvrir l'avifaune. Une aire de camping est également aménagée près du centre d'accueil.

➤ Dans une moindre mesure, les forêts classées de Kou et de Dinderesso à proximité de la ville de Bobo-Dioulasso sont intéressantes pour offrir des activités de détente dans un milieu naturel préservé. Plusieurs sentiers ont été aménagés permettant la découverte du milieu naturel, des ponts suspendus, des aires de repos, un coin baignade, un parcours sportif ainsi qu'une buvette « La Guinguette » permettant aux visiteurs de se rafraîchir après la découverte de la forêt classée. Mais il s'agit là plus de tourisme que d'écotourisme.

La valorisation des aires de proximité ne demanderait pas de gros investissements. Elles nécessiteraient :

- Un **attrait touristique valorisé au moyen d'aménagements simples**, avec **des infrastructures légères** (suivant la catégorie d'AP) telles qu'une buvette-restaurant, des aires de repos, de pique-nique... Ces aires de proximité pourraient être l'occasion de faire découvrir un milieu par le biais d'un centre ou de sentier d'interprétation tant à un public d'adultes que d'enfant dans le cadre de sorties pédagogiques par exemple.
- **Des loisirs diversifiés** pour que la clientèle de proximité puisse être fidélisée. **L'originalité des activités développées est également un moyen de créer une image de marque** et une notoriété de l'AP de proximité (Cf. la *canopy walk* de Kakum).

#### 4.1.2 Les espaces protégés des « découvreurs de la nature »

Ils concernent les aires protégées offrant des potentialités naturelles ou culturelles capables d'attirer un tourisme de niche, à savoir une nouvelle gamme de produits permettant de répondre aux micro-segments. Il peut s'agir du tourisme scientifique, écologique où la découverte du milieu et l'apprentissage de la nature priment. Cette clientèle est peu exigeante sur le confort, généralement bien équipée et relativement autonome. En revanche, comme nous l'avons vu précédemment, elle demande à vivre des sensations fortes au cœur de sites naturels exceptionnels, en immersion totale avec la nature. Si bien que pour ce segment de marché, des structures d'accueil et d'hébergement très légères suffiraient. Des **bungalows** (du type de ceux disponibles à Nazinga, mais entretenus) ou des **campements mobiles en toile** pourraient convenir, à **proximité d'un point naturel de concentration de la faune** (points d'eau, salines). ils devront être entièrement intégrés au paysage et permettre au visiteur d'être en contact étroit avec la nature. **Tout aménagement et outil d'interprétation permettant au visiteur de découvrir « intelligemment » le milieu satisferont ce type de clientèle.** Si ces aménagements n'existent pas, ce manque devra être comblé par un écoule guide reconnu pour la qualité de ses savoirs.

Dans les AP correspondant à ce segment, nous pourrions retrouver le Djoudj et le W Niger, le Saloum et le Niokolo Koba au Sénégal, la Pendjari au Bénin, Arly au Burkina, et le Gourma au Mali. La valorisation de ces AP auprès de ce segment de clientèle n'exigerait guère de gros investissements mais des pistes entretenues, des guides compétents capables d'interpréter le milieu, des structures d'hébergement légères.

## 4.2 Une offre touristique à diversifier

La diversification de l'offre touristique dans les AP permettrait de **retenir plus longtemps les visiteurs dans les parcs et réserves** et de **combler le manque d'activité pendant la basse saison touristique**. La saison touristique en Afrique de l'Ouest est globalement concentrée sur deux à quatre mois de l'année suivant l'AP, alors **qu'elle pourrait largement s'étaler sur six mois de l'année si de nouveaux produits étaient développés**. A condition également de mener parallèlement un important travail de communication pour changer l'image de l'Afrique de l'Ouest « sous les eaux », donc impraticable à cette période, aux yeux des étrangers. **L'offre d'avant ou d'arrière saison permettrait également d'optimiser les retombées économiques et sociales.**

### 4.2.1 Développer des modes de découverte et des activités innovantes

Il s'agit de **diversifier les modes de découverte du milieu**, très monotones à l'heure actuelle dans la sous-région alors qu'une multitude d'approche pourrait être développée pour favoriser la rencontre avec la nature. Les **approches** dites « douces », c'est-à-dire, **non polluantes** devraient être privilégiées, pouvant pallier par la même au problème des pistes souvent défectueuses. Pour en citer quelques unes : à pied, à cheval, en calèche, à dos de dromadaire, en âne, en pirogue...

➤ *L'Association des Acteurs du Tourisme de Diapaga a cherché à diversifier ses produits dans et en périphérie du W, en partenariat avec l'ONG italienne ACRA. Elle a développé des itinéraires écotouristiques de cinq à six jours « à la découverte du peuple Gourmantché et l'impressionnante beauté de la falaise de Gobnangou » déclinés en plusieurs mode de découverte : à pied, en 4\*4, en vélo et à dos d'âne, afin de développer un tourisme en périphérie du W du Burkina Faso pratiquement inexistant à ce jour.*

Dans la plupart des AP, ces modes de découverte pourraient être développés par les communautés locales ou les associations d'acteurs du tourisme, ce qui permettrait de diversifier les services offerts par l'AP et de multiplier l'implication des locaux dans l'activité touristique.

L'état des lieux nous a révélé également que la plupart des AP n'offre qu'une ou deux activités à leurs visiteurs, ne permettant pas de les retenir dans l'AP pendant plusieurs jours (durée moyenne = 1 à 2 jours) : dans les hauts lieux ornithologiques, la découverte de l'avifaune est communément offerte en pirogue, tandis que les AP permettant la vision proposent le classique safari vision en voiture.

Les AP de la région pourraient aisément **diversifier leur offre** au vu de leurs potentialités naturelles et culturelles, **en combinant les approches**.

Pour donner quelques pistes :

-**Développer les safaris vision nocturnes en plus des diurnes.** La faune nocturne étant différente, la clientèle participera aux deux activités si elles sont offertes.

-**Développer des safaris photographiques :** ils constituent en soi un produit d'appel pour les amateurs ou professionnels de la photographie animalière. Ils nécessitent quelques aménagements légers, tels que des caches photographiques ou affûts, peu onéreux, et un guide, patient, qui a une bonne connaissance du milieu. Ils pourraient être développés dans toutes les AP où la grande faune ou l'avifaune sont abondantes. Ils attireraient ainsi des tour-opérateurs spécialisés dans ce créneau tel que le TO français « Objectif Nature », absent de l'AO à l'heure actuelle.

-**Créer des outils d'interprétation, ou d'identification de la faune :** il peut s'agir de planches d'identification, de guides de reconnaissance de la flore, faune ou avifaune. *Par exemple, la réserve des girafes de Kouré offre la possibilité aux visiteurs d'apprendre à reconnaître les girafes à l'aide d'un guide de photo-identification (par les tâches).* Ce type d'outils a l'avantage de pouvoir convenir à un public familial. Il pourrait être facilement développé par des stagiaires des parcs et réserves.

-**Développer l'approche des milieux à pied :** peu développée dans les AP de la région, elle est pourtant très recherchée par le micro-segment identifié, permettant une communion entre l'homme et la nature. Elle peut être un bon moyen d'alternance avec les safaris vision en voiture. Elle nécessite cependant un guide expérimenté et une sécurité absolue pour les visiteurs.

➤ *Le PN de Mole au Ghana a développé cette activité en présence d'un guide armé et d'après les données touristiques, elle est pratiquée par les visiteurs en complément des safaris vision à 80%.*

Cette approche pourrait être développée dans l'ensemble des parcs offrant de la vision, en étoile, à savoir sur différents parcours avec un départ et retour en un même point, où en itinérance, ce qui demande une logistique plus lourde et des écogardes/écoguides formés pour assurer une sécurité optimale aux visiteurs.

#### 4.2.2 Diversifier les circuits

Ils sont très limités dans la sous-région, centrés sur le tourisme de vision, sans originalité et sans identité forte. Alors que les AP possèdent un patrimoine naturel et culturel bien assez riche et diversifié pour offrir un large choix de circuits à ses visiteurs potentiels. Il peut s'agir de circuits thématiques à dominante naturaliste ou culturelle, ou combinant le milieu naturel avec le culturel.

### Les circuits thématiques

Il s'agit d'identifier la ou les thématiques à développer sur chaque AP qui feront sa spécificité.

Dans la plupart des parcs et réserves de l'Afrique de l'Ouest, l'offre de produits ornithologiques est un complément, voire une offre de remplacement à la vision de grands mammifères. Or, il pourrait, au regard du potentiel ornithologique de nombreuses AP, marines ou non, faire l'objet central du circuit afin d'attirer les nombreux TO spécialisés dans l'avifaune, à condition de disposer de guides compétents.

- *Avec la présence continue du Fleuve Gambie et ses réserves ornithologiques, la Gambie a été le premier pays de la région à se tourner vers ce marché de niche, accueillant désormais des ornithologues en individuel ou en petits groupes par le biais de TO anglo-saxons principalement (anglais, américains, sud-africains).*
- *Le Djoudj au Sénégal et le parc de Canthanez en Guinée Bissau qui se positionnent sur une offre avifaune pourraient améliorer leurs prestations pour attirer également une clientèle spécialisée. Les TO principaux du Djoudj à l'heure actuelle étant FRAM et Nouvelles Frontières, deux TO aux antipodes d'un tourisme de niche pour de petits groupes spécialisés. Le Djoudj pourrait par exemple faire partie d'un circuit à thème ornithologique alliant diverses aires marines protégées du littoral ouest-africain, traversant le PNBA, le Diawling en Mauritanie et la Langue de Barbarie au Sénégal.*

**Quelques thématiques spécifiques pourraient être développées dans les AP** (insectes, reptiles, flore, paysages, archéologie, ethnologie, anthropologie...) permettant de capter une clientèle de niche et de construire une offre d'avant ou d'arrière saison, nécessaire pour prolonger les fréquentations touristiques.

**Aucune de ces thématiques n'est réellement développée dans les AP de la région**, faisant au mieux partie d'un complément de l'offre, alors qu'elles pourraient tout à fait faire l'objet d'un circuit à part entière.

- *Le TO Escursia qui offre des « voyages de la connaissance », pourrait commercialiser ce type de séjours s'ils étaient organisés. Sur la thématique « Mer et Littoral » pourrait être organisé un séjour « sur les traces de la grande migration paléarctique » par exemple, sur le littoral ouest-africain.*

Les **paysages** constituent une composante de la richesse des parcs et réserves. Ils sont pourtant également négligés dans l'offre actuelle alors qu'ils font partis de l'identité du territoire et pourraient faire l'objet de découverte spécifique par l'étude géologique, géomorphologique, géographique...

- *Les Gorges de la Mékrou dans le W partie nigérienne pourrait attirer des géologues pour des randonnées de prospection et réalisation d'une cartographie géologique...*

La **flore** permet de développer des randonnées thématiques sur les plantes et leur propriété, les arbres et leur usage pour la faune... ainsi que de favoriser la rencontre interculturelle avec des populations locales qui utilisent les plantes pour de multiples usages : médicinales, culinaires, artisanales, tinctoriales... **Ces circuits « thématiques » avec une approche naturaliste ou d'écotourisme lié à des pratiques socioculturelles permettront de créer une image de marque et une identité propre à chaque AP.**

### Les circuits AP/Zone périphérique

La richesse et la spécificité de l'Afrique de l'Ouest par rapport aux autres destinations africaines viennent de sa diversité culturelle et ethnologique. Un circuit combinant la visite de l'aire protégée et de sa périphérie devrait être systématiquement proposé, ce qui permettrait de valoriser le patrimoine culturel, les connaissances et les coutumes traditionnelles et, de générer des revenus pour les communautés.

- *Au Burkina Faso, la visite de la forêt classée et réserve partielle de faune de la Comoé-Leraba pourrait être couplée à la découverte des us et coutumes des Donso, ces chasseurs traditionnels titulaires d'un répertoire de connaissances, danses, chants, contes sur la forêt pouvant faire l'objet d'animations très intéressantes.*

#### **4.2.3 Conquérir de nouveaux marchés**

Il semblerait que les pays anglophones de la sous-région, notamment **le Nigéria et le Ghana, représentent de réels marchés émetteurs pour leurs voisins**. Les nigériens et ghanéens sont ceux qui pratiquent le plus le tourisme local à l'échelle de la région. Ils voyagent également entre pays anglophones de la sous-région ou hors de l'Afrique de l'Ouest. Ils semblent avoir un attrait particulier pour les parcs et réserves, comme au

Ghana où les AP visitées enregistrent un nombre supérieur de nationaux. **Il serait intéressant pour le tourisme des AP de toucher cette clientèle**, notamment le Ghana au pouvoir d'achat élevé en comparaison à celui des autres pays ouest africains.

Pour cibler ces marchés, il serait nécessaire aux acteurs du tourisme :

- ✓ D'identifier les agences de voyage ghanéennes et nigérianes à cibler
- ✓ De développer des « eductours » pour ces agences dans les AP susceptibles d'accueillir la clientèle anglophone, telle que le parc de la Pendjari
- ✓ De faire connaître les AP au Ghana et Nigéria par des spots ou des panneaux
- ✓ De produire du matériel d'information bilingue (dépliants, carte, site web...)

#### 4.3 Renforcement des capacités des personnes impliquées dans le tourisme des parcs et réserves

Si l'écotourisme exige des formations intensives à tous les niveaux et pour l'ensemble des acteurs : gestionnaires d'AP et son personnel technique, hôteliers et ses agents de service, on peut néanmoins se focaliser sur la formation des écouguides, un des acteurs clés pour le développement d'un écotourisme effectif. En Afrique de l'Ouest, aucune reconnaissance étatique n'existe pour le métier d'écoguide. Il n'existe guère plus de référentiel métier ou de formation adéquate. Alors que la timide émergence de l'écotourisme et la demande croissante pour des destinations « nature » au sein de la sous-région semblent témoigner de la nécessité d'une véritable professionnalisation des écouguides. Pour cela, il faudrait :

- ✓ Renforcer la partie pratique des formations existantes à l'échelle nationale dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest (Master « Tourisme Durable et Ecotourisme à ESTEL - Ecole Supérieure de Tourisme et de Langues- au Sénégal, Master Gestion des Aires Protégées au Burkina Faso).
- ✓ Développer des formations courtes d'une durée de six semaines à trois mois. Elles pourraient être développées pour l'ensemble des écouguides d'un pays au sein d'une AP disposant d'un centre de formation ou d'une infrastructure similaire. Ce type de formation serait centré sur le **renforcement des compétences de guidage** (communication, interprétation...) et sur **l'apprentissage de connaissances naturalistes spécifiques**, dispensées par des professionnels, sous forme de modules : écologie, mammifères, oiseaux, amphibiens, invertébrés... Les thématiques seraient différentes suivant l'aire protégée à laquelle elles se réfèrent.

**Un système similaire au FGASA<sup>14</sup>** sud africain pourrait être particulièrement approprié, permettant d'intégrer tant les populations locales que des personnes au niveau supérieur d'éducation. Il permettrait ainsi de former :

- **Des guides locaux** : une formation adaptée au niveau d'éducation des communautés locales, souvent illettrées, serait développée
- **Des écouguides aux niveaux de qualification variable** (niveau 1 à 3). Le niveau de qualification indique le niveau de connaissances du guide. Il peut évoluer du niveau 1 aux niveaux supérieurs en passant un examen théorique et pratique pour l'évaluation de ses connaissances. Au fil de ses expériences de guidage, l'écoguide a la possibilité d'obtenir un **certificat de compétences** s'il excelle dans un domaine d'intérêt spécifique (ornithologie, botanique...).

#### **Exemple d'un programme de formation FGASA pour les guides Niveau 1**

Les guides de niveau 1 devraient être capables d'identifier la majorité des êtres vivants ou non vivants du milieu dans lequel ils opèrent et de les interpréter à un niveau basé principalement sur l'observation avec un basique langage scientifique. Ils doivent également disposer de solides connaissances en histoire, géologie, flore et faune dans leur milieu d'opérationnalité.

Parmi les modules du niveau 1, on retrouve : introduction au guidage en milieu naturel, géologie, astronomie, climat, principes de base de l'écologie et de la taxonomie, introduction aux différents biomes du pays d'exercice, botanique, arthropodes, amphibiens, reptiles, poissons, oiseaux, mammifères et comportement animal.

<sup>14</sup> Formation des guides en Afrique du Sud



## 5 Mettre en place une démarche qualité

Il apparaît clairement dans les deux parties précédentes que les AP de la région ne sont guère préparées à accueillir des visiteurs de plus en plus attentifs au respect des critères de durabilité (développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable). De plus, les activités se font dans des zones sensibles, où la biodiversité est fragile, la capacité d'accueil limitée, si bien qu'il apparaît fondamental, pour que le tourisme soit bien un outil de développement et de conservation, de mettre en place des systèmes efficaces de contrôle de l'activité touristique, intégrant l'ensemble des parties prenantes et de veiller à leur application.

### 5.1 La labellisation

Elle devrait être un élément moteur et de motivation pour les pays de la sous-région, à l'heure où les démarches environnementales se multiplient de par le monde, y compris dans les pays d'Afrique du Nord et du Sud (ce sont ces mêmes pays qui corrélativement comptent le plus grand nombre de visiteurs en Afrique). De plus, l'application d'un premier label ne ferait que donner naissance à un esprit de concurrence et entraînerait très certainement une multiplication d'autres structures labellisées. La prise en compte de l'environnement dans une structure hôtelière apporte une plus-value pour l'établissement et est perçu par les touristes comme un signe de qualité attractif.

➤ *Makasutu Cultural Forest a été le premier écolodge à recevoir le Label « Green Globe », ce qui a engendré tout un processus de démarche environnementale auprès des autres structures hôtelières gambiennes.*

Pour qu'un écolabel dans la sous-région puisse se mettre en place, il faudrait élaborer un cahier des charges basé sur des critères d'économie d'eau, d'énergie et de traitement des déchets afin de faciliter les premières démarches (car aucun de ces critères n'est pris en compte dans la quasi totalité des structures en Afrique d' l'Ouest). Citons un exemple de programme d'accréditation qui pourrait être développé dans les AP : le NEAP (*National Ecotourism Accreditation Program*) est un programme qui ne porte pas que sur les entreprises mais sur trois types de produit : les hébergements (infrastructures et services liés), les circuits et les lieux de visite (parcs nationaux, sanctuaire, centre d'accueil, écomusée...). Il permet de fournir à l'industrie, aux responsables d'espaces protégés, aux communautés locales et aux voyageurs, l'assurance d'un produit certifié et engagé dans des pratiques écologiques.

### 5.2 L'élaboration de chartes

Si des codes de bonne conduite sont bien développés à l'échelle de certaines AP, notamment à l'attention des visiteurs, aucune charte n'est élaborée à plus grande échelle intégrant l'ensemble des parties prenantes. Elle pourrait pourtant répondre aux enjeux des espaces protégés comme aux attentes des clients.

Au niveau international, quelques unes ont été développées, comme les « lignes directrices internationales pour les actions relatives au développement du tourisme durable » de la Convention sur la Biodiversité Biologique, le Code Ethique Mondial de l'OMT...

Une charte à l'échelle d'une ou plusieurs AP pourrait être mise en place pour développer un tourisme en accord avec les principes du développement durable. Elle pourrait être l'occasion de fédérer des espaces protégés, à l'image du RAMPAO (réseau des aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest), et de construire ainsi une unité spatiale répondant aux mêmes logiques de développement touristique.

Parmi les nombreux avantages d'une charte pour un espace protégé, il faut mentionner :

- Une base pour renforcer les relations entre les acteurs du tourisme
- Une opportunité de travailler en collaboration avec les autres membres de la charte et de bénéficier de leur expérience à travers un réseau
- Une crédibilité accrue auprès d'éventuels partenaires financiers, etc.

➤ *La Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés élaborée par la Fédération EUROPARC serait un bon exemple à suivre en Afrique de l'Ouest. Elle aborde particulièrement les principes*

*fondamentaux énoncés dans ces Lignes Directrices Internationales, et représente ainsi un outil pour leur mise en application pratique à l'échelle régionale des espaces protégés.*

### 5.3 Les accords avec les voyageurs, voyageurs, populations locales

Il s'agit de développer des accords avec les voyageurs, afin qu'ils s'engagent à respecter un certain nombre de règles lors d'un séjour touristique dans un espace protégé. La responsabilisation des voyageurs et voyageurs en amont s'avère indispensable pour assurer des comportements responsables sur le terrain. La liste des engagements à laquelle ils doivent répondre reprendrait les aspects des trois cercles du développement durable : engagements humains, économiques et environnementaux.

Des tour-opérateurs commencent à s'orienter vers une démarche de tourisme responsable et à se fédérer autour d'une grille de critères pour harmoniser leurs pratiques professionnelles et faire partager leurs valeurs. **C'est avec ces TO que le secteur tourisme dans les parcs et réserves devrait opérer et signer des engagements.**

➤ *L'association ATR « Agir pour un Tourisme Responsable » réunit une douzaine de voyageurs qui s'engagent à respecter une grille de critères sociaux, environnementaux et économiques, déclinés en 40 points. Ces critères visent à une amélioration progressive et continue des pratiques des membres d'ATR.*

Pour les AP de la région, une grille de critères pourrait également être élaborée engageant les voyageurs et voyageurs, via « une charte éthique du voyageur » à les respecter. Elle pourrait engager les principes suivants :

<b>ENGAGEMENTS HUMAINS</b>
<b>Impliquer et respecter les populations locales dans leur développement</b>
Privilégier les emplois directs locaux
Favoriser l'apprentissage et le transfert de compétences
Veiller au respect des minima sociaux
Sensibiliser le personnel du voyageur au respect des cultures des populations d'accueil
Soutenir activement le développement local des destinations
<b>Etre respectueux de la clientèle et des populations d'accueil</b>
Informier et sensibiliser les visiteurs au respect des cultures des populations d'accueil (le voyageur diffuse la « charte éthique du voyageur » auprès de sa clientèle, l'implique dans des projets de solidarité vis-à-vis des destinations,...)
<b>ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX</b>
<b>Minimiser l'impact de l'activité du voyageur sur l'environnement naturel des destinations</b>
Appliquer une politique de gestion des déchets
Informier et sensibiliser les visiteurs au respect de l'environnement
Appliquer une politique de gestion des ressources naturelles (eau, bois, aliments...)
<b>Favoriser la préservation du patrimoine naturel et culturel</b>
Favoriser une politique de gestion des flux de voyageurs par destination
Sensibiliser son personnel, ses prestataires et ses clients au respect de l'environnement et favoriser la préservation du patrimoine local
Soutenir activement le développement local des destinations
<b>ENGAGEMENTS ECONOMIQUES</b>
<b>Adopter un mode de fonctionnement et une attitude de transparence vis à vis de ses employés, de ses partenaires et de ses clients</b>
Attribuer un pourcentage sur les séjours pour un Fonds de Développement ou de Conservation dans les destinations
Avoir une politique de marketing responsable : le voyageur décrit dans ses supports de communication l'ensemble de ses prestations incluses dans les voyages et séjours, de manière chiffrée ses actions de conservation ou de développement sur le territoire concerné

Pour les programmes d'écotourisme communautaire, la Charte développée par l'Association TDS « Tourisme Développement Solidaire » est intéressante car elle engage l'ensemble des parties prenantes à son application : l'association, les voyageurs et les populations locales.

➤ *TDS a élaboré une charte, en concertation avec les communautés d'accueil dépositaires du label « Village d'Accueil » avec lesquelles elle est partenaire, précisant les engagements de ses signataires lors d'un séjour solidaire.*

Ce type d'engagement serait intéressant à dupliquer dans les projets d'accueil de visiteurs au sein de communautés locales car il pourrait permettre de limiter tant les sources de conflits inter-villageoises que les dérives culturelles liées à la présence d'un étranger au sein d'une communauté locale. Entre autres, les signataires des villages d'accueil s'engagent à :

- une organisation collective qui responsabilise toute la communauté villageoise
- l'utilisation des bénéfices au profit d'un développement durable des communautés d'accueil et de leurs terroirs
- une gestion équitable des revenus
- une sensibilisation des villageois à ne pas demander de dons individuels
- une transparence en interne et en externe de la gestion des Villages d'Accueil
- un engagement solidaire entre Villages d'Accueil

## CONCLUSION

Les destinations ouest-africaines occupent une place marginale dans le tourisme international, alors que le tourisme en Afrique se développe avec une croissance deux fois plus rapide que la moyenne mondiale. Le tourisme dans la sous-région est encore très fortement orienté vers les activités balnéaires, alors que l'Afrique de l'Ouest présente des potentialités naturelles et culturelles intéressantes pour attirer les touristes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le tourisme des parcs et réserves ne représente qu'à peine 5% du tourisme à l'échelle de la région. La présente étude montre que ce n'est pas un écotourisme au sens de sa définition, à savoir un tourisme adoptant des critères de durabilité, qui y est mené, mais plutôt un « tourisme de nature », consommateur de l'environnement sans que le développement de l'activité se fasse avec un réel contrôle et une gestion de l'environnement.

A l'échelle des AP de l'Afrique de l'Ouest, très peu de retombées significatives sont apportées par le tourisme, que ce soit pour la conservation ou pour le développement. Ce résultat est valable pour l'ensemble des aires protégées à gouvernance étatique, où quasiment aucune rétribution à la conservation n'est effectuée, à l'exception des espaces protégés qui disposent d'une certaine autonomie financière (le parc national de la Pendjari est le principal concerné dans notre zone d'étude francophone).

En ce qui concerne les relations tourisme-communautés locales, l'activité tourisme génère dans la majorité des cas peu de bénéfices : quelques emplois et retombées économiques tout au mieux pour les populations qui sont intégrées directement d'une manière ou d'une autre dans l'activité, tandis que celles qui en sont exclues (bien que proches ou sur place) ne perçoivent quasiment aucun bénéfice.

Rares sont les cas où la participation des villages dans la planification est effective et où le cadre est propice aux interactions entre le tourisme et les communautés. De plus, en l'absence de tout contrôle de l'activité, et malgré une relativement faible fréquentation touristique dans les aires protégées, l'impact négatif du tourisme peut se faire sentir sur les environnements naturels et sociaux avoisinants.

Deux initiatives de tourisme semblent cependant faire figure d'exception. Bien qu'elles soient d'origine et de conception totalement différente, l'une étant de conception « luxueuse », l'autre « traditionnelle », elles ont toutes deux un mode de fonctionnement et de gestion qui pourraient être des pistes de gestion écotouristique en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de Makasutu Cultural Forest en Gambie et de l'aire marine protégée communautaire de Bamboung au Sénégal, qui ont montré leur efficacité en termes de répartition des bénéfices, d'intégration au milieu, d'implication locale, de durabilité. Elles font parties des expériences d'écotourisme, en tant que levier de conservation et de lutte contre la pauvreté, les plus significatives et prometteuses d'Afrique de l'Ouest. Mais on en est encore au stade de l'expérimentation.

Toute une série de contraintes exogènes et endogènes aux aires protégées empêche le tourisme actuel des AP de jouer un rôle d'outil de conservation et de développement : insuffisance des infrastructures, des réseaux de piste, faiblesse de leur qualité, des accès difficiles, manque de qualifications et d'expertise des personnels en place, insuffisance de financement, faible promotion/marketing... si bien que le tourisme dans les AP est pour le moment plutôt peu considéré par les visiteurs nationaux ou internationaux. Pourtant, de nos jours, un marché de niche se dégage très nettement en faveur d'un tourisme de découverte et de nature. Il s'agit pour les destinations de l'Afrique de l'Ouest de se positionner comme la Gambie est en passe de le faire par le développement de son tourisme ornithologique.

Certaines de ces contraintes seront difficiles à lever car elles dépendent des gouvernements. Néanmoins, certains gouvernements ouest-africains commencent à être sensibilisés à ces problématiques grâce à des programmes comme le PRCM « Programme régional pour la conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest » qui cherche à concilier conservation et développement à une échelle supra-nationale.

Plusieurs améliorations et ajustements pourraient être apportés par les gestionnaires de projet, qui pourraient créer des cadres de concertation pour identifier, décrire les problèmes et les causes des dysfonctionnements, pour chercher à y répondre en mettant en place des outils efficaces d'aide à la décision. Il est nécessaire également de chercher à mettre en place des outils de suivi, d'évaluation, de contrôle, si l'on entend développer l'écotourisme dans une perspective de durabilité. Les mécanismes de

redistribution des revenus générés par l'activité devront être revus, favorisant l'implication du secteur privé, et en mettant l'accent sur l'intégration des populations locales. Cela suppose de considérer les résultats de l'écotourisme sur le long terme pour mettre en place les clefs de répartition, les règles d'investissements favorisant le mieux-être social, l'apport de capitaux locaux, la création de micro-entreprises liées au secteur touristique, et un transfert du pouvoir de décision et de gestion.

Ce n'est qu'à ces conditions, non suffisantes mais indispensables, que l'on peut espérer éviter l'altération des sociétés et des milieux que nous considérons dans cette étude. L'Afrique de l'Ouest n'a pas moins de possibilité qu'une autre destination pour voir son tourisme des parcs et réserves servir de levier de conservation et de développement, reste à savoir si elle prendra un jour le cap vers l'écotourisme ?

## QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ashley C., Roe D. et Goodwin H. (2001). *Pro-Poor Tourism Strategies: Making Tourism Work for the Poor. A review of experience*. Pro-Poor Tourism Report No. 1. ODI, IIED & Centre for Responsible Tourism, Londres.

Blangy, S. et H. Mehta (2006). *Ecotourism and ecological restoration*. Journal for Nature Conservation, Vol. 14, p. 233-236

Cormier-Salem M.-C (2006). « Entre exploitation et sanctuarisation des écosystèmes côtiers ouest-africains, l'écotourisme, une option durable ? » In : J.J. Symoens, ed, *Les écosystèmes côtiers de l'Afrique de l'Ouest..* Bruxelles, Fondation pour favoriser les recherches scientifiques en Afrique : 249-268.

Creswell, C. et MacLaren, F. (2000). *Tourism and National Parks in Emerging Tourism Countries*. Dans *Tourism and National Parks: Issues and Implications*, édité par R.W. Butler et S.W. Boyd, p. 283-299. Chichester, UK: John Wiley & Sons.

Denman R. (2001). *Lignes directrices pour le développement de l'écotourisme communautaire*. WWF International, 28 p.

Diop Mouhamadou El Amine (2003). « La Langue de Barbarie dans la dynamique du tourisme de Saint-Louis », mémoire de Maîtrise de géographie, FLSH, UCAD, 131p

Diouf, M. (2006). « Réserve de biosphère et Approche par Ecosystème. Contribution à l'amélioration de l'efficacité de la gestion de l'AMP du Bamboung dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. » Mémoire de fin d'étude pour le diplôme Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts, Ecole Nationale des Cadres Ruraux. 57p.

DPNS (2003). Une réponse sénégalaise aux questions communes de conservation et développement communautaires : l'Espace Naturel Communautaire (ENC), la Réserve Naturelle Communautaire (RNC), Congrès Mondial sur les Parcs Nationaux

Eagles P., McCoole J., Stephen F. & Haynes D. A. (2002). *Sustainable Tourism in Protected Areas : Guidelines for Planning and Management*. Gland, Switzerland and Cambridge, UK, IUCN, xv+ 183p.

Gelders B. (2006). *Étude préliminaire d'organisation des circuits écotouristiques du Sud du Bénin*. Centre de recherche pour la gestion de la biodiversité et du terroir (CERGET), 44 p.

GTZ (2002). *Projet Protection et Gestion Durable de la Zone périphérique du Parc National des Oiseaux du Djoudj*

Kanoute Salif et Sidibe Adama (2003). *Projet d'Aménagement et d'Exploitation Touristique de la Réserve des Eléphants du Gourma*

Lascurain Ceballos, H. (1996). *Tourism, Ecotourism, and Protected Areas: The State of Nature-Based Tourism around the World and Guidelines for its development*. Gland: IUCN.

Marsaud O. (2002). Afrique de l'ouest – Mauritanie. La Mauritanie mise sur le développement du tourisme. Dossier spécial Mauritanie », article dans le Journal Economie.

IUCN. (janvier 2003). *Mission de préparation de l'étude d'évaluation économique du parc national des oiseaux du Djoudj, Sénégal et du Parc National du Diawling, Mauritanie*. Rapport de mission.

UNEP (2005). *Forging Links Between Protected Areas and the Tourism Sector – How Tourism Can Benefit Conservation*.

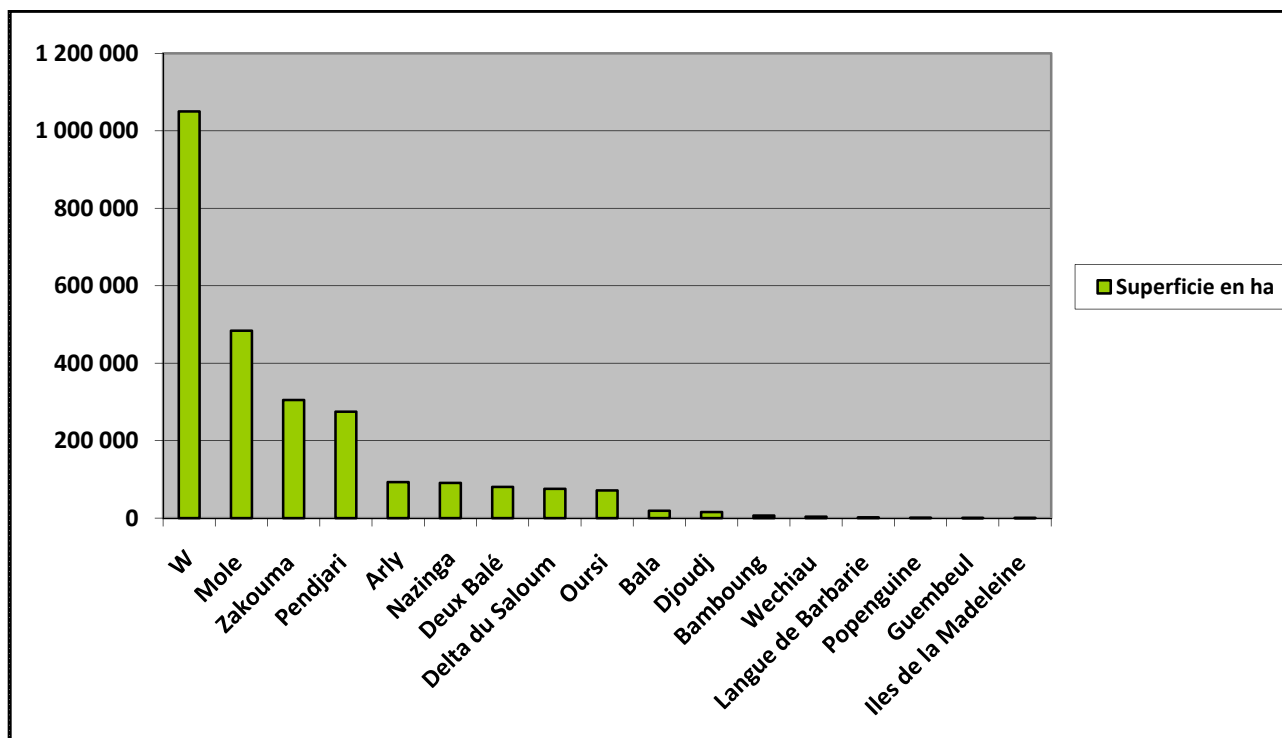
Tardif J. (2003). Écotourisme et développement durable. *Vertigo*, 4, p. 1-30.

Vermeulen, Cédric. Mole National Park (Ghana). Une expérience réussie d'écotourisme pédestre. Article « Parcs et réserves ». Vol 58 – Fascicule n°1. Janv-mars 2003.

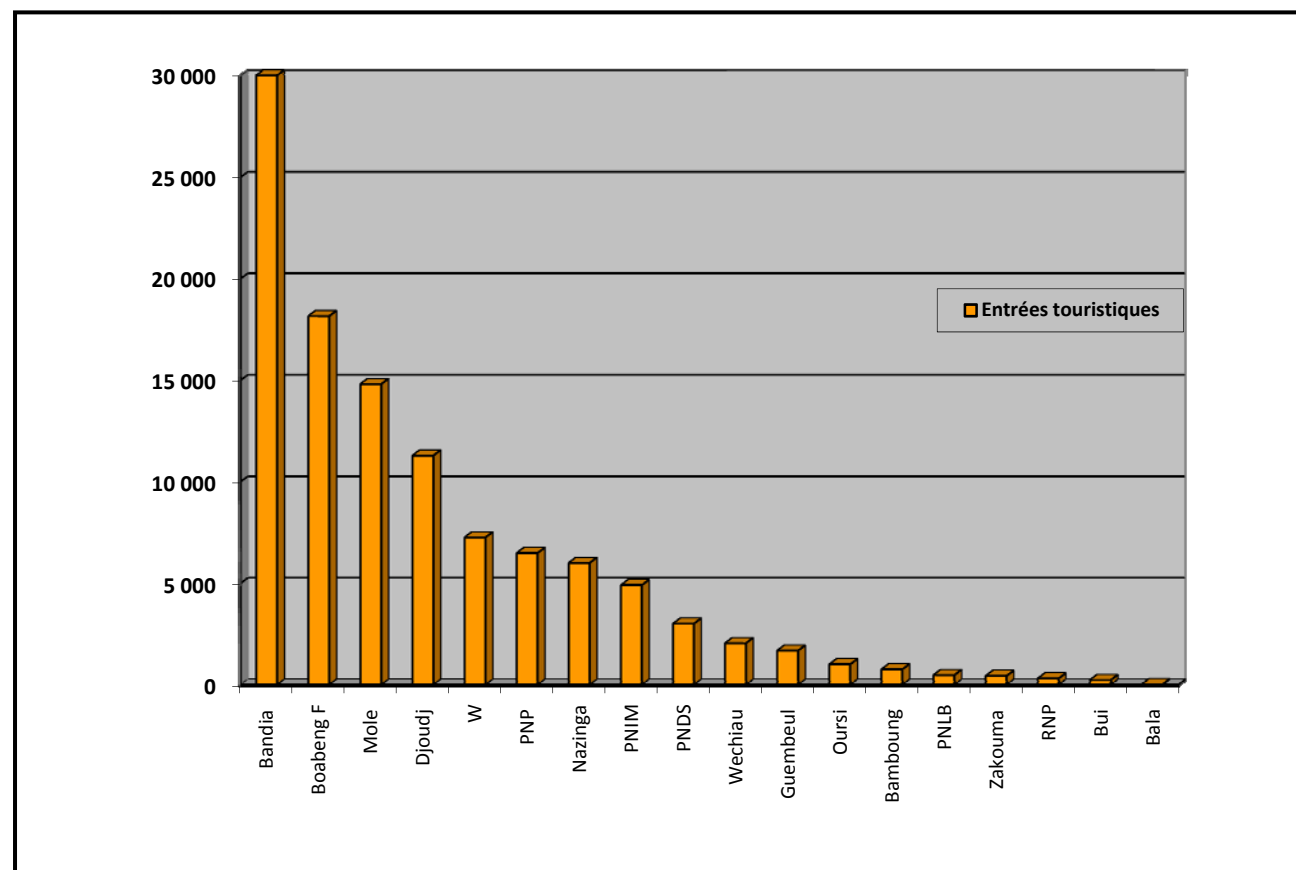
Wildlife Division Support Project (WDSP) (2004). *“Mognori Community Eco-Tourism Enterprise Proposal.”* MNPDP Project report No 10.

# ANNEXES

Annexe n°1 : classement des principales aires protégées de l'étude suivant leur superficie



Annexe n°2 : entrées touristiques 2008-2009 des principales AP de l'étude (Bandia n'étant pas une AP)





### Annexe 3 : caractéristiques de l'activité tourisme dans les aires protégées de l'étude

	Hébergement	Guidage <sup>15</sup>	Centre d'accueil	Interprétation	Ecomusée	Boutique D'artisanat	Aménagements A des fins de vision	Réseau de Pistes	Piste d'accès
<b>Arly</b>	Campement non fonctionnel (possibilité de camper)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non fonctionnel	Mauvaise et difficile. Eloigné des grands pôles urbains
<b>Bala</b>	Non	Oui	Non	Non	Structure mais vide	Non	Non	-	A 70km de Bobo, dont 12km de latérite
<b>Bamboug</b>	Cases traditionnelles (type ecolodge)	Oui	En construction	Sentier écologique	Oui	En prévision, artisanat vendu à Sipo	2 miradors	-	Très mauvais état de la route par Kaolack. Option : le bac de Foundioure
<b>Boabeng Fiema</b>	Case en béton	Oui (4 guides locaux)	Oui	Non	En prévision	Non	Une plateforme à réhabiliter	-	Mauvais état et difficulté d'accès faute de panneaux d'indication
<b>Bui</b>	Case de passage	Par les gardes du PN	Non	Non	Non	Non	Non	Très mauvais état	Très mauvais état et éloigné des pôles urbains. >100km de latérite
<b>Deux-Balé</b>	Hôtels en périphérie, campement du Kaicedra en réfection	Oui	Au poste d'entrée	Non	Non	Non	Non	Très mauvais état	accès facile jusqu'à Boromo et piste en latérite de qualité médiocre
<b>Dinderesso/Kou</b>	Non	Oui	Au poste d'entrée	Centre d'interprétation basique	Non	Non	Un mirador à réhabiliter	-	Accès facile
<b>Delta du Saloum</b>	Nombreux hôtels en périphérie,	Oui, les écogardes	Au poste d'entrée et GIE	Non	Non	Non	Non	Mauvais état	Difficulté d'accès par

<sup>15</sup> Tous les guides manquent de formation et d'équipement, mis à part ceux de Makasutu

	campement des écotouristes à Missirah en construction		des écotouristes							Koalack. Depuis Toubacouta, 12km de bonne piste
<b>Djoudj</b>	Hôtel du Djoudj, campement villageois et station biologique	Oui, par le comité inter villageois	Oui	Non	Oui, pas entretenu	Oui, par le GIE des femmes, très bien organisée	3 miradors, 2 le long du Grand lac (en relativement bon état) et 1 au poste de Gainth	-		Piste en latérite de relativement bonne qualité. Bonnes indications
<b>Fathala</b>	Non	Oui	Oui	Panneaux d'interprétation de qualité	Non	Non	Non	Très bon état		Accès de qualité depuis la Gambie
<b>Guembeul</b>	Non	Oui, 2 écotouristes	Au poste d'entrée	Quelques panneaux d'interprétation	Non	Non	Non (mirador non accessible pour le grand public)	-		Bonne piste d'accès
<b>Ile de la Madeleine</b>	Non	Les écotouristes	En construction	Non	Non	Non	Point de vue	-		De qualité
<b>Kouré</b>	Non	Oui	Oui, pas de mise en valeur du lieu	Panneaux d'interprétation de qualité médiocre	Non	Quelques objets d'art vendus à l'accueil	Non	-		Piste goudronnée depuis Niamey, à 45mn de distance
<b>Langue de Barbarie</b>	Campement Zebrabar	Oui	Au poste d'entrée	Non	Non	Oui, par un allochtone	Non, en prévision d'un mirador près de l'île aux oiseaux	-		De qualité
<b>Makasutu</b>	Écolodge luxueux	oui, service de qualité avec des guides-interprètes équipés	Oui	Centre d'interprétation de qualité	Non	Oui	Non	-		Piste goudronnée depuis Banjul. Intersection mal indiquée et 10km de latérite
<b>Mole</b>	Hôtel, aires de camping, logement « chez l'habitant » en périphérie	Oui	Oui	Non	En prévision	Oui, vente des objets des populations riveraines	3 miradors de relativement bonne qualité	Bon état, 150km entretenu en saison sèche, 70 en saison des pluies		A 146km de Tamale. 90km de piste impraticable sans 4*4
<b>Nazinga</b>	Campement en	Oui	Oui	Non	Non	Vente	Oui, emplacement	Etat		Bon état, à 3

	mauvais état, campements de chasse					d'objet d'art	stratégique	médiocre	heures de Ouagadougou
<b>Oursi</b>	Campements et hôtels	Oui, association des guides	Non	Non	Oui, de très bonne qualité	Non	Non	-	Bon état, à 4h de route de Ouagadougou
<b>Pendjari</b>	Un Hôtel dans le PN, campements de chasse, hôtel et logement « chez l'habitant en périphérie »	Oui, association des guides du PN	Au poste d'entrée	Centre écologique d'interprétation de faible qualité au poste d'entrée d'Arly	Non	Oui, par un allochtone et vente d'objet à la porte d'entrée de Batia	Un à la mare de Bali	Bon état, réseau entretenu en saison sèche et humide. 400km de pistes stabilisées	Bon état depuis Tanguieta, pôle urbain le plus proche à 2 heures de route
<b>Popenguine</b>	Campement villageois	Les écogardes	Non	Non	Non	Vente d'objet d'art du groupement des femmes	Non	-	Accès facile et de qualité depuis Dakar
<b>Somone</b>	Hôtels hors de la RENICS	Les écogardes	Non	Non	Non	Non	Non	-	Accès facile et de qualité depuis Dakar
<b>W</b>	Deux Campements dans le PN	Association des guides du W	Au poste d'entrée	Mirador avec panneaux sur les espèces	Oui, non entretenu, de faible qualité	Non	Oui, de mauvaise qualité à non fonctionnel côté Burkina Faso	Bon état côté Niger, mauvais état côté Burkina et Bénin	Excentré des grands pôles urbains à l'exception de la partie nigérienne. Piste de mauvaise qualité côté Bénin. Bon accès depuis Diapaga et Niamey (prévision de goudronnée la route jusqu'à a Tapoa)

<b>Wechiau</b>	Case traditionnelle	Oui	Oui	Panneaux sur les hippopotames	Non	Au centre d'accueil	Une Plateforme d'observation des hippopotames dans les arbres	-	De bonne qualité, piste goudronnée, sauf 18km en latérite
<b>Zakouma</b>	Campement Tinga en béton	Un garde mis à disposition	Non	Centre d'interprétation avec des panneaux de bonne qualité	Non	Au campement, vente privée	Un mirador à la mare de Rigueik, aménagement de faible qualité	Bon état sur la partie Est du PN. Réseau praticable uniquement en saison sèche	Accès très difficile et excentré. A 12h de route de la capitale avec seulement 300km de goudron

#### Annexe 4 : caractéristiques des principaux campements villageois de l'étude

	<b>Keür Cupaam</b>	<b>Keür Bamboung</b>	<b>Wechiau</b>	<b>Boabeng Fiema</b>	<b>Njagabaar</b>	<b>Karey Kopto</b>
<b>Siège</b>	Popenguine (Sénégal)	Sipo (Sénégal)	Wechiau (Ghana)	Boabeng Fiema (Ghana)	Périphérie du Djoudj (Sénégal)	Fleuve Niger (périphérie W côté Niger)
<b>Responsable</b>	RFPPN (commission touristique)	Comité de gestion (14 villages)	Comité de gestion	Comité de gestion (9 villages)	Comité Inter villageois (7 villages)	Comité de gestion du village de Karey Kopto
<b>Nombre d'employés</b>	8 femmes (uniquement du village de Popenguine)	4 salariés fixes et journaliers (des 14 villages)	10 salariés fixes (les gardes et une trentaine de personnes payées à la commission)	7 salariés fixes	17 salariés fixes (sur 6 mois de l'année)	0
<b>Nombre de visiteurs</b>	Environ 280 par an	Environ 600 visiteurs par an	2043 (2009)	18 000 (2009)	? (taux d'occupation à 80% en haute saison)	Une centaine maximum
<b>Recettes</b>	15 millions de Cfa en 5 ans	? autofinancement du campement et de l'AMPC depuis 2006	24 515 Ghana cedis soit 12 900 € (2009)	32 000 Ghana Cedis soit 17 000 € (2009)	2 millions de Cfa soit 3 000 € par an	500 000 Cfa par an, (soit 760€/an environ)
<b>Contribution au développement local</b>	30% des recettes alloués pour le groupement des femmes	1/3 pour la surveillance 1/3 pour la communauté rurale	?% pour les actions socio-économiques	40% pour le Comité de Développement	?% pour les actions socio-économiques	100% des bénéfices du campement. Problème de rétribution des recettes pour le bien-être communautaire
<b>Capacité d'accueil</b>	30 personnes	28 personnes	>20 personnes et possibilité de loger sur le toit et de camper	13 personnes	15 personnes (projet de construction de deux nouvelles cases)	une quinzaine de personnes
<b>Type d'établissement</b>	Case en béton	Case en paille	Case traditionnelle et bâtiment en béton	Case en béton	Case en béton	Case traditionnelle
<b>Source d'énergie</b>	Electricité	Panneaux solaires	Panneaux solaires	Electricité	Panneaux solaires et groupe électrogène	Aucune
<b>Système de gestion des déchets</b>	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
<b>Variété des activités</b>	Faible	Varié	Faible	Très faible	Varié	Très faible
<b>Contact avec des</b>	Faible	Modéré (clientèle)	Modéré (clientèle)	Modéré (clientèle)	Oui	Oui, (l'agence Point

<b>agences</b>		internationale majoritairement)	internationale venant par le biais du guide Bradt)	individuelle principalement)		Afrique est partenaire, Croix du Sud)
<b>Site Internet</b>	Oui	Oui	Non (pas de site propre mais promotion par le GREET, NCRC...)	Non (pas de site propre mais promotion par le GREET, NCRC,..)	Oui	Non
<b>Partenariat</b>	Fondation Hulot	ONG Océanium/ FFEM	NCRC	NCRC/ Ghana Wildlife Division	CIVS (Coopération Italienne)/ DPN/UICN	Union Européenne